



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8293<sup>e</sup>** séance

Lundi 25 juin 2018, à 11 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Vershinin/M. Nebenzia/M. Safronkov . . . . . (Fédération de Russie)

*Membres :*

Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Llorentty Solíz
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Djédjé
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Éthiopie . . . . .	M. Alemu
France . . . . .	M. Delattre
Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
Pérou . . . . .	M. Tenya
Pologne . . . . .	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce
Suède . . . . .	M. Skoog

## Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Examen d'ensemble de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/524)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 11 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Examen d'ensemble de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord**

#### **Lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/524)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Arabie saoudite, Bahreïn, Chypre, Égypte, Émirats arabes unis, Grèce, Iraq, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran et Turquie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'observatrice de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique antérieure suivie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/524, qui contient une lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence russe d'avoir convoqué le présent débat en cette période cruciale pour les populations du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

La région est en proie à de profondes divisions, à des tendances inquiétantes et à un déchetage tragique de son tissu religieux, ethnique et culturel. Des conflits anciens et nouveaux, ainsi que des griefs sociaux bien ancrés, le rétrécissement de l'espace démocratique, l'émergence du terrorisme et de nouvelles formes d'extrémisme violent sont en train d'y saper la paix, le développement durable et les droits de l'homme. L'intégrité territoriale de pays comme la Syrie, le Yémen et la Libye est menacée. Des millions de personnes ont été déplacées de force de leurs foyers. Les répercussions de l'instabilité se sont propagées dans les pays voisins et au-delà.

Face à ces défis, nous ferions bien aussi de rappeler les éditions successives du *Rapport arabe sur le développement humain* publiées par le Programme des Nations Unies pour le développement depuis 2002. Ces études ont identifié des déficits importants en matière d'éducation, de libertés fondamentales et d'autonomisation, touchant en particulier les femmes et les jeunes de la région. Entre autres conclusions qui se sont dégagées dans le premier rapport publié en 2002 il y a eu celle-ci :

« La participation politique dans les pays arabes reste faible, ainsi qu'en témoignent l'absence de véritable démocratie représentative et les restrictions imposées aux libertés. Dans le même temps, les aspirations de la population à davantage de liberté et à une plus grande participation à la prise de décisions se font sentir, engendrées par l'augmentation des revenus, l'éducation et les flux d'information. La dichotomie entre les attentes et leur réalisation a parfois conduit à l'aliénation et à ses corollaires, l'apathie et le mécontentement. Les dirigeants doivent s'attacher en priorité à remédier à cette situation ».

Nombre de ces déficits continuent de miner les sociétés dans l'ensemble de la région. N'oublions pas aussi de reconnaître que de nombreux problèmes d'aujourd'hui sont aggravés par l'héritage du passé, notamment l'ère coloniale et les conséquences de la

Première Guerre mondiale, surtout le démantèlement de l'empire ottoman. La fameuse paix pour en finir avec toute possibilité de paix a hélas atteint cet objectif.

C'est dans ce contexte général que le Printemps arabe s'est largement répercuté tel un appel à l'inclusion, à l'ouverture de possibilités et à celle de l'espace politique. Je voudrais ici rendre hommage aux Tunisiens et à la Tunisie, d'où est parti cet appel. Les Tunisiens ont accompli d'énormes progrès dans la consolidation de leur jeune démocratie, notamment via une nouvelle Constitution et un transfert pacifique du pouvoir.

Mais la promesse de la Tunisie ne s'est pas concrétisée partout dans la région. Aujourd'hui, dans une région qui fut à une certaine époque de l'histoire l'un des plus grands foyers d'épanouissement culturel et de coexistence, nous voyons à l'œuvre de nombreux clivages, anciens et nouveaux, s'entrecroiser et générer une énorme instabilité. Il s'agit, entre autres, de la plaie israélo-palestinienne, de la résurgence des rivalités héritées de la guerre froide, du clivage sunnite-chiite, des schismes ethniques et d'autres conflits politiques. Les perspectives sociales et économiques sont aussi nettement insuffisantes. À mesure que ces difficultés augmentent, la confiance dans les institutions baisse. Les sociétés pâtissent des divisions sociales et ethniques, ce qui est exploité à des fins politiques. Parfois, l'ingérence étrangère exacerbe cette désunion, causant des effets déstabilisateurs. Et le risque d'autres spirales négatives n'a jamais été aussi élevé.

Nos défis les plus pressants liés à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient se reflètent clairement dans les dissensions, les pressions, la négligence et les tendances à long terme qui sont les raisons pour lesquelles nous en sommes à ce moment décisif aujourd'hui. Le conflit israélo-palestinien reste au cœur du borbier du Moyen-Orient. Parvenir à la solution juste et durable des deux États, qui permette aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre côte à côte en paix dans des frontières sûres et internationalement reconnues, est essentiel pour la sécurité et la stabilité de toute la région. Les tensions et la violence qui ont eu lieu dernièrement à Gaza sont venues nous rappeler combien la situation présente est explosive.

Le soutien international est essentiel pour créer les conditions favorables à la reprise de négociations constructives et directes entre les deux parties. Je reste profondément déterminé à appuyer des efforts à cette fin. Je vais présider tout à l'heure une conférence d'annonces de contributions pour combler le grave

déficit de financement auquel est confronté l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

En Syrie, les civils pâtissent d'une litanie d'atrocités dues à un conflit qui dure depuis plus de sept ans : sièges, affamement, attaques aveugles, emploi d'armes chimiques, exil et déplacement forcés, violence sexuelle, torture, détention et disparitions forcées. La Syrie est aussi devenue le théâtre de guerres par adversaires interposés entre acteurs régionaux et internationaux. La violence est fermement enracinée dans un paysage politique caractérisé par la fragmentation et une multiplicité de groupes armés. En l'absence d'institutions publiques fiables, de nombreux Syriens ont opéré un repli identitaire à motivation religieuse et tribale. Je continue d'appeler les parties au conflit à coopérer de façon constructive avec mon Envoyé spécial pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, dans le processus politique facilité par les Nations Unies à Genève. Je souhaite vivement que des progrès soient enregistrés dans la mise en place du conseil constitutionnel.

La résolution 2254 (2015) reste le seul moyen internationalement convenu pour une fin crédible et durable du conflit. Plus que jamais, notre objectif doit être de voir une Syrie unie et démocratique, d'éviter le sectarisme irréparable, de veiller au strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, et de permettre aux Syriens de décider librement de l'avenir de leur pays.

Le Yémen pâtit d'un conflit prolongé et dévastateur aux dimensions régionales claires. Mon Envoyé spécial pour le Yémen, Martin Griffiths, s'emploie activement à éviter une escalade qui pourrait avoir des conséquences humanitaires dramatiques. Il y a une semaine, il a présenté au Conseil les éléments d'un cadre de négociations qu'il est en train d'examiner avec différents interlocuteurs au Yémen et dans la région. Notre espoir est que ce cadre permettra une reprise des négociations politiques dont on a cruellement besoin afin de mettre fin au conflit.

À Gaza, en Syrie et au Yémen, la communauté internationale doit rester mobilisée en vue d'une intervention humanitaire robuste en faveur des personnes dans le besoin.

En Libye, les Nations Unies sont déterminées à aider les acteurs armés du conflit à trouver un règlement pacifique à la crise. Le processus de conférence nationale, organisé dans le cadre du Plan d'action des

Nations Unies, est en train d'adresser un message clair que les Libyens désirent ardemment la fin du conflit et la fin de la période de transition. Toutes les parties prenantes doivent continuer de soutenir mon Représentant spécial Ghassan Salamé dans sa conduite du processus politique. Le succès politique en Libye permettra aussi, nous l'espérons, au pays de jouer son rôle s'agissant de remédier au sort dramatique des migrants et des réfugiés qui endurent tant en essayant de traverser la Méditerranée.

Ces dernières années, nous avons vu de nombreux exemples de la résilience de l'Iraq, qui a notamment évité les risques de fragmentation et remporté la victoire sur l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Les énormes sacrifices consentis par les Iraquiens de toutes les communautés attestent de l'endurance de l'Iraq en tant qu'État fédéral stable. J'espère vivement que les institutions iraqiennes pourront conduire et mener à terme le processus électoral d'une façon qui respecte pleinement la volonté des Iraquiens. À cet égard, la reconstruction des régions détruites lors de la reprise du territoire des mains de l'EIIL est une priorité, tout comme l'est le retour sûr et librement consenti dans leurs foyers des déplacés iraqiens, notamment ceux appartenant aux minorités religieuses. Il importe aussi, pour compléter ces efforts, de s'assurer que ceux ayant commis des atrocités criminelles répondent de leurs actes, conformément aux normes internationales.

Rappelons-nous que ce qui semble être des conflits religieux sont normalement le produit de manipulation politique ou géostratégique, ou sont menés par adversaires interposés pour d'autres antagonismes. Il existe d'innombrables exemples de différents groupes religieux vivant ensemble en paix depuis des siècles, malgré leurs différences. Les divisions artificielles d'aujourd'hui peuvent et doivent être surmontées, sur la base du respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays concernés.

À cet égard, il importe de considérer à sa juste valeur l'expérience du respect de la diversité que le Liban représente aujourd'hui. Au Liban, les élections législatives – les premières depuis 2009 – se sont déroulées pacifiquement en mai, mettant en évidence la tradition démocratique du pays. Nous attendons avec intérêt la formation du nouveau Gouvernement qui devra renforcer les institutions de l'État, promouvoir les réformes structurelles et mettre en œuvre la politique de dissociation. L'aggravation des tensions régionales pourrait menacer la stabilité du Liban, notamment le long

de la Ligne bleue. Des efforts internationaux constants restent essentiels pour aider le Liban à consolider l'autorité de l'État, à protéger le pays contre les tensions régionales et à accueillir des réfugiés jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je demeure particulièrement préoccupé par les risques de déstabilisation dans le Golfe. C'est pourquoi j'ai toujours appuyé les efforts de médiation déployés par le Koweït pour surmonter les divisions entre les États arabes de la région. Par ailleurs, il est important de préserver le Plan d'action global commun, qui doit rester une composante cruciale de la paix et de la sécurité, indépendamment du débat plus large concernant le rôle de l'Iran dans la région. Pendant la guerre froide, les adversaires idéologiques ont pu trouver les moyens de dialoguer et de coopérer malgré leurs profondes divisions, par exemple par le biais du Processus d'Helsinki. Je ne vois pas pourquoi les pays de la région ne pourraient pas trouver une plateforme similaire pour se réunir, en s'inspirant de leurs expériences respectives afin de promouvoir des possibilités de coopération politique, écologique, socioéconomique ou sécuritaire.

Les organisations régionales et sous-régionales ont également un rôle clef à jouer à l'appui de la diplomatie préventive, de la médiation et du renforcement de la confiance. La région doit garantir l'intégrité de l'État, ses systèmes de gouvernance et l'application égale de l'état de droit afin de protéger toutes les personnes. Les majorités ne devraient pas ressentir la menace existentielle d'une fragmentation, et les minorités ne devraient pas ressentir la menace de l'oppression et de l'exil. Et tout un chacun, partout, devrait jouir de son droit de vivre dans la dignité, la liberté et la paix. J'appelle les membres du Conseil de sécurité à trouver le consensus ô combien nécessaire et à parler d'une seule voix et d'une voix forte.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Lorsque nous avons convoqué cette séance, nous avons jugé qu'il serait important d'élaborer des approches communes afin de promouvoir un règlement rapide des crises qui sévissent dans la vaste région du Proche et Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Nous proposons de réfléchir ensemble à ce qui pourrait être fait aujourd'hui

pour mettre fin aux souffrances des populations et éviter d'autres tragédies et bouleversements dans l'une des régions les plus turbulentes du monde. Nous sommes, toutefois, convaincus que, quelles que soient les décisions que nous prendrons, elles ne seront efficaces que si deux conditions sont remplies : premièrement, elles doivent être véritablement collectives, et, deuxièmement, elles doivent être conformes aux normes et principes du droit international. L'analyse et l'expérience montrent que toute tentative de faire cavalier seul pour couper le nœud gordien de ces conflits est vouée à l'échec. La pratique contestable des actes unilatéraux non seulement n'a pas aidé à résoudre les nombreux problèmes de la région mais en a créé de nouveaux. On l'a vu, lorsque certains États Membres de l'ONU, poursuivant une politique visant à saper ou à renverser des régimes qui ne leur plaisaient pas, ont déclaré que les Gouvernements de ces États Membres étaient des parias. Il est clair que si nous voulons réduire les risques de crise, nous devons conjuguer les efforts internationaux et régionaux, y compris dans le cadre de formats efficaces et inclusifs, avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité jouant un rôle de chef de file. Je le répète : avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité jouant un rôle de chef de file.

Si nous voulons vraiment conjuguer les efforts de tous les États pour faire face aux menaces régionales, il nous faut un dialogue de partenariat honnête. Un tel dialogue doit se fonder sur le refus de toute velléité de régler les conflits par la force et sur l'appui aux bons offices du Secrétaire général, des organisations régionales et d'États Membres, en évitant toute politisation des aspects humanitaires et dans le plein respect des obligations découlant du droit international et, surtout et avant tout, de la Charte des Nations Unies.

La Fédération de Russie appuie l'élaboration d'un ordre du jour positif et unificateur pour toute la communauté internationale afin de régler la situation au Proche et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, avec pour condition *sine qua non* le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des pays de la région. Il est essentiel de former un front véritablement large pour lutter contre la menace terroriste, qui persiste malgré les succès considérables déjà remportés en Iraq et en Syrie. Nous devons également mettre fin aux tentatives visant à utiliser les groupes terroristes comme outils pour se tailler une place dans le nouvel équilibre des forces dans la région. S'il est important de lutter collectivement contre l'utilisation d'armes chimiques et d'armes de destruction massive par les terroristes,

nous ne devons jamais faire le jeu de ces bandits en nous servant de leurs provocations à l'arme chimique comme prétexte pour commettre des actes d'agression.

Exploiter ces provocations pour accuser des gouvernements qui dérangent est inacceptable et complique le travail des experts chargés d'établir les faits réels. Les tentatives visant à créer des dissensions au sein des organisations internationales, telles que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), sont contraires à la logique d'une recherche collective de solutions. Il en va de même de la réticence à appuyer un projet de résolution du Conseil de sécurité sur l'amélioration des méthodes de travail du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU en Syrie, ou encore du souhait de doter l'OIAC de fonctions qui ne sont pas visées par la Convention sur les armes chimiques et qui relèvent par leur nature de la compétence du Conseil de sécurité. Malheureusement, à la session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques qui s'ouvre demain, nous risquons de voir certains essayer de transformer cette entité technique en une arène de batailles politiques.

L'objectif principal de nos efforts communs dans la région devrait être de créer les conditions qui permettront de renforcer le climat général de confiance. Cela est d'une importance cruciale dans les relations entre les États arabes, Israël et l'Iran. N'oublions pas que dans sa résolution 598 (1987), adoptée en 1987, le Conseil de sécurité a chargé le Secrétaire général d'examiner, en consultation avec les parties prenantes régionales, les mesures susceptibles de renforcer la sécurité et la stabilité régionales. Il s'agit évidemment d'une question complexe qui exige des discussions minutieuses et discrètes, ainsi qu'une approche délicate. Il n'en reste pas moins que le travail à cette fin doit commencer, et nous sommes prêts à fournir toute l'assistance possible en menant un dialogue avec nos partenaires en Iran, en Israël, en Palestine, en Syrie, en Arabie saoudite, au Yémen, aux Émirats arabes unis, au Qatar, en Égypte, en Turquie et dans d'autres pays de la région.

L'objectif final devrait être de créer une architecture de sécurité régionale qui soit véritablement inclusive et qui garantisse la participation de tous les États de cette partie du globe. La première étape consisterait à organiser une conférence avec la participation des États du golfe Persique afin d'examiner les questions de sécurité régionale. De toute évidence, cela exigerait des garanties, surtout de la part des cinq

membres permanents du Conseil de sécurité. À terme, une telle conférence pourrait être élargie à d'autres pays du Moyen-Orient.

Il est également important de prendre des mesures urgentes afin de diffuser une culture de paix sur une base interethnique et interreligieuse, ce qui contribuerait à éviter de nouveaux conflits ethno-confessionnels. Décrire les conflits dans la région comme des affrontements religieux, notamment entre sunnites et chiites, est extrêmement dangereux. Il est évident qu'insister sur la création de sociétés mono-religieuses contredit non seulement les réalités contemporaines, mais aussi ne fait que prolonger ces conflits pendant des années, voire des décennies. La Fédération de Russie a une expérience unique en son genre de la coexistence de groupes ethniques et religieux, raison pour laquelle nous appuyons la proposition de l'Union interparlementaire d'organiser, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, une conférence mondiale sur le dialogue interreligieux et interethnique, avec la participation de chefs d'État, de députés et de représentants des religions du monde. Nous sommes prêts à accueillir cette conférence en Russie en 2022.

Nous sommes convaincus qu'envoyer des missions du Conseil de sécurité dans des zones de conflit au Moyen-Orient contribuera à renforcer l'unité du Conseil. Dans ces régions et dans toutes les autres, la Russie est prête à collaborer avec les partenaires intéressés, de manière ouverte et impartiale et sans menaces ou pressions négatives.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence russe d'avoir organisé cet important débat pour permettre un examen d'ensemble de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Nous nous félicitons, Monsieur le Vice-Ministre, de vous voir présider ce débat. Nous apprécions la note de cadrage (S/2018/524, annexe) qui nous a été distribuée pour faciliter le débat du Conseil sur cette question.

Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres de sa présence parmi nous aujourd'hui, ainsi que de sa présentation très utile, qui nous permet de replacer la situation dans son contexte. Je remercie sincèrement le Secrétaire général de son analyse réfléchie et incisive des problèmes dans la

région, ce que nous sommes en droit d'attendre du Chef de cette instance mondiale à une époque où une analyse aussi franche est tellement nécessaire qu'elle en devient indispensable.

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est confrontée à des problèmes multiples et complexes. Les différends prolongés et non réglés continuent de s'envenimer, alors que, comme l'indique la note de cadrage et comme l'a souligné le Secrétaire général, de nouvelles situations de crise et de conflit gangrènent l'ensemble de la région et causent une souffrance terrible à des millions de civils. Le niveau croissant de violence a provoqué des crises humanitaires sans précédent, forçant des millions de personnes à se déplacer.

La fragilisation continue des institutions nationales permet aux organisations terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Al-Qaida et d'autres, aux bandes criminelles et aux réseaux de trafic de personnes d'exploiter le vide politique, compromettant encore davantage la légitimité des États. Qui peut oublier qu'il n'y a pas si longtemps, l'organisation terroriste EIIL était parvenue à prendre le contrôle d'une vaste zone densément peuplée et avait quasiment pris la forme d'un État? Jamais les faiblesses persistantes de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme n'avaient été aussi flagrantes qu'à ce moment-là. Il est frappant que cela soit possible à notre époque, et cela montre dans quelle mesure les problèmes auxquels est confrontée la région sont complexes et potentiellement extrêmement dangereux et susceptibles de favoriser la propagation des conflits.

L'utilisation répétée d'armes chimiques dans la région compromet également l'architecture mondiale de non-prolifération. L'avenir de l'accord sur le nucléaire iranien, qui a été signé à l'issue de négociations longues et difficiles, est menacé, ce qui pourrait avoir de graves conséquences pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Bien sûr, nous connaissons tous l'importance géostratégique de la région. Au lieu d'apaiser les rivalités géopolitiques, les dynamiques actuelles n'ont fait que les intensifier, compliquant la recherche de solutions aux nombreux problèmes et menaces que doit affronter la région. Les situations de crise et de conflit qui minent la région compromettent également des progrès durement acquis en matière de développement, exacerbent les problèmes socioéconomiques, notamment le chômage des jeunes, qui est en hausse, et sont à l'origine d'inégalités, d'un

sentiment de frustration et d'aliénation. En outre, elles aggravent les divisions et tensions sectaires et détruisent des tissus sociaux séculaires.

Le Secrétaire général a parlé avec éloquence de tous ces problèmes, qui mettent en exergue la nécessité d'une approche globale et holistique en ce qui concerne les problèmes d'ordre politique, sécuritaire, socioéconomique et humanitaire auxquels est confrontée la région. C'est pourquoi nous estimons que ce débat approprié se tient à point nommé, car il nous permet d'examiner la situation dans une perspective plus large, plutôt que d'examiner chaque problème dans l'isolement, et nous apprécions, comme nous l'avons déjà indiqué, la note de cadrage qui nous a été transmise pour guider notre débat à cet égard.

Nous ne nous faisons aucune illusion quant au fait qu'il n'existe pas de solutions faciles pour régler les différends prolongés et non réglés, ainsi que les crises et conflits récents dans la région. Cependant, une chose est vraie à notre sens, et nous estimons qu'elle s'applique largement à tous les problèmes complexes dans la région, sans ignorer la nature et le contexte variables de chaque situation de conflit. À moins d'instaurer un dialogue et des négociations véritables entre les diverses parties, qui doivent être complétés par une collaboration constructive de la part des pays concernés de la région, ainsi que des grandes puissances, un règlement politique pacifique et global restera hors d'atteinte. Nous savons que c'est plus facile à dire qu'à faire, mais il n'existe pas d'autre option raisonnable pour régler les conflits, apaiser les tensions, instaurer la confiance et apaiser les craintes et les peurs des communautés et des États de la région.

C'est pourquoi nous appuyons tous les efforts diplomatiques menés par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général et de ses représentants et envoyés spéciaux sur le terrain. À cet égard, il convient de souligner que quoi que nous fassions pour contribuer à la paix et à la sécurité dans cette région ou ailleurs, à moins que ces efforts ne soient guidés et encadrés par notre attachement aux principes du droit international qui gouvernent les relations entre les États, ce qui signifie essentiellement l'adhésion aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, il est peu probable que nous parvenions à instaurer la paix et la sécurité.

Le Conseil, qui est l'organe principal chargé de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a un rôle crucial à jouer pour faciliter et soutenir des efforts véritables et de vaste portée en

vue de prévenir et de régler la violence, ainsi que de bâtir et de pérenniser des initiatives de paix durables. Malheureusement, nous savons tous que le Conseil est réellement paralysé, et son dysfonctionnement compromet gravement sa crédibilité. Le Conseil n'est plus une enceinte de dialogue et de compromis dont l'objectif est de remédier à un grand nombre de menaces et de problèmes qui touchent notre monde, mais plutôt une plateforme dont se servent les grandes puissances pour marquer des points et parader, les autres pays ayant les mains liées. C'est on ne peut plus évident dans le cadre du débat sur les questions de paix et de sécurité au Moyen-Orient.

Face à cette impasse, nous observons des tentatives d'exporter certaines questions difficiles et contentieuses. À notre avis, cela ne fera qu'élargir le fossé existant et compromettre davantage le dispositif international de paix et de sécurité. En ce qui nous concerne, il n'existe pas d'autre option que de rétablir la crédibilité du Conseil. Les grandes puissances qui siègent au Conseil ont une responsabilité particulière de raviver ce qu'un observateur avisé de l'ONU a qualifié de « sentiment commun d'un objectif stratégique » entre eux. Cependant, nous ne devons pas nous contenter de critiquer les cinq grandes puissances; nous avons également une responsabilité en tant que membres élus, et si nous jouons notre rôle, nous pouvons contribuer à sortir le Conseil de l'impasse. Nous nous y sommes employés l'année dernière, mais nous devons faire plus pour remplir nos obligations à l'égard de l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Enfin, les situations de conflit et de crise dans la région exigent une action urgente et concertée. À moins que nous ne fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour inverser la tendance dangereuse actuelle, nous ne parviendrons pas à éviter la catastrophe qui se profile à l'horizon. Plus tôt le Conseil se ressaisira, mieux cela vaudra pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la délégation russe d'avoir convoqué ce débat qui arrive à point nommé et le Secrétaire général pour son analyse réfléchie et très détaillée de la situation dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Nous partageons l'opinion selon laquelle la fréquence et l'intensité des conflits dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord se sont exacerbées, avec de graves conséquences, qui ont aussi

des répercussions et entraînent l'insécurité à l'échelle mondiale. Ces conflits violents, notamment la situation israélo-palestinienne, la Syrie, le plateau du Golan et le Yémen, ont des répercussions de plus en plus graves sur des pays d'Afrique, d'Asie du Sud et du Sud-Est, d'Europe et d'autres régions. La seule solution viable consiste à renforcer le rapprochement, la coopération et la confiance entre les États Membres de l'ONU, les membres du Conseil et le triangle constitué par les États arabes, Israël et l'Iran. Comme le Président du Kazakhstan l'a indiqué dans son ouvrage intitulé « *Manifeste : Le monde. XXI<sup>e</sup> siècle* » :

« [L]’expérience des guerres et des conflits passés montre que l’on ne peut pas assurer sa propre sécurité au détriment de la sécurité des autres États. Par conséquent, il faut opposer aux blocs militaires une Coalition Mondiale des États pour la paix, la stabilité, la confiance et la sécurité sous l’égide des Nations Unies. L’objectif universel de la prochaine décennie doit être la cessation des guerres et des conflits en Afghanistan, en Iraq, au Yémen, en Libye et en Syrie, dans l’est de l’Ukraine et du conflit israélo-palestinien. »

Nous déplorons en particulier les graves crises humanitaires qui sévissent dans la région, des crises d'une vaste portée qui touchent des millions de personnes dans plusieurs pays, en raison de la pénurie de fonds et de fournitures. Nous sommes également témoins de la destruction d'infrastructures essentielles à la vie humaine. Par conséquent, ma délégation voudrait formuler les observations suivantes pour examen, tout en gardant à l'esprit les questions soulevées dans la note de cadrage (S/2018/524).

Premièrement, pour lutter contre les causes des conflits récurrents et de nouveaux conflits potentiels, les gouvernements, l'ONU et les organisations internationales doivent mettre en œuvre un plan d'action détaillé et global dans le strict respect des conventions internationales et de nouvelles réformes lancées par le Secrétaire général.

Deuxièmement, il faut prendre de nouvelles mesures face à la détérioration politique de l'autorité de l'État, qui est usurpée par des acteurs non étatiques et des groupes armés. Par conséquent, en plus des opérations de maintien de la paix, il faut déployer des efforts en matière de diplomatie préventive, de médiation et de pérennisation de la paix. C'est le règlement politique et diplomatique des conflits qui doit prévaloir, et non le

recours à la force. Il faut mettre pleinement à profit les efforts déployés par l'ONU ainsi que les bons offices du Secrétaire général et de ses Envoyés et Représentants spéciaux, et appliquer les résolutions du Conseil dans un esprit de coopération. L'unité du Conseil de sécurité est essentielle pour envoyer des messages fermes aux parties belligérantes, notamment en vue de mettre fin aux discours et aux propos incendiaires, ainsi qu'à l'usage de la force par toutes les parties, et de garantir le respect des droits de l'homme.

Troisièmement, il est essentiel que les parties belligérantes parviennent à un accord, tout en respectant les cessez-le-feu et en autorisant un accès humanitaire sans entrave par voie terrestre, aérienne et maritime à ceux qui ont le plus besoin d'aide. Ceux qui commettent des actes d'une brutalité ignoble, comme l'utilisation d'hôpitaux et d'écoles à des fins de guerre ou la violence sexuelle comme arme de guerre, doivent être traduits en justice. Nous devons également réexaminer les régimes de sanctions du Conseil et mettre fin aux sanctions unilatérales et aux embargos qui causent du tort à des civils innocents.

Quatrièmement, les conflits qui sévissent dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sont comme un vortex qui entraîne irrésistiblement les pays voisins et même d'autres puissances, ce qui donne lieu à des guerres par procuration visant à modifier l'équilibre du pouvoir. L'unité du Conseil de sécurité est particulièrement importante pour contrer ces tendances néfastes.

Cinquièmement, il est temps pour l'ensemble du système des Nations Unies et des membres du Conseil, en premier lieu ses cinq membres permanents, ainsi que les 10 membres élus, en partenariat avec d'autres parties prenantes internationales et régionales, de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne notamment le conflit israélo-palestinien et l'enquête sur l'utilisation d'armes chimiques. Nous devons préserver la crédibilité du Conseil, qui est l'organe suprême de l'ONU. Des enquêtes approfondies, objectives et impartiales doivent être menées sur toutes les violations pour permettre à la communauté internationale d'identifier leurs auteurs avec impartialité et dans le plein respect du droit international.

Sixièmement, le Kazakhstan estime qu'aucun pays ni aucun groupe de pays ne doit prendre des mesures unilatérales, notamment le recours à la force, pour quelque raison que ce soit, sans l'autorisation du Conseil. En outre, les principes d'intégrité territoriale,

d'indépendance et de souveraineté doivent être toujours respectés, conformément à la Charte des Nations Unies. Dans le même temps, dans le cadre des relations internationales, il faut protéger les civils contre toutes les catégories d'auteurs de violations – comme l'utilisation d'armes chimiques en Syrie –, qui doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et contre lesquels il faut prendre des mesures sur la base de faits et d'éléments de preuve objectifs, dans le cadre du droit international. Par ailleurs, en leur qualité de pays hôtes, les gouvernements doivent assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et des soldats de la paix.

Septièmement, en l'absence d'institutions étatiques qui fonctionnent comme il faut, les groupes terroristes ont pris pied dans des zones instables, ce qui a entraîné l'exode massif de réfugiés en provenance de nombreux pays. Cette charge a été assumée par des pays hôtes comme la Jordanie et le Liban, qui ont besoin d'un appui international. Les réfugiés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont modifié le paysage politique, démographique et de sécurité de l'Europe, raison pour laquelle il faut adopter un nouveau pacte mondial sur les migrations.

Huitièmement, outre les interventions politiques, il faut aussi prendre en considération la stratégie à trois volets, proposée par le Kazakhstan, afin de mettre en place des stratégies efficaces de prévention et d'élimination des conflits et d'autres fléaux qui y sont liés, comme le terrorisme. Il s'agit de renforcer les liens entre la sécurité et le développement et de mettre en œuvre une nouvelle approche innovante, au niveau régional et à l'échelle de l'ensemble du système, dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ». Nous sommes également d'avis que la communauté internationale doit collectivement donner la priorité à l'adoption d'autres mesures visant à éliminer le terrorisme international afin de renforcer la sécurité dans le monde. Les gouvernements doivent agir conformément au droit international et gérer les défis et les possibilités communs. Nous devons également œuvrer à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Pour terminer, nous voudrions faire référence à la première déclaration du Président de cette année, adoptée en janvier, portant sur la diplomatie préventive et la pérennisation de la paix, qui a été introduite par le Kazakhstan durant sa présidence :

« Le Conseil de sécurité, dans les limites de son mandat qui est de maintenir la paix et la sécurité

internationales, note qu'il importe de continuer à œuvrer en faveur d'une paix durable et de libérer le monde des conflits violents avant le centenaire de l'Organisation des Nations Unies » (S/PRST/2018/1, p. 1).

Par conséquent, nous notons avec satisfaction qu'un délai a été fixé, puisque l'objectif est d'avoir un rêve assorti d'une échéance. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui nous aidera à aller de l'avant de manière constructive, grâce au dialogue, aux mesures de confiance et à la répartition équitable des ressources. On retrouve ces éléments dans des traités et des manifestes portant sur la guerre et la paix, qui sont le fruit de profondes réflexions, y compris de la part de notre pays.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Fédération de Russie d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat sur un examen d'ensemble de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Nous sommes convaincus que ce débat permettra de renforcer l'entente et le consensus entre toutes les parties et contribuera à désamorcer et à stabiliser la situation dans cette région. La Chine souhaite la bienvenue à New York au Vice-Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergey Vasilievich Vershinin, qui préside la présente séance, et remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé détaillé.

La situation actuelle au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est grave. Les différends entre États, les conflits sectaires, les conflits ethniques, les guerres, les menaces terroristes et les catastrophes humanitaires se multiplient et sont étroitement liés. Il existe des points chauds comme la Palestine, la Syrie, le Yémen et la Libye, pour lesquels on n'arrive pas à trouver des solutions depuis des années. L'instabilité qui règne actuellement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a des conséquences néfastes sur les peuples de la région et a des répercussions dans le monde entier en matière de paix et de développement. Les pays de la région et la communauté internationale doivent adopter une philosophie axée sur une sécurité commune, intégrée, coopérative et durable, pour édifier ensemble une communauté au destin commun et tracer la voie vers la paix, la stabilité, le développement et la prospérité. La Chine voudrait faire les observations suivantes concernant la manière de régler les points chauds dans la région.

Premièrement, il faut impérativement poursuivre le dialogue et les consultations dans le cadre d'un effort global pour avancer dans le règlement politique

des crises dans la région. La Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient et c'est une question fondamentale qui a une incidence sur la paix de toute la région. Il est indispensable d'adhérer à la solution des deux États et de reprendre les pourparlers de paix dès que possible, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, afin de trouver une solution aux questions de la frontière, des colonies de peuplement, du statut de Jérusalem et des réfugiés.

Nous devons appuyer le travail de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ainsi que les efforts faits dans le cadre du dialogue d'Astana afin de maintenir la dynamique du cessez-le-feu et de réactiver les pourparlers de paix de Genève le plus tôt possible dans l'objectif de parvenir à une solution politique acceptable pour toutes les parties syriennes.

Il convient aussi d'appuyer les efforts de médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et d'encourager les parties yéménites à reprendre rapidement la voie du dialogue politique.

Nous devons par ailleurs aider les parties libyennes dans leurs efforts pour parvenir à la réconciliation et renforcer leur capacité de mettre en place une gouvernance nationale intégrée et d'œuvrer au développement. Il faut aussi déployer des efforts pour garantir la mise en œuvre complète et efficace du Plan d'action global commun relatif à la question nucléaire iranienne.

Deuxièmement, il faut renforcer les synergies et veiller à ce que les processus soient dirigés et pris en main par les pays, l'ONU étant le principal canal de médiation. L'avenir et le destin de la région doivent être définis de façon concertée entre les pays de la région. Il est impératif de respecter les principes d'égalité souveraine et de non-ingérence dans les affaires intérieures, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies, de respecter la volonté des pays concernés de faire avancer des processus politiques dirigés par leurs soins. L'ONU doit s'acquitter de son rôle de médiateur en chef, promouvoir activement les processus politiques en Syrie, au Yémen, en Libye et en Iraq, et appuyer le dialogue entre les parties au conflit. Les organisations régionales doivent quant à elles encourager la confiance mutuelle et la solidarité entre toutes les parties concernées et coopérer avec l'ONU. Enfin, les pays extérieurs à la région doivent jouer un rôle constructif et faciliter la paix en fournissant l'aide voulue, mais ils ne doivent pas s'ingérer délibérément dans les affaires intérieures d'autres États ni imposer des solutions toutes faites.

Troisièmement, il convient d'adapter une stratégie intégrée pour s'attaquer aux différents facteurs de crise dans la région. De nombreuses civilisations et religions trouvent leur origine et convergent dans cette région. Il est impératif de respecter la diversité culturelle et religieuse de chacun, de dialoguer et d'apprendre les uns des autres, sur un pied d'égalité, et de faire en sorte que les différences culturelles et religieuses n'exacerbent pas les conflits régionaux.

La lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est la responsabilité de tous les pays de la région. Ils doivent renforcer leur coopération avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, afin de consolider les avancées enregistrées, d'empêcher que les combattants terroristes étrangers ne s'installent ailleurs, d'encadrer le retour des rapatriés et de freiner la propagation de l'idéologie terroriste. Les parties doivent travailler de concert pour améliorer la situation humanitaire des réfugiés et fournir une assistance accrue aux pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés.

Quatrièmement, il faut promouvoir le développement durable et s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans la région. La guerre, les conflits, le terrorisme et la crise des migrants et des réfugiés trouvent tous leurs racines dans la pauvreté et le sous-développement. Le développement est la clef de tous les problèmes et cela vaut aussi pour cette région. Il faut aider les pays de la région à explorer par eux-mêmes les voies de développement qui leurs conviennent, à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à renforcer leurs capacités en matière de développement et de réduction de la pauvreté et à consolider les fondements matériels de la paix.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont le berceau de civilisations brillantes au passé glorieux, qui ont contribué de façon considérable au progrès de l'humanité. Nous sommes convaincus que les pays et les peuples de ces régions ont la volonté, la capacité et la sagesse de trouver la solution qui garantira le retour de la paix et de la tranquillité. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a toujours adopté une position objective et impartiale et joué un rôle constructif dans la recherche de solutions aux problèmes qui caractérisent les zones de tension dans la région. Nous avons toujours respecté la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des pays de la région. Nous sommes pour des solutions obtenues par le dialogue et la consultation, et non par la force, et

nous appuyons fermement les efforts de médiation de l'ONU.

En tant que plus grand pays en développement, la Chine est prête à accroître concrètement sa coopération avec les pays de la région dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route » et à contribuer ainsi au développement et à la prospérité de la région.

**M. Delattre** (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour sa présence et son engagement personnel face aux crises qui traversent le Moyen-Orient.

Je souhaiterais à l'occasion de ce débat, dont je remercie la présidence russe du Conseil, évoquer les grands principes qui guident l'action de la France face à la multiplication des crises régionales. Il s'agit en premier lieu de l'objectif d'une gouvernance inclusive et démocratique, indispensable à la stabilisation du Moyen-Orient; ensuite de la lutte contre le terrorisme, qui est aujourd'hui une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales; enfin de la nécessité de promouvoir le multilatéralisme, l'action des Nations Unies et le cadre du droit international.

Une gouvernance démocratique, inclusive et pluraliste au Moyen-Orient est la condition de toute stabilité de long terme dans la région. Il n'existe aucune alternative à un règlement politique des conflits du Moyen-Orient. Les conflits régionaux naissent souvent et se nourrissent toujours de l'absence d'état de droit et d'ouverture politique. Il est impératif de réunir les conditions d'une gouvernance inclusive et reposant sur le respect des droits de l'homme.

Le cas de la Syrie en est malheureusement la démonstration implacable. Les longues années de dictature exercées par le régime sur la société syrienne ont créé le terreau du conflit et nourri la radicalisation. Le choix de la répression par le régime, comme réponse à toute forme de contestation, la politique de siège et le déplacement forcé, dont nous voyons la déclinaison juridique avec la récente loi no 10, ne peuvent être la base d'une stabilité future. Aujourd'hui le risque d'escalade régionale est réel.

Après sept années de guerre en Syrie, seule une transition politique fondée sur une solution intersyrienne inclusive, conformément à la résolution 2254 (2015) permettra une sortie de crise et une stabilité durable. Toute solution faisant l'impasse sur cette dimension ne répondrait pas aux causes du conflit, ni la France ni aucun de ses partenaires ne s'engageront à financer la

perpétuation de ce système aussi injuste qu'instable. En vue d'une solution politique inclusive, l'ensemble des acteurs impliqués, en particulier le Groupe restreint de la Coalition internationale et les garants d'Astana, doivent se rassembler à l'appui de la médiation de l'ONU. La France travaille activement avec ses partenaires à la mise en place d'un mécanisme de coordination entre ces deux enceintes, sur la base de trois priorités principales : permettre la formation d'un comité constitutionnel équilibré et efficace; mettre en place les mesures de confiance permettant l'établissement d'un environnement favorable au processus politique; et préparer des élections libres et transparentes auxquelles participeront l'ensemble des Syriens.

Nous le savons, le vide laissé par la destruction de tout espace politique a favorisé l'émergence du terrorisme en Syrie comme dans l'ensemble de la région. La lutte contre le terrorisme, et c'est mon deuxième point, est une priorité de notre action au Moyen-Orient. Daech a subi au cours des derniers mois des défaites militaires importantes au Levant, notamment grâce à l'action de la Coalition internationale, à laquelle la France participe depuis sa création. Si le groupe a perdu l'essentiel de son ancrage territorial, la lutte contre Daech en Syrie et en Iraq n'en est pas terminée pour autant. Pour empêcher la constitution de sanctuaires, nous devons stabiliser durablement les zones libérées par la Coalition. La menace posée par Al-Qaida dans la région est également loin d'avoir disparu et reste notamment très présente dans la péninsule arabique.

Au-delà de l'effort militaire, la France estime que nous devons faire mieux collectivement dans quatre domaines où la France ne ménage aucun effort : premièrement, la problématique des flux de combattants terroristes étrangers; deuxièmement, la lutte contre le financement du terrorisme – c'est pourquoi la France a organisé une conférence internationale sur ce sujet à Paris les 25 et 26 avril dernier qui a permis l'adoption par la communauté internationale d'un programme ambitieux –; troisièmement, la lutte contre la propagation de l'idéologie des groupes terroristes, en particulier sur Internet, domaine dans lequel des progrès restent à faire en partenariat étroit avec le secteur privé; et quatrièmement, la lutte contre l'impunité des crimes commis par les groupes terroristes. La réaffirmation de l'interdiction de recourir aux armes chimiques est indispensable alors que l'armée syrienne a eu recours massivement à ces armes, mais aussi Daech en Syrie et en Iraq. Prévenir la réémergence des armes chimiques comme leur prolifération vers les acteurs non étatiques

passer d'abord par le renforcement des moyens de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la mise en place d'un nouveau mécanisme d'attribution qui succéderait au Mécanisme d'enquête conjoint.

En Libye, comme dans le reste du Moyen-Orient, la victoire durable contre les groupes terroristes passe par une solution politique, un processus de stabilisation et de réconciliation, mais également par le renforcement et l'unification des institutions nationales, civiles et de sécurité sous le contrôle de l'autorité civile. Le processus de conférence nationale lancé par le Représentant spécial du Secrétaire général doit permettre de réunir les conditions nécessaires aux élections que les principaux acteurs libyens se sont engagés à tenir selon le calendrier établi à Paris le 29 mai, en étroite coordination bien sûr avec Ghassan Salamé qui peut compter sur notre plein et entier soutien. La communauté internationale doit soutenir d'une seule voix les engagements qui ont été pris.

Le terrorisme se nourrit par ailleurs de la criminalité organisée, notamment de tous les types de trafic. C'est aussi en prenant en compte cette dimension que le Conseil a adopté des sanctions individuelles contre plusieurs trafiquants de migrants en Libye. Pour tarir les ressources des groupes criminels et terroristes, il est essentiel de lutter contre l'économie de prédation et de guerre en Libye comme ailleurs. Combattre les groupes terroristes, c'est enfin chercher à assécher leur vivier de recrutement en empêchant que l'absence de perspectives ne rende une nouvelle génération vulnérable à leurs discours.

Le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), entre autres, est exemplaire à ce titre. Gardons-le à l'esprit à quelques heures d'une conférence des donateurs qui déterminera largement la capacité des écoles de l'UNRWA à ouvrir leurs portes à la rentrée prochaine. Chacun doit bien mesurer ses responsabilités à cet égard. Tout espace laissé vacant par l'UNRWA dans la région sera occupé par d'autres acteurs, notamment à Gaza où les mineurs représentent plus de la moitié de la population.

J'en viens à mon dernier point. Face à l'ensemble des crises du Moyen-Orient, il est plus que jamais essentiel de replacer au cœur de notre approche le cadre international de résolution des conflits à travers ses deux piliers : la promotion du multilatéralisme et délégation de l'ONU d'une part, et le respect du droit international d'autre part. Le rôle du Conseil est à cet

égard essentiel. Nous l'avons démontré avec l'adoption de la résolution 2231 (2015) qui a endossé le Plan d'action global commun, produit de la détermination de la communauté internationale et d'un multilatéralisme pragmatique et réaliste. La France continuera de mettre en œuvre ses engagements aussi longtemps que l'Iran respectera les siens. Nous appelons parallèlement à ce qu'une réponse soit apportée à nos préoccupations à l'égard des activités balistiques et régionales de l'Iran, ce qui est nécessaire à la sécurité de la région.

Mais le silence du Conseil face à certaines crises compromet durablement notre crédibilité collective. Après trois conflits au cours de la décennie écoulée, la bande de Gaza est depuis plusieurs mois au bord de l'effondrement et d'une nouvelle escalade. Nous avons, dans ce contexte, appelé le Conseil à une expression forte qui ne ferait l'impasse ni sur les responsabilités du Hamas, ni sur les obligations d'Israël. Nous regrettons de n'avoir pas été entendus à ce jour, mais nous ne baisserons pas les bras. Ces derniers développements ne peuvent être dissociés de l'absence de perspective politique sur la question israélo-palestinienne. Il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer les paramètres de la solution des deux États qui n'a pas d'alternatives viables et qui a été consacrée par la résolution du Conseil. Les progrès de la colonisation sous toutes ses formes détruisent cette perspective sur le terrain. Je pense notamment aux menaces qui pèsent sur la communauté de Khan Al-Ahmar. Le Conseil ne peut s'affranchir de ses responsabilités. La France se tient prêt à contribuer à toute nouvelle dynamique qui s'inscrirait dans ce cadre.

Dans les situations de conflit, le rôle du Conseil est d'appeler l'ensemble des belligérants au respect du droit applicable. Face à la situation en cours au Yémen, nous devons rappeler aux parties la nécessité de respecter le droit international humanitaire et de protéger les civils, notamment les femmes et les enfants. Il est impératif que les parties garantissent un accès humanitaire complet et sans entrave en coordination avec l'ONU et protègent les infrastructures et les personnel de santé, comme l'a rappelé la résolution 2286 (2016).

S'agissant de la médiation de l'ONU, le Conseil a apporté un soutien unanime à l'action de l'Envoyé spécial, M. Martin Griffiths, et à ses efforts pour relancer les négociations de paix. Nous restons convaincus que la seule réponse durable à la crise du Yémen est une solution politique. C'est pourquoi nous devons contribuer et nous devons continuer d'appeler les parties à s'engager de bonne foi dans des négociations

facilitées par la médiation de l'ONU en vue d'un accord politique inclusif.

La France est convaincue que le respect des droits de l'homme et droit international humanitaire est une des conditions essentielles d'une paix durable au Moyen-Orient. L'impunité des crimes ne doit pas, ne peut pas, être une exception régionale. Toutes les victimes de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire méritent d'obtenir justice. La communauté internationale doit œuvrer à cet objectif, notamment à travers les mécanismes de lutte contre l'impunité qu'elle a saisis ou mis en place, qu'il s'agisse de juridictions pénales internationales, comme le Tribunal spécial pour le Liban et la Cour pénale internationale pour la Libye, ou de mécanismes de collecte de preuves visant à préparer le travail des juridictions, comme en Syrie et en Iraq, en soutien aux autorités régionales compétentes ou à leur place, si celles-ci ne peuvent ou ne souhaitent pas le faire.

En conclusion, Monsieur le Président, soyez assuré de l'engagement résolu de la France dans cette région du monde, dans le respect de ses principes et dans la fidélité à ses efforts inlassables pour répondre aux crises du Moyen-Orient avec la volonté de voir le Conseil de sécurité y assumer pleinement les responsabilités qui sont les siennes. La France entend aussi contribuer à tous les efforts en vue de mettre en place des mécanismes de concertation régionale, de règlement pacifique des différends et de dialogue visant à la stabilisation du Moyen-Orient. Il en va de l'avenir du Moyen-Orient, comme de la crédibilité du Conseil.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Fédération de Russie de cette occasion de discuter de manière globale de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que nombre des conflits dans la région ont en commun des causes profondes et des liens complexes. Nous convenons que l'adoption, pour régler ces conflits, d'une approche qui examine chaque conflit isolément est vouée à l'échec. Il faut les examiner dans leur ensemble. Je pense que nous sommes également conscients qu'il existe des luttes existentialistes entre certains États Membres de la région, mais tous ne sont pas agressifs envers leurs voisins ou ne commettent pas d'actes hostiles à leur égard.

On entend souvent dire que les peuples du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord devraient peut-être avoir leur propre Acte final d'Helsinki. Je ne veux pas être prescriptive, mais je pense que quelque chose

qui rapproche la région serait très utile à cet égard. Nous serions heureux de participer à l'examen de cette question. Dans l'ensemble, notre compréhension de tout conflit doit être façonnée par une analyse qui tienne compte de l'ensemble des causes profondes, du rôle des acteurs régionaux et internationaux ainsi que de l'histoire individuelle et des circonstances du pays concerné. En retour, la réponse du Conseil de sécurité et de l'ensemble des Nations Unies à ces conflits doit être globale.

Avant de parler de la note de cadrage russe (S/2018/524, annexe) et de nos propres vues, je voudrais commencer par m'associer pleinement aux observations de l'Ambassadeur de la France au sujet de l'Iran. Nous aurons une autre occasion de parler de l'Iran cette semaine, et, à cette occasion, je développerai mes remarques. Pour l'heure, je voudrais simplement l'assurer de l'appui du Royaume-Uni à sa déclaration.

La note de cadrage russe contient de nombreux points sur lesquels nous sommes d'accord. Nous sommes d'accord que les conséquences humanitaires des divers conflits dans la région du Moyen-Orient sont dévastatrices, et que les statistiques fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) sont tout à fait stupéfiantes. Au total, 22 millions de personnes ont besoin d'une assistance au Yémen, 13 millions en Syrie, 1,9 million dans les territoires palestiniens occupés et 1 million en Libye. Les activités de secours humanitaires de tous les États Membres, des acteurs internationaux et des citoyens ordinaires ont de fait contribué à éviter certaines souffrances, mais elles ne suffisent pas, et, selon les statistiques de l'OCHA lui-même, 66 % des appels humanitaires n'ont toujours pas reçu de réponse. Récemment, le Royaume-Uni a écrit au Secrétaire général pour annoncer notre propre contribution humanitaire aux crises au Moyen-Orient.

Nous voyons encore certains États restreindre l'accès aux organismes humanitaires, et des groupes armés commettre des attaques contre des travailleurs humanitaires. Qu'est-ce que qui peut bien justifier ces attaques? Nous sommes d'accord avec vous, Monsieur le Président, sur le fait que l'aide humanitaire ne doit pas être politisée, mais tant que ces attaques se poursuivront, elle le sera. Les conflits touchent particulièrement les minorités religieuses et ethniques, par exemple les Yézidis en Syrie et en Iraq, ainsi que les membres de la Communauté internationale baha'ïe en Iran et au Yémen. Les terroristes et les institutions publiques

dans la région sont responsables de certaines des pires persécutions de l'histoire. Tout comme vous, Monsieur le Président, nous espérons que le Conseil de sécurité pourra déployer des efforts concertés pour régler les conflits pacifiquement. Nous devons faire tout ce que nous pouvons, en tant que Conseil de sécurité, pour appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général et ses représentants spéciaux pour instaurer la paix dans la région, pour permettre de nombreuses avancées en Syrie, au Yémen et en Libye, pour utiliser nos efforts collectifs et bilatéraux pour faire pression sur ceux qui s'opposent à ces efforts ou qui les minent, et pour faire en sorte que les missions de maintien de la paix soient adaptées à l'objectif visé. En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, dont ont parlé un certain nombre d'orateurs, nous réaffirmons notre appui à la solution des deux États, et nous attendons avec intérêt les propositions des États-Unis, lesquelles, nous l'espérons, seront présentées prochainement.

Il existe certains domaines sur lesquels nous ne partageons pas votre opinion, Monsieur le Président, telle qu'exprimée dans la note de cadrage. Je voudrais commencer cette partie de ma déclaration en disant que je viens de participer au débat de l'Assemblée générale sur la question de la responsabilité de protéger. Je suis frappée par le fait que cette question est au cœur de nombre de nos désaccords sur la manière de gérer les conflits. La note de cadrage de ce jour appelle à un attachement à la suprématie du droit international et à la nécessité de démarches collectives en vue de régler les problèmes de la région, et nous pouvons approuver cela pleinement. Cependant, lorsque des populations sont blessées ou persécutées à cause des agissements de leurs propres gouvernements, cela va non seulement à l'encontre du droit international des droits de l'homme et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, que chaque pays représenté dans cette salle s'est engagé à respecter, mais cela pourrait également être le précurseur d'un conflit plus large. Si le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne manifestent pas d'intérêt à ce stade précoce, il est bien plus probable que la situation dégénère et débouche à terme sur un conflit, notamment un conflit transfrontalier, que ce soit sous forme d'incursions armées ou d'envoi de réfugiés au-delà des frontières. En fin de compte, il est donc bien plus probable non seulement que le Conseil de sécurité demande d'agir, mais qu'il doive agir pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Par conséquent, j'invite tous les pays qui ne pensent pas que le Conseil de sécurité doive examiner les situations relatives aux

persécutions des droits de l'homme dans différents pays à suivre le développement logique qui leur permettra de comprendre où le fait de fermer les yeux sur ces événements pourrait mener.

Qu'il me soit permis de citer le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont cette année marque le soixante-dixième anniversaire :

« [I]l est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ».

C'est la raison pour laquelle au Royaume-Uni, nous pensons que les droits de l'homme relèvent tout à fait des débats du Conseil de sécurité portant sur toute situation relative à la paix et à la sécurité internationales.

Vous dites, Monsieur le Président, que l'action unilatérale est vouée à l'échec. Le Royaume-Uni, comme tous les orateurs qui se sont exprimés jusqu'à présent, voudrait que le Conseil de sécurité prenne des mesures collectives, mais elles sont bloquées. Et lorsqu'elles ne sont pas bloquées, elles sont ensuite méprisées. L'action internationale ne peut être exclusivement l'affaire du plus petit dénominateur commun. Plusieurs orateurs ont déjà mentionné la Syrie. Nous connaissons tous les circonstances dans ce pays. Le Conseil de sécurité a été empêché de faire répondre de leurs actes les auteurs de violations du droit international. En 2014, un projet de résolution (S/2014/348) pour saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie a fait l'objet d'un veto (voir S/PV.7180). Cette année, un projet de résolution (S/2018/321) qui aurait permis au Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre son action vitale a fait l'objet d'un veto (voir S/PV.8228). L'utilisation d'armes chimiques, que ce soit par des terroristes ou par des acteurs étatiques, doit faire l'objet d'une enquête. Les responsables doivent rendre des comptes, et nous affirmons qu'il est bien plus dangereux de laisser les individus penser que les armes chimiques pourront être utilisées comme armes de guerre et que l'interdiction internationale sur leur utilisation pourra être ignorée.

En outre, nous avons entendu ce week-end des informations faisant état d'attaques aériennes et à l'artillerie contre la zone de désescalade dans le sud-ouest de la Syrie. Ces informations sont très inquiétantes et semblent pointer du doigt le Gouvernement syrien. Une offensive militaire du Gouvernement syrien serait

une violation flagrante du cessez-le-feu et de l'accord de désescalade auquel la Russie est partie. Nous exhortons quiconque a une influence sur la situation à contribuer à faire respecter cet engagement et à inciter à la retenue.

Les sanctions sont un outil vital de l'arsenal du Conseil de sécurité. Comme l'Article 41 de la Charte des Nations Unies l'indique clairement, elles donnent un véritable effet à nos décisions et transforment nos paroles dans cette salle en conséquences concrètes pour ceux qui menacent la paix et la sécurité internationales. Les sanctions ne sont pas notre premier recours – elles ne sont pas une mesure que nous prenons à la légère –, mais nous savons qu'elles fonctionnent. Elles ont aidé à instaurer la paix et la sécurité au Libéria et en Sierra Leone. Elles ont aidé à amener l'Iran et la République populaire démocratique de Corée à la table des négociations. Et elles continuent de jouer un rôle vital dans la lutte contre Daech et Al-Qaida en Iraq, en Syrie et ailleurs.

Nous pensons que d'autres questions, qui ne sont pas couvertes par la note de cadrage d'aujourd'hui mais qui pourraient étayer les futures discussions du Conseil sur ce sujet important, mériteraient d'être débattues au Conseil. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que la participation politique dans la région reste faible et que nous devons renforcer les institutions démocratiques. Je voudrais m'associer à l'hommage qu'il a rendu à la Tunisie ainsi qu'à ce qu'il a déclaré sur les problèmes qui surviennent lorsque les perspectives économiques sont entravées. Une approche véritablement globale des conflits dans la région ne peut éluder la question de la bonne gouvernance. Une bonne gouvernance de la part d'institutions de l'État fortes et stables est le meilleur moyen de maintenir la paix et la sécurité. La mauvaise gouvernance peut être dévastatrice, et nous l'avons vu dans de nombreux pays de la région. Comme je le disais tout à l'heure, quand les gouvernements violent les droits fondamentaux des citoyens, nous savons que le risque de conflit et de souffrance augmente. Il est de la responsabilité du Conseil d'examiner et de se tenir informé de toutes ces questions, en raison de leur incidence sur la paix et la sécurité internationales. En tant que communauté internationale, nous devons soutenir les institutions qui respectent les valeurs pour la protection desquelles les Nations Unies ont été créées et qui œuvrent pour le bien de tous les citoyens.

Enfin, je voudrais dire un mot sur la reconstruction au lendemain d'un conflit. Échouer à stabiliser et à

réconcilier les communautés après un conflit prolongé, c'est échouer à instaurer la paix et la sécurité à long terme. Il ne s'agit pas d'un arbitrage entre paix et justice. La tâche du Conseil c'est d'aider les Nations Unies et les pays eux-mêmes à trouver la bonne façon d'avoir à la fois la paix et la justice. Je crois que nous savons tous que le rôle des femmes peut être déterminant à cet égard. Les acteurs internationaux, y compris le Conseil de sécurité, jouent un rôle essentiel pour veiller à ce que les ressources limitées soient réparties efficacement en appui aux institutions qui s'attaquent aux causes profondes des conflits passés.

**M. Djéjé** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie la Fédération de Russie pour la tenue de cette importante séance sur des situations constitutives de menaces à la paix et à la sécurité internationales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Nous saluons la présence parmi nous pour présider la présente séance de S. E. M. Sergey Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, et nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, pour son exposé.

Ma délégation souhaite que le présent débat offre l'occasion aux membres du Conseil de sécurité de tenir un dialogue constructif sur les causes profondes et les dynamiques qui alimentent les conflits auxquels ces régions sont confrontées. Ces échanges devraient permettre également au Conseil d'envisager des actions collectives pour mettre fin à ces conflits, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Les situations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord restent marquées tant par la persistance de conflits anciens que par la recrudescence de nouveaux conflits, dont la nature asymétrique et complexe requiert une action concertée des Nations Unies et des organisations régionales, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, notamment en son Chapitre VIII.

À la crise israélo-palestinienne, qui dure depuis des années, s'ajoutent les conflits en Syrie, en Libye et au Yémen. Ma délégation note avec regret le manque de perspectives politiques dans le règlement des différents conflits, le déficit de gouvernance démocratique, l'enlisement des processus de paix, les vives tensions géopolitiques et confessionnelles et les drames humanitaires que vivent les populations de cette région. L'émergence d'acteurs périphériques et non étatiques, notamment les groupes armés, les organisations terroristes comme Al-Qaida, le Front el-Nostra, l'État islamique, constitue également une menace à la sécurité

et à la stabilité, non seulement du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, mais également de la planète tout entière.

Ma délégation voudrait souligner que c'est dans l'unité que le Conseil de sécurité est à même de jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme partout ailleurs dans le monde. À cet égard, mon pays déplore le manque d'unité du Conseil, particulièrement sur la question syrienne ainsi que sur le dossier du nucléaire iranien et le conflit israélo-palestinien.

Concernant le dossier du nucléaire iranien, ma délégation est d'avis que le Plan d'action global commun, adopté le 14 juillet 2015, constitue une solide garantie pour la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération nucléaire, ainsi que pour la paix et la sécurité régionales et mondiales. La Côte d'Ivoire invite par conséquent toutes les parties prenantes à aplanir tout désaccord relatif à l'application des dispositions du Plan d'action global commun, par le biais de négociations au sein de la Commission conjointe prévue à l'annexe IV de l'accord. Elle salue, à cet égard, toutes les initiatives visant à trouver une solution pacifique, durable et satisfaisante pour tous dans le dossier du nucléaire iranien.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, la Côte d'Ivoire réaffirme sa position en faveur de la solution à deux États, coexistant dans la paix et la sécurité sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle invite par conséquent Israéliens et Palestiniens à renoncer à la violence et aux actions unilatérales, qui ne font qu'éloigner davantage les perspectives de reprise du dialogue politique, en vue d'une issue pacifique à un conflit qui n'a que trop duré. Mon pays exhorte, en outre, le Conseil à jouer pleinement son rôle afin d'impulser une nouvelle dynamique dans la recherche d'une solution négociée à cette crise.

Le conflit en Syrie continue de cristalliser les tensions et de polariser l'attention du Conseil de sécurité, particulièrement les allégations récurrentes d'utilisation d'armes chimiques par les belligérants. L'absence d'un mécanisme indépendant de reddition de comptes et de lutte contre l'impunité reste un défi majeur pour le Conseil. Il est impératif de surmonter nos divergences en vue de la mise en place d'un mécanisme international d'enquête indépendant sur l'utilisation d'armes chimiques, tant en Syrie que partout dans le monde. Mon pays réitère, par ailleurs, son soutien aux efforts de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, en vue de la reprise du dialogue politique sur la base du

processus de Genève, tel que prescrit par les dispositions pertinentes la résolution 2254 (2015).

S'agissant de la situation au Yémen, ma délégation déplore la situation humanitaire catastrophique dans le pays et l'escalade militaire autour de la ville portuaire d'Hodeïda. Elle reste convaincue qu'il n'y a pas d'alternative à une solution politique au Yémen. En conséquence, mon pays invite les différentes parties à la cessation des hostilités et à s'engager de manière significative dans la voie d'un règlement politique de la crise dans le cadre des efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths.

Concernant la Libye, la Côte d'Ivoire réitère son soutien au Plan d'action du Représentant spécial du Secrétaire général de l'organisation des Nations Unies, M. Ghassan Salomé. Elle exhorte la communauté internationale à lui apporter son plein appui afin de faire progresser le processus de réconciliation nationale et de jeter les bases d'une stabilité et d'une paix durables en Libye, à travers un processus démocratique inclusif.

Mon pays est d'avis que la persistance de ces crises traduit les limites de la communauté internationale à apporter une réponse appropriée à ces différents conflits armés, qui sont des facteurs d'instabilité aux niveaux régional et international. Cette situation réduit la confiance de l'opinion publique internationale dans la capacité du Conseil à ramener la paix et la stabilité dans ces régions, dont les populations sont éprouvées par des années, voire des décennies, de conflit. En effet, de l'Afghanistan au Yémen en passant par la Syrie, la Palestine ou encore la Libye, le Conseil de sécurité peine à faire face à ses responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales, en raison des nombreux blocages dont il est souvent l'objet, alors même que les populations civiles sont confrontées à des situations humanitaires extrêmes et que les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont une réalité quotidienne de ces populations.

Face à ces blocages, qui ont conduit à une inefficacité de l'action commune et favorisé des initiatives unilatérales, ma délégation réaffirme son attachement au multilatéralisme, qui est le moyen le plus efficace d'atteindre une paix et un développement durables, profitables à tous. À cet égard, la Côte d'Ivoire recommande particulièrement cinq axes. Premièrement, le respect des principes de la Charte des Nations Unies, notamment le règlement pacifique des conflits; deuxièmement, le recours au dialogue et aux solutions politiques comme mode de règlement privilégié

des crises; troisièmement, la collaboration avec les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies; quatrièmement, l'identification des causes profondes des conflits, ainsi qu'une approche holistique dans leur règlement qui intègre les acteurs régionaux et des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté; et cinquièmement, la lutte coordonnée contre le terrorisme et l'extrémisme violent et la prévention de la propagation des armes de destruction massive.

La situation actuelle des conflits dans le monde pourrait inciter au scepticisme quant à la capacité du Conseil de sécurité à apporter des réponses pérennes aux conflits qui endeuillent le monde. La Côte d'Ivoire qui, dans un passé récent, était au centre des préoccupations du Conseil, demeure convaincue que partout où il a su affirmer son unité et agir avec fermeté, le Conseil a pu efficacement relever les défis de la sécurité et de la stabilité pour mettre fin aux souffrances de milliers de personnes.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire tient à souligner que le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le règlement des conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. À cet égard, les organisations régionales, comme la Ligue des États arabes et l'Union africaine, doivent être pleinement impliquées dans la prévention et le règlement pacifique des différends à travers l'établissement et le renforcement d'un partenariat stratégique entre l'ONU et ces organisations.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son important exposé ce matin.

Nous sommes reconnaissants à nos collègues russes de l'occasion qui nous est donnée d'examiner les causes profondes des conflits au Moyen-Orient. Cette séance tombe à point nommé, car aujourd'hui, la Russie a les moyens de mettre fin à l'escalade militaire qui se produit dans la région à l'heure où nous parlons. Comme l'a noté la représentante du Royaume-Uni, en Syrie, le régime d'Assad a lancé une offensive dans le sud-ouest de la zone de désescalade négociée par la Jordanie, la Russie et les États-Unis. Une fois encore, nous sommes témoins de frappes aériennes et de tirs d'artillerie, de barils d'explosifs et de tirs de roquettes lancés par le régime syrien, provoquant le déplacement de dizaines de milliers de personnes. La Russie a elle aussi mené

des frappes aériennes dans la zone pendant le week-end, en violation flagrante d'un accord qui devait sauver des vies et promouvoir une solution politique en Syrie.

Le cessez-le-feu représente un engagement entre le Président Trump et le Président Poutine, et les États-Unis restent déterminés à respecter cet engagement. Alors que la Russie nous demande de parler des causes profondes du conflit au Moyen-Orient, nous attendons d'elle qu'elle joue son rôle pour faire respecter le cessez-le-feu qu'elle a contribué à établir.

Avant d'aller plus loin, je voudrais saluer les contributions positives considérables que les peuples du Moyen-Orient ont apportées au monde. C'est une région d'anciennes civilisations qui nous a tant donné. Dans le domaine des arts, de la langue, de la science, de la philosophie, de la religion, le monde doit beaucoup aux peuples du Moyen-Orient.

Les conflits ont de nombreuses causes profondes, et au Moyen-Orient, depuis trop de décennies, des dictatures brutales et des gouvernements autoritaires privent leurs peuples de leurs droits fondamentaux, ce qui a inévitablement entraîné des conflits. Le fanatisme religieux violent de groupes non gouvernementaux, mais aussi de certains gouvernements est également à l'origine de conflits. L'absence de développement économique et de perspectives économiques est elle aussi une source de conflit.

Ce n'est évidemment pas un thème nouveau pour le Conseil de sécurité, même si c'est la première fois que je participe à un tel débat. Chaque mois, le Conseil tient une séance sur le Moyen-Orient, au cours de laquelle les États-Unis tentent de cerner précisément cette question des causes profondes. Au cours de ces débats, les États-Unis ont soulevé la question de la crise humanitaire à Gaza et des souffrances de sa population. Quelle est la cause première de cette crise? Le Hamas, un groupe terroriste qui a pris le pouvoir en 2007, est depuis lors l'autorité *de facto* dans la bande de Gaza. Au cours des 11 années qui ont suivi, le Hamas s'est montré beaucoup plus intéressé à commettre des violences qu'à s'occuper du peuple palestinien.

Les États-Unis ont également eu l'occasion au cours de ces débats de parler de l'utilisation généralisée et inacceptable des civils, dont des femmes et des enfants, comme boucliers humains dans les conflits à travers le Moyen-Orient.

À l'origine de ces conflits, on trouve des groupes tels que le Hamas et l'État islamique d'Iraq et du Levant,

qui sont disposés à faire un arbitrage impitoyable, sanguinaire : sacrifier des civils innocents pour atteindre leurs objectifs politiques. Des enfants et des familles sont utilisés pour protéger leurs infrastructures militaires ou alors ils deviennent les victimes d'attaques qui visent à rallier les médias internationaux à la cause de leurs maîtres, garantissant dans l'un comme dans l'autre cas une exacerbation des émotions et une poursuite du conflit.

Les États-Unis ont aussi utilisé cette séance mensuelle pour parler de l'ingrédient essentiel qui manque pour la paix au Moyen-Orient. Cet ingrédient, ce sont des dirigeants qui sont prêts à faire ce qui est nécessaire pour parvenir à la paix. Le Moyen-Orient a besoin de plus de dirigeants comme le Président égyptien Anouar El Sadate, de dirigeants qui sont prêts à aller de l'avant, à reconnaître des vérités difficiles et à faire des compromis. Le Moyen-Orient a besoin de plus de dirigeants comme le Roi Hussein de Jordanie qui, en 1994, a instauré une paix qui perdure à ce jour.

Nous avons soulevé une autre cause majeure des conflits qui agitent le Moyen-Orient, à savoir le rôle de l'Iran et de ses partenaires de la milice qu'est le Hezbollah. Dans une zone de guerre après l'autre et dans un attentat terroriste après l'autre, nous trouvons l'Iran et le Hezbollah derrière la violence au Moyen-Orient. Nous avons parlé de l'arsenal de guerre amassé au Liban, dont la source est l'Iran et le Hezbollah.

Nous avons parlé de Bashar Al-Assad et de la guerre menée par le régime syrien contre le peuple syrien, un peuple qui a manifesté pacifiquement en 2011 en faveur de perspectives économiques, de droits politiques et de la dignité humaine la plus fondamentale. Sa noble quête, toutefois, s'est heurtée à une violence sanglante qui a pris la forme de torture, de famine, de barils explosifs, d'armes chimiques et de déni d'aide humanitaire et médicale. Derrière Al-Assad et combattant aux côtés de ses soldats, on trouve le Hezbollah, l'Iran et la Russie.

Les États-Unis ont également utilisé ces débats mensuels consacrés au conflit au Moyen-Orient pour appeler l'attention sur les violations répétées et flagrantes de la résolution 2231 (2015) et d'autres perpétrées par l'Iran. Le Conseil de sécurité à l'unanimité a interdit à l'Iran de transférer des armes à d'autres pays, et pourtant, l'Iran est la source des armes que l'on retrouve dans les conflits de la région, du Yémen à la Syrie en passant par le Liban. Le Conseil de sécurité à l'unanimité a appelé le Hezbollah à désarmer, mais les dirigeants du Hezbollah parlent ouvertement de l'appui

qu'ils continuent de recevoir de l'Iran. Selon les termes d'un dirigeant du Hezbollah,

« Tout ce que le Hezbollah mange et boit, ses armes et ses roquettes, tout cela vient de la République islamique d'Iran ».

À la fin de cette semaine, le Conseil se réunira pour examiner le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015). Les conclusions du rapport fournissent de nouvelles preuves qui montrent que l'Iran alimente les conflits en livrant des armes interdites.

Voilà les causes profondes des conflits au Moyen-Orient : des dirigeants qui ne sont pas prêts à faire des compromis; des terroristes du Hamas qui sacrifient le bien-être des civils pour leurs propres objectifs de militants; des terroristes du Hezbollah qui parcourent le Moyen-Orient comme une armée de mercenaires voyous; et un régime iranien qui cherche des avantages politiques, militaires et territoriaux en propageant la violence et la misère humaine. Le dénominateur commun de tout cela, ce sont des peuples qui n'ont pas leur mot à dire sur leur propre gouvernance. Ceux qui paient le prix du conflit n'ont guère, voire pas voix au chapitre pour dire quand ou s'il se terminera. Ceux qui ont tout à gagner d'un conflit, comme le régime de Téhéran, ne paient aucun prix pour les souffrances qu'ils causent.

Et lorsque les peuples syrien et iranien se sont levés pour demander à leurs gouvernements de respecter leurs droits, ils ont été arrêtés, torturés, assassinés. C'est cette oppression, ces violations des droits de l'homme qui sont les causes ultimes des conflits. Et pourtant, il y a des raisons d'espérer. Le désir de dignité humaine et de droits fondamentaux est une force puissante.

En tant qu'organisateur de la séance d'aujourd'hui, la Fédération de Russie illustre elle aussi ce phénomène. L'État prédécesseur, l'Union soviétique, était l'un des gouvernements les plus oppressifs et les plus brutaux au monde. Après plus de 70 ans de privation de leurs droits fondamentaux et de leur dignité humaine, le peuple russe, mais aussi le peuple ukrainien, les peuples des États baltes et les peuples des républiques d'Asie centrale ont finalement eu leur mot à dire.

Le grand chroniqueur américain Charles Krauthammer, qui est malheureusement décédé il y a quelques jours, a écrit que l'examen des causes profondes peut mener au désespoir, parce que les causes profondes sont difficiles à changer, si tant est qu'elles puissent être changées. Si je comprends cette analyse,

je nous exhorte à ne pas céder au désespoir à l'issue de la séance d'aujourd'hui, mais plutôt à en ressortir avec une meilleure compréhension des sources de conflit au Moyen-Orient et avec une détermination renouvelée à les changer.

Les États-Unis estiment que la paix est possible, parce que nous croyons au droit des peuples à se gouverner eux-mêmes. Nous continuerons à défendre la cause de la paix, de la liberté et des droits de l'homme au Moyen-Orient et à appeler à ce qu'il soit mis fin aux conflits dont sont victimes depuis trop longtemps les peuples de cette grande région.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général de son exposé et la présidence russe d'avoir organisé ce débat important.

Nous sommes réunis ce matin à un moment de grandes tensions à l'échelle mondiale, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il existe de nombreux conflits qui représentent une menace non seulement pour la région mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. Nous parlons ici de la situation en Syrie, en Libye, au Yémen, en Iraq et en Palestine, ainsi que de questions transversales telles que la menace du terrorisme, le nombre alarmant de personnes déplacées et de réfugiés, la traite des personnes et le trafic de migrants, entre autres.

Dans le cas de la Syrie, ce conflit dure depuis huit ans, et le siège et la violence restent le lot du peuple syrien, principalement des enfants, qui, en plus de subir les séquelles psychologiques de cette situation, ont besoin d'une aide humanitaire urgente. Cette crise a fait plus de 500 000 morts depuis qu'elle a commencé.

En ce qui concerne la Libye, le conflit reste marqué par des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il convient de souligner que cette réalité a eu et continue d'avoir des répercussions sur l'instabilité dans la région du Sahel, ce qui crée de nombreux problèmes pour cette région d'Afrique.

La situation en Palestine, comme l'ont mentionné certains de mes collègues, est indubitablement au cœur des conflits au Moyen-Orient, non seulement parce qu'elle dure depuis plus de 70 ans, mais également parce que tant qu'elle ne sera pas réglée, il sera impossible de rétablir une paix véritablement durable dans la région. Le point central de la situation palestinienne est évidemment l'occupation israélienne de territoires

qui ne lui appartiennent pas, notamment la bande de Gaza et Jérusalem-Est. Cette situation menace la vie des civils palestiniens et aussi des civils israéliens, et elle met en péril la sécurité de toute la région. Nous sommes convaincus que le seul moyen de mettre fin durablement à l'occupation de la Palestine est de réaliser la solution des deux États, en établissant enfin un État palestinien libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Une des conséquences principales des conflits sont les crises humanitaires, notamment au Yémen, où plus de 8 millions de personnes sont menacées par la famine, 60 % de la population sont en situation de précarité alimentaire, et où une épidémie de choléra touche plus d'un million de personnes. De même, ces conflits font des millions de déplacés et de réfugiés qui, lorsqu'ils fuient la violence pour partir en quête de sécurité, sont souvent victimes de la traite des personnes. Tel est le cas en Libye, où l'on a même des preuves de cas d'esclavage.

Une autre conséquence de cette situation est la prolifération des groupes terroristes, qui profitent des carences gouvernementales, de l'affaiblissement des forces de l'ordre et des forces de sécurité ainsi que de l'absence de contrôles aux frontières pour imposer leur idéologie violente, commettre des crimes et perpétrer de graves violations des droits de l'homme, qui pourraient être constitutives de crimes contre l'humanité.

Nous estimons également qu'il est important de parler des causes profondes de ces conflits. Si nous analysons les diverses situations de conflit, nous pouvons retrouver un dénominateur commun : les politiques de changement de régime, l'interventionnisme, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États font partie des raisons fondamentales qui, comme dans le cas de la prolifération du terrorisme, ont pour résultat les carences gouvernementales, affaiblissent les institutions, en particulier les forces de l'ordre et les forces de sécurité, et engendrent une absence de contrôle aux frontières, ce qui permet au chaos de se répandre.

Nous réaffirmons que l'adoption de mesures unilatérales est contraire au droit international et aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et qu'elle pose une menace flagrante au multilatéralisme et à l'ordre international. Les mesures unilatérales sont des mesures illégales qui étendent la juridiction et la législation internes d'un État à un autre,

affaiblissant ainsi les principes d'égalité, de souveraineté et d'intégrité territoriale des États. On ne peut donc appliquer une politique du deux poids, deux mesures qui consiste à défendre le droit international tout en violant le droit international.

Au fond, l'une des raisons à l'origine des mesures unilatérales et des politiques de changement de régime dans la région est la recherche du contrôle et de l'appropriation des ressources naturelles et la volonté d'influencer la situation géopolitique dans la région. Le contrôle et l'administration souveraine des ressources naturelles sont essentiels pour faire cesser les hostilités et promouvoir le développement économique. Lorsqu'un pays contrôle ses ressources et exerce sa volonté politique, il est possible d'effectuer des changements structurels pour stabiliser et renforcer l'état de droit.

Enfin, la Bolivie, qui est attachée au respect du droit international et à la promotion d'une culture de paix et du droit à la paix, appelle au règlement des différends par des moyens pacifiques, notamment les bons offices, la diplomatie préventive, le multilatéralisme, la non-ingérence et le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États. Ce sont des principes universels reconnus par la communauté internationale et ils constituent des outils efficaces en vue de lutter contre le fléau que représentent les guerres et leurs conséquences, ainsi que les divers conflits dont les causes profondes sont susmentionnées.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Comme les orateurs qui m'ont précédé, j'accueille avec satisfaction l'occasion qui nous est offerte d'échanger nos vues sur cette question importante. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée dans le courant du débat au nom de l'Union européenne.

Les populations du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord continuent de subir les lourdes conséquences des cycles de conflit. Cette situation a des conséquences non seulement pour les pays de la région chacun pour son compte, mais également sur le plan collectif, car les conflits sont souvent entremêlés. Par ailleurs, les événements dans la région ont un impact profond et immédiat sur le reste du monde.

Face à des enjeux aussi élevés, notre ambition collective de lutter contre ces conflits doit être constamment de haut niveau. Nous devons non seulement éteindre les incendies en cours, mais également prévenir

l'apparition de nouveaux foyers d'incendie. Cela signifie qu'il faut repérer l'étincelle et les éléments combustibles. Cela signifie également qu'il faut lutter contre les causes profondes des conflits.

À cet égard, je vais aborder trois aspects : premièrement, l'universalité des droits de l'homme; deuxièmement, la prévention intégrée des conflits; et troisièmement, la lutte contre l'impunité.

Ma première observation porte sur l'universalité des droits de l'homme et la nécessité de bâtir des sociétés ouvertes. Les droits de l'homme sont universels pour une raison, de même que notre responsabilité collective de les promouvoir et de les protéger. Lorsque les droits de l'homme sont déniés, notre dignité individuelle en pâtit, ce qui alimente le mécontentement et les conflits. Lorsqu'ils sont au contraire respectés, ils constituent le fondement de sociétés démocratiques et ouvertes, faisant s'épanouir l'harmonie et la stabilité. Ceci est vrai dans toutes les régions du monde.

Les populations du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord savent ce qui permet de stabiliser leurs sociétés : l'état de droit, une gouvernance responsable et le respect des minorités. Historiquement, de nombreux pays de la région sont des endroits où les minorités religieuses et autres ont prospéré en vivant côte à côte. Les turbulences actuelles sont une raison supplémentaire de rechercher des moyens pratiques de rétablir le contact entre les communautés et de promouvoir la tolérance mutuelle. Un bon exemple est le dialogue intra- et interconfessionnel.

Ma deuxième observation porte sur la prévention intégrée des conflits en répondant aux revendications politiques et socioéconomiques. Les conflits dans la région sont interconnectés. C'est pourquoi il importe que l'ONU et la communauté internationale adoptent une démarche intégrée en matière de prévention. Les tensions régionales doivent être combattues sur le plan structurel par le dialogue et la médiation. Dans le cadre de son mandat de bons offices, le Secrétaire général peut jouer un rôle plus important, mais la responsabilité d'améliorer les relations et de renforcer le dialogue revient en premier lieu à la région.

Il faut également continuer de s'employer à répondre à un grand nombre de revendications politiques et socioéconomiques dans chaque pays, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces revendications catalysent la radicalisation et les conflits, et elles ne sont pas nouvelles. Depuis 2002, des universitaires arabes mettent au défi les

gouvernements de leur région de relever trois déficits dans les éditions successives du *Rapport arabe sur le développement humain* : premièrement, le déficit de liberté; deuxièmement, le déficit d'autonomisation des femmes; et, troisièmement, le déficit de connaissances. Les gouvernements et les organisations internationales doivent prêter une attention toute particulière aux femmes et aux filles. En outre, il faut donner à la société civile suffisamment d'espace pour qu'il puisse jouer son rôle important. La prévention intégrée des conflits implique également l'examen de questions plus générales, comme les changements climatiques et la pénurie de l'eau, qui peuvent être aussi des moteurs de conflit dans la région.

Troisièmement, il faut mettre un terme à l'impunité en renforçant le respect du principe de responsabilité. Il ne saurait y avoir de paix pérenne sans justice. La question est de savoir comment y parvenir dans une région ravagée par les conflits et l'impunité. Dans les pays où des progrès sont constatés, trop souvent, on passe rapidement à la reconstruction. Toutefois, à notre avis, la justice transitionnelle est tout aussi importante, en particulier pour pérenniser la paix. Nous nous félicitons vivement de toutes les initiatives lancées par les gouvernements et la société civile à cette fin. Des crimes très graves ont été commis dans la région. Nous devons veiller à ce que les auteurs d'atrocités criminelles soient poursuivis et traduits en justice. Cela s'applique à toutes les parties au conflit armés, y compris les combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant soupçonnés d'avoir commis le génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Les auteurs de crimes doivent répondre de leurs actes, peu importe de quel côté ils sont dans un conflit donné. À cet égard, des enquêtes et des poursuites justes et indépendantes sont essentielles. Malheureusement, force est de constater que des violations graves du droit international dans la région demeurent impunies, notamment le mépris systématique du droit international humanitaire et l'utilisation tragique d'armes chimiques. Le Conseil de sécurité ne doit pas permettre que cela se produise. Nous déplorons le recours au veto, qui empêche le Conseil de prendre des mesures efficaces à cet égard.

Pour terminer, nous devons faire preuve d'ambition dans nos efforts pour nous attaquer aux causes profondes du conflit dans la région. Cela exigera un engagement ferme et à long terme de notre part à tous – un engagement à protéger les droits de l'homme, un engagement à renforcer la prévention des conflits et un engagement à mettre fin à l'impunité. Seule notre

persévérance collective permettra d'instaurer une paix pérenne dans la région.

**M. Tenya** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'initiative prise par la présidence russe de convoquer la présente séance et nous la remercions de la note de cadrage (S/2018/524, annexe) qui nous invite à nous pencher sur les causes profondes des conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en vue d'y remédier de façon plus globale, plus efficace et conformément à la Charte des Nations Unies. Tout particulièrement, nous voudrions saluer votre présence, Monsieur le Vice-Ministre, et remercier le Secrétaire général António Guterres de son exposé important.

En raison de son héritage hispanique, le Pérou entretient des liens historiques avec les pays de cette région. Nous voudrions saluer, du Maroc au Golfe persique, la continuité d'une riche diversité culturelle, religieuse et ethnique, et rappeler le désir constant de paix et de prospérité des peuples de cette région. Toute société ou région peut parvenir à une paix pérenne avec l'appui ferme de la communauté internationale. Ceci est d'autant plus vrai que, dans le cas d'espèce, les différentes communautés qui composent les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont toujours fait preuve d'une grande capacité de résilience. L'action de l'ONU, et du Conseil en particulier, doit se fonder sur une analyse globale des causes profondes des conflits, qui sont souvent exacerbées par l'instabilité politique, l'absence de développement, les rivalités au sein des régions et l'extrémisme violent. À cet égard, le Pérou souligne la nécessité de renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des efforts de prévention et de règlement des conflits déployés par l'Organisation. À cette fin, nous voudrions proposer trois grands axes que nous considérons comme prioritaires.

Premièrement, il faut garantir le respect du multilatéralisme et du droit international. Le Pérou estime qu'en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit être toujours à la hauteur des responsabilités importantes qui lui ont été confiées par la Charte des Nations Unies et veiller à ce que ses décisions soient respectées. Nous soulignons le caractère obligatoire du droit international humanitaire dans tous les conflits, ainsi que la nécessité de protéger les régimes de non-prolifération des armes de destruction massive et de renforcer la coopération internationale pour lutter efficacement contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Nous voudrions également insister sur la responsabilité qui est celle du Conseil de protéger la population civile face aux atrocités criminelles, lorsque les gouvernements concernés n'ont pas la capacité ou la volonté de s'acquitter de la responsabilité qui leur revient au premier chef de protéger leurs populations. Au titre de la Charte, nous soulignons également l'importance de la diplomatie préventive, des prérogatives conférées au Secrétaire général et des mécanismes de règlement pacifique des différends prévus au Chapitre VI, y compris la saisine de la Cour internationale de Justice. Le Pérou estime que dans un monde de plus en plus caractérisé par l'interdépendance, une action prévisible et au moment voulu de l'Organisation est essentielle pour garantir la validité d'un système de sécurité collective fondé sur des règles, ce qui est nécessaire pour maintenir la paix dans tous les pays et régions.

Deuxièmement, il faut édifier et renforcer des sociétés pacifiques et inclusives, gérées par des institutions transparentes et qui rendent compte de leur action. Le concept de pérennisation de la paix repose sur la formulation d'une vision commune pour une société, en prenant en considération les besoins de tous les secteurs de la population. Pour ce faire, il faut mettre en place des institutions inclusives à même de prévenir et de régler les conflits qui apparaissent forcément dans toute société. Cela implique également la capacité de répondre aux attentes de la population, de tenir compte de ses aspirations légitimes, de protéger et de promouvoir ses droits fondamentaux, en particulier ceux des minorités, et de promouvoir un développement centré sur l'être humain et la dignité humaine. Nous voudrions souligner l'importance qu'il y a à faire participer les femmes et les jeunes à la formulation d'une vision commune de l'avenir, qui peut permettre de briser les cercles vicieux des conflits présents et passés. Nous devons également redoubler d'efforts en vue de la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Organisation.

Enfin, le troisième axe concerne la promotion de nouvelles dynamiques régionales. Le Pérou est conscient que les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sont confrontés à de lourds défis dans leurs efforts pour parvenir à une paix pérenne, ce qui peut entraîner de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales, compte tenu en particulier des menaces que représentent le terrorisme et les armes de destruction massive. Cependant, l'histoire, loin de condamner ces régions à la résurgence des conflits, nous montre qu'à différentes

périodes et dans différents contextes, les peuples du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont pu prospérer dans la paix et l'harmonie, en sauvegardant leur riche diversité culturelle, ethnique et religieuse.

À cet égard, je voudrais conclure en soulignant la nécessité pour ces pays, conformément aux Chapitres VI et VIII de la Charte, de se doter de mécanismes régionaux capables de promouvoir le dialogue et la confiance nécessaires au règlement pacifique des différends qu'ils connaissent et en fin de compte, de garantir une coexistence pacifique.

**M. Lewicki** (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres délégations pour remercier la Fédération de Russie de nous avoir donné l'occasion de débattre de cette question importante et d'actualité. Je voudrais également remercier le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Vershinin, de présider la présente cette séance. Nous nous félicitons en outre de l'exposé édifiant du Secrétaire général et de son engagement et de celui de son personnel en faveur de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Je voudrais également m'associer à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Depuis des temps immémoriaux, la région du Moyen-Orient revêt une importance capitale. Plusieurs grandes religions sont nées au Moyen-Orient, y compris les trois grandes religions monothéistes – le christianisme, le judaïsme et l'islam. Malheureusement, la région connaît également des tensions et des conflits depuis de nombreuses années et, aujourd'hui encore, nous restons confrontés à des troubles persistants dans diverses parties du Moyen-Orient.

C'est pourquoi il est si crucial, pas simplement pour le Conseil de sécurité mais pour l'ensemble de la communauté des Nations Unies, de s'attaquer aux défis auxquels se heurte la région, ainsi qu'à leurs causes profondes. Dans ce contexte, je voudrais souligner le fait que dans nos efforts pour régler les conflits en cours dans la région, nous ne devons pas oublier le lien qui existe entre les trois piliers de l'ONU – la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme –, car ils sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Sur le long terme, il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient sans développement et sans protection des droits de l'homme.

Nous pensons que, pour nous rapprocher de la paix et stimuler le développement, nous devons nous concentrer sur l'éducation des générations futures, celles qui, demain, seront responsables de l'avenir de la région. L'éducation peut être un outil important pour prévenir les conflits et décourager l'extrémisme et la radicalisation, en particulier chez les jeunes. Dans ce contexte, nous voudrions également souligner la nécessité de l'autonomisation des femmes, car c'est un élément fondamental pour promouvoir le développement de l'ensemble de la société.

Un autre facteur à prendre en considération est le renforcement des institutions et de la bonne gouvernance. Ces éléments jouent un rôle primordial dans la mise en œuvre effective des politiques de développement socioéconomique et dans la pleine jouissance des droits de l'homme, y compris les droits sociaux et économiques, au Moyen-Orient.

Comme nous l'avons déjà fait à de nombreuses occasions dans cette salle, nous voulons insister également sur la nécessité de respecter pleinement le droit international humanitaire, et notamment de protéger les civils. Respecter pleinement l'impératif humanitaire est indispensable pour atténuer les souffrances des populations civiles. Qu'il me soit donc permis de souligner également que la paix n'est guère possible sans justice, et qu'il faut donc mettre fin à l'impunité et veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes. Tous les auteurs de crimes internationaux graves commis au cours des conflits dans la région doivent être identifiés et tenus responsables.

Nous sommes également profondément préoccupés par le fait que les membres des minorités religieuses au Moyen-Orient, tels les Yézidis et les chrétiens, sont particulièrement vulnérables et sont bien souvent les premières victimes des conflits dans la région. La Pologne condamne fermement la violence contre les membres des minorités religieuses au Moyen-Orient. Cette violence doit cesser et ses auteurs doivent être traduits en justice. Nous déplorons le fait que la religion est instrumentalisée à des fins politiques.

En outre, nous appelons au développement et au renforcement de la coopération politique, économique et culturelle régionale, ce qui profiterait à tous les pays engagés. À notre avis, cela créerait une situation bénéfique pour tout le monde, en ce que toutes les questions litigieuses pourraient être résolues de manière pacifique par le dialogue.

Qu'il me soit permis à présent de m'arrêter sur certaines zones précises de la région. En Syrie, si on veut trouver une solution appropriée au conflit, il est indispensable de comprendre les causes profondes ayant conduit au déclenchement des manifestations pacifiques qui se sont ensuite transformées en hostilités armées en 2011. Selon nous, le conflit a été principalement dû à l'absence d'amélioration sensible des conditions de vie en Syrie, aux inégalités, à la pauvreté, au manque de sécurité des personnes, au népotisme et au déni des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces causes ont donné lieu à des protestations généralisées qui se sont transformées en lutte armée.

Quelle devrait être la solution? Nous pensons que ce qu'il faut pour mettre fin à la lutte armée et remettre la Syrie sur la voie du développement durable, c'est un consensus national autour de la transition politique. Cela ne peut se faire que dans le cadre de pourparlers directs entre les représentants de l'opposition syrienne et les autorités de Damas, en vue d'aboutir à un accord mutuellement acceptable sur la transformation politique.

Tout en soutenant la participation directe de l'ONU pour mettre fin à la guerre en Syrie, nous estimons qu'elle doit aussi jouer les facilitateurs dans un processus devant déboucher sur l'adoption d'une nouvelle constitution syrienne. Parvenir à un accord politique sur un État démocratique, pluraliste et ouvert à tous les citoyens pourrait créer les conditions propices au retour des réfugiés syriens et à leur participation aux élections ainsi qu'à la reconstruction du pays.

Enfin, n'oublions pas que la clef d'un processus de réconciliation réussi et inclusif en Syrie est de veiller à ce qu'il y ait une justice pour les victimes. Demander des comptes aux auteurs des crimes graves qui ont été commis demeure la condition *sine qua non* pour parvenir à une paix durable.

En ce qui concerne la Libye, la Pologne souligne l'importance du rôle de l'ONU pour faciliter une solution politique dirigée par les Libyens face aux défis auxquels le pays est confronté. C'est pourquoi nous appuyons pleinement l'action globale et réfléchie menée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé, pour faciliter le processus de réconciliation nationale en Libye.

Je tiens à souligner que la Pologne a toujours fermement appuyé toutes les initiatives visant à stabiliser et à renforcer la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

C'est pourquoi, le processus de paix au Moyen-Orient reste en tête de nos priorités.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, nous pensons que la revitalisation du Quatuor pour le Moyen-Orient et une plus grande implication de l'ONU sont des pas dans la bonne direction. Une solution négociée des deux États et le règlement des questions relatives au statut définitif, y compris le statut de Jérusalem, les colonies de peuplement, les réfugiés palestiniens, les frontières et les arrangements en matière de sécurité, demeurent un moyen réaliste de répondre aux aspirations légitimes des deux parties et de parvenir à une paix à long terme.

Nous condamnons tous les actes de terreur et d'incitation à la violence, y compris les tirs de roquettes contre Israël, et nous appelons toutes les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils et l'usage proportionné de la force.

Nous réaffirmons une fois de plus que tant les Israéliens que les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Nous devons nous employer à renforcer la coopération avec les pays de la région, en particulier l'Égypte et la Jordanie, qui peuvent avoir une influence réelle sur l'apaisement des tensions dans les relations israélo-palestiniennes.

En ce qui concerne l'Iraq, nous avons toujours appuyé les efforts de reconstruction et de développement entrepris par le Gouvernement iraquien et ses partenaires internationaux, efforts qui vont de l'aide humanitaire aux investissements et au développement du secteur privé, en passant par la coopération militaire et la conservation du patrimoine culturel. Nous sommes résolument convaincus qu'ils doivent s'accompagner de la promotion de l'inclusion et de la réconciliation de toutes les composantes de la société iraquienne, sur la base de la justice et du principe de responsabilité, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme, de la tolérance et de la coexistence pacifique de toutes les communautés religieuses et ethniques en Iraq.

Nous nous félicitons des progrès intervenus dans les relations entre Bagdad et Erbil, et de la tenue des élections législatives en mai. Nous appelons tous les acteurs politiques à régler les différends électoraux par les voies légales établies et à coopérer de manière constructive en vue de la formation rapide d'un nouveau gouvernement inclusif qui œuvrerait en faveur des réformes politiques, économiques et sociales et de la

poursuite de la stabilisation et de la reconstruction. Nous tenons également à féliciter tous les citoyens iraqiens qui ont pris leurs responsabilités et décidé de l'avenir de leur pays en se rendant aux urnes.

Pour ce qui est du Yémen, nous sommes profondément inquiets de constater que la situation humanitaire et en matière de sécurité continue de se détériorer. Nous insistons sur l'importance que tous les ports du pays, notamment ceux de Hodeïda et de Salif, restent durablement et totalement ouverts à toutes les importations commerciales et humanitaires, en particulier les denrées alimentaires, le carburant et les fournitures médicales. Nous exhortons toutes les parties à respecter pleinement les principes du droit international humanitaire et à garantir la protection des civils.

Il n'y a pas de solution militaire au conflit au Yémen. Nous appelons à la reprise du processus politique intra-yéménite inclusif facilité par l'ONU, et réaffirmons notre plein appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths. Nous demandons instamment à toutes les parties de coopérer de manière constructive à ses efforts. Nous réaffirmons la nécessité d'appliquer intégralement tous les aspects de l'embargo sur les armes, comme l'exigent les résolutions du Conseil de sécurité. Nous condamnons les attaques de missiles balistiques lancées par les houthistes contre l'Arabie saoudite.

En ce qui concerne l'Iran, nous pensons qu'il est dans notre intérêt commun de stabiliser la situation au Moyen-Orient, de réduire les tensions dans la région et, surtout, d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. À notre avis, le Plan d'action global commun est un pas important vers la réalisation de l'un de ces objectifs, à savoir la non-prolifération nucléaire. En outre, il est devenu un élément important de l'architecture mondiale de non-prolifération. Le Plan d'action global commun n'interdit pas explicitement le développement de vecteurs ou ne traite pas la question de l'influence iranienne dans la région, que certains pays perçoivent comme négative.

À cet égard, l'Iran devrait s'abstenir de prendre des mesures qui ne sont pas conformes à l'esprit du Plan d'action global commun et qui pourraient compromettre la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de ce plan d'action. C'est pourquoi la Pologne partage les préoccupations concernant les activités iraniennes entreprises en violation des dispositions de l'annexe B de la résolution 2231 (2015), comme l'a méticuleusement rapporté le Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité de maintenir l'unité du Conseil sur la question de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Nous pensons que nous devons tous faire davantage, en particulier les acteurs régionaux, pour trouver des solutions pacifiques durables à tous les conflits et défis régionaux.

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergey Vershinin. Nous nous félicitons également de la présence du Secrétaire général. La Guinée équatoriale se félicite de la convocation de cette séance par la Fédération de Russie parce qu'elle nous permet d'analyser objectivement la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

La situation qui prévaut au Moyen-Orient et en Afrique du Nord conditionne grandement la stabilité et la sécurité dans d'autres régions du monde. C'est pourquoi la pacification et la stabilisation de ces régions doivent devenir l'objectif primordial de la communauté internationale. La complexité de la situation tient à ses aspects politiques, religieux, ethniques et économiques. Les conséquences les plus directes se manifestent sous la forme de tragédies humanitaires, de menaces terroristes, de crises migratoires, et autres, qui transcendent également les frontières des zones directement touchées.

La présente séance est importante parce qu'elle nous donne l'occasion de nous rappeler au moins que de tels problèmes existent et qu'on attend du Conseil de sécurité, qui a pour mandat de trouver des solutions viables et conventionnelles aux problèmes, qu'il fasse de son mieux pour trouver des solutions durables partout où la paix et la sécurité dans le monde sont menacées. Je ne me trompe pas beaucoup lorsque je dis que les peuples du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord lient leurs espoirs de paix, de sécurité et de stabilité à l'activité du Conseil. Il peut être compliqué de parvenir à un règlement définitif et satisfaisant des conflits, mais le Conseil est le meilleur endroit pour mener à bien cette tâche complexe.

De nombreux conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord continuent aujourd'hui; leur persistance a été alimentée non seulement par les différends entre les parties au conflit, mais aussi par le manque d'homogénéité des positions des acteurs internationaux ayant une influence dans la région. Ma délégation exhorte donc les membres du Conseil de sécurité à rapprocher leurs positions et à les harmoniser afin que le Conseil puisse faciliter et dynamiser les travaux

visant à trouver une solution définitive à ces problèmes. La situation au Moyen-Orient, en particulier le conflit israélo-palestinien, dure depuis plus de 70 ans, avec ses hauts et ses bas et ses complexités, et le résultat, ce sont de nombreuses victimes et beaucoup de destructions. Cette violence n'a rien donné de positif. Mais la seule solution viable est que les parties s'assoient à une table de dialogue et cherchent une solution politique à leurs différends. Cette solution nécessite la création de deux États, l'un palestinien et l'autre israélien, vivant en paix. Les deux parties doivent accepter le droit de l'autre d'exister. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe sont les instruments juridiques à l'appui de ces initiatives.

La crise en Libye a eu un impact très négatif sur la partie sud de ses frontières, car ses conséquences ont aggravé les problèmes qui persistaient déjà dans ces régions. Son impact a été tout aussi négatif dans le nord, sous la forme de la crise migratoire à laquelle les pays européens sont confrontés aujourd'hui. Son pire aspect a été le trafic d'êtres humains que nous avons observé. Il est bon de voir aujourd'hui que les acteurs politiques libyens tentent de trouver une solution à leurs problèmes par le biais d'un processus politique qui, espérons-le, sera couronné de succès.

La crise syrienne dure depuis plusieurs années, avec toute sa complexité. La souffrance humaine doit prendre fin, et ce sont les Syriens eux-mêmes qui doivent pouvoir trouver et décider de ce qui est le mieux pour leur pays, avec l'appui de la communauté internationale, évidemment. Je fais référence au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le souhait de tous, comme l'a souligné le Secrétaire général ce matin, est de voir une Syrie forte et démocratique capable d'exploiter en paix son potentiel indubitable.

La marée humaine de ces conflits devient de plus en plus problématique. Aujourd'hui, nous voyons des réfugiés syriens fuyant vers les pays voisins et au-delà. Il est impossible de contenir les conséquences humanitaires résultant de l'absence de solutions politiques. Ce qu'il faut, c'est une solution politique qui mette fin à cette souffrance humaine, et les pays voisins qui accueillent des millions de Syriens méritent nos applaudissements. Nous voudrions également exhorter les acteurs syriens à poursuivre le dialogue, aussi complexe soit-il.

Les conflits de longue durée tels que ceux du Yémen, du Liban et de l'Iraq, où l'utilisation d'armes cause de nombreuses pertes en vies humaines et entraîne également d'importants dégâts matériels,

des réfugiés et des déplacements forcés, doivent être traités conformément au droit international pour la protection des droits de l'homme. Une action locale partielle et limitée n'est pas la solution; la solution est la coopération internationale et la coordination des efforts. Nous pensons que tous ces conflits doivent être résolus par des négociations directes et franches.

Le terrorisme a été un dénominateur commun dans toutes les crises en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. La communauté internationale doit rester unie et combattre ce fléau qui n'a fait qu'aggraver la tragédie humaine dans ces régions. Comme l'Ambassadeur de l'Éthiopie l'a souligné ce matin, il est gratifiant de constater que la menace posée par l'EIL dans la région diminue considérablement.

La situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord n'est pas un hasard, mais le résultat de l'histoire et reflète des problèmes structurels qui ne peuvent être expliqués par les seules situations endogènes. Bon nombre de ces problèmes ont été hérités du passé. Pour résoudre les problèmes qui se posent, il faut mettre en place une structure mondiale plus démocratique où il n'y a pas deux poids, deux mesures dans la recherche de solutions. La recherche de solutions ne doit jamais être confondue avec l'ingérence dans les affaires intérieures des pays, et la souveraineté des États concernés doit toujours être respectée. Une mauvaise analyse des situations étrangères et des décisions erronées ont inutilement compliqué bon nombre des conflits auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Aucun de ces conflits n'a de solution militaire. Nous continuons de penser que l'ONU doit jouer un rôle de premier plan, par le biais de tous ses mécanismes, dans la recherche de solutions définitives à ces problèmes. Il n'y a pas de place pour toutes les tendances et tous les groupes dans les différents conflits.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, nous nous félicitons du fait que vous présidez la présente séance. Nous souhaitons la bienvenue au Secrétaire général et nous le remercions de sa participation à cette séance et de son précieux exposé.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir choisi le thème du débat d'aujourd'hui et d'avoir élaboré la note de cadrage (S/2018/524, annexe), qui souligne de nombreux aspects des conflits dont souffrent plusieurs pays au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Tout au long de l'histoire, la région a apporté de grandes et précieuses contributions à la civilisation humaine. Elle

garde une importance géographique et historique et elle est riche en ressources naturelles et en voies navigables. Elle est d'une importance stratégique et vitale pour la sécurité internationale et pour l'économie mondiale.

Depuis le début de l'année, les questions relatives au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord ont représenté 46 % du programme de travail du Conseil de sécurité. Nous examinons ces questions chaque mois et, parfois, chaque jour ou chaque semaine, selon les besoins. Depuis le début de l'année, 120 réunions officielles et consultations sur ces questions ont été tenues. Nous avons entendu des exposés détaillés sur les activités des opérations de maintien de la paix et des missions politiques.

L'État du Koweït appuie le contenu de la note de cadrage (S/2018/524, annexe) sur la question de Palestine en tant que crise chronique au cœur du conflit arabo-israélien. Le fait que la question n'est toujours pas réglée aura des conséquences négatives sur la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région. Nous rappelons que ce mois a marqué un demi-siècle d'occupation israélienne de territoires palestiniens et arabes.

Notre position à l'égard de la question palestinienne et de l'occupation israélienne est une position de principe et constante. Nous avons besoin d'un règlement juste, global et durable, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, au principe de l'échange de territoires contre la paix, à la feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et à l'Initiative de paix arabe, menant au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et créant deux États qui vivent côte à côte dans la paix le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine, tout en soulignant l'importance d'apporter une solution à la question des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le règlement des conflits doit être basé sur le droit international et sur les principes de la Charte des Nations Unies, en particulier sur les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays et du respect de leur souveraineté. Le dialogue et les moyens pacifiques doivent être la meilleure méthode de règlement des conflits.

Nous tenons à exprimer notre profonde tristesse face aux problèmes d'ordre sécuritaire, politique et économique qui touchent divers pays de la région, et qui ont compromis la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde, en particulier la Syrie, le Yémen et la

Libye. L'État du Koweït est favorable à des règlements politiques, comme indiqué dans les résolutions du Conseil de sécurité et dans celles qui ont été adoptées par des organisations régionales telles que la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, en tant que moyen de mettre un terme aux souffrances des peuples et de renforcer la sécurité et la stabilité dans ces pays.

L'État du Koweït sait que ces conflits et différends ne sont toujours pas réglés et ont exacerbé les sentiments de déception et de frustration parmi les peuples de la région. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour trouver un règlement final et global à ces conflits et pour réaliser la réconciliation nationale, conformément aux aspirations des peuples de la région en ce qui concerne la sécurité, le développement et la possibilité de vivre dans la liberté et la dignité.

Nous soulignons qu'il importe d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Si elles ne sont pas mises en œuvre, les conflits se poursuivront et deviendront de plus en plus complexes. Cela compromettra également l'efficacité du Conseil de sécurité et sa capacité de s'acquitter de ses responsabilités conformément à la Charte. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit passer outre à ses divergences, rester uni dans ses positions et mettre en œuvre ses résolutions afin de s'acquitter de sa responsabilité historique et juridique du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous rappelons le paragraphe 8 de la résolution 598 (1987), par lequel le Conseil prie le Secrétaire général d'examiner, en consultation avec les États de la région, les mesures susceptibles de renforcer la sécurité et la stabilité régionales. Nous estimons que ces mesures doivent être fondées sur les principes du droit international régissant les relations entre les pays, notamment le respect des relations de bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, le respect de la souveraineté des pays et la coexistence pacifique, pour garantir la sécurité et la prospérité aux peuples de la région.

Nous pensons que les répercussions politiques, sécuritaires, économiques et sociales des tensions et de l'instabilité sur le plan de la sécurité ne se sont pas limitées au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, mais qu'elles ont également touché tous les continents du monde dans diverses proportions. Nous le constatons avec la diffusion de plusieurs phénomènes, tels que le terrorisme, les déplacements, les migrations et la traite

des êtres humains. Ce sont autant de sujets d'inquiétude pour le Conseil et pour d'autres entités des Nations Unies, telles que l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme.

La consolidation et la pérennisation de la paix sont l'un des principaux objectifs du développement durable. L'État du Koweït croit en l'importance de la culture de paix et s'emploie à améliorer le respect de la diversité religieuse, confessionnelle, culturelle et civilisationnelle. Selon l'indice mondial de la paix 2018, le Koweït se classe premier dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ces bons résultats nous encouragent à poursuivre nos efforts visant à concrétiser les principes de la culture de paix, et en particulier notre volonté de nouer un dialogue pour régler les conflits, respecter les droits de l'homme et l'état de droit, éliminer la pauvreté et le chômage et sensibiliser les peuples quant à leurs responsabilités dans la lutte contre les causes profondes du terrorisme et de la radicalisation.

Malgré nos réalisations et celles du reste de la communauté internationale pour le combattre, le terrorisme reste un obstacle à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour débarrasser l'humanité du mal absolu qu'est le terrorisme. Le terrorisme n'a pas de religion. Il vise des civils pour les blesser et porter atteinte à leurs biens n'importe où et n'importe quand. Quelles que soient ses motivations, le terrorisme est ignoble et va à l'encontre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. L'État du Koweït fait partie de la Coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant. Outre nos efforts pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation et pour tarir les sources du financement du terrorisme, nous travaillons à coordonner les efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme et à renforcer son attachement aux traités internationaux et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Au cours des deux dernières années, le Koweït a organisé cinq réunions dans le cadre de la Coalition mondiale contre Daech et, en novembre, nous accueillerons une conférence internationale de haut niveau pour examiner les Principes directeurs de Madrid, car nous sommes attachés à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 2396 (2017).

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le vaste débat d'aujourd'hui sur une région qui, malheureusement, représente une part considérable de

l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et qui divise bien trop souvent les membres du Conseil.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son intervention d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui donne à réfléchir.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement au nom de l'Union européenne.

Tout au long de l'histoire, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont été le point de rencontre de nombreux peuples et de nombreuses religions du monde, ainsi qu'un canal du commerce et des interactions humaines, pour le bien et le progrès de la région et au-delà. Au cours de ce processus, la région nous a fait don d'une richesse historique et culturelle sans égale. Aujourd'hui, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord abritent une population de jeunes dynamique, qui s'efforcent d'être des citoyens actifs dans des sociétés ouvertes et de construire un meilleur avenir pour eux-mêmes et pour leurs concitoyens, ce qui suscite de grands espoirs.

Pourtant, de nombreuses aspirations ne sont toujours pas réalisées. L'intensification du conflit interne et de la violence confessionnelle polarise les pays dans l'ensemble de la région. Les conflits au Moyen-Orient sont de plus en plus interdépendants, et le risque de régionalisation est réel, ce qui pourrait avoir des répercussions mondiales. L'objectif de créer une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région, qui a été appuyé par le Conseil de sécurité, ne s'est pas concrétisé. Dans ce domaine, les efforts diplomatiques ont connu des revers. La Suède, avec le reste de l'Union européenne, continuera d'appuyer pleinement l'accord nucléaire avec l'Iran ainsi que sa mise en œuvre.

Les défis posés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont en train d'occuper une part de plus en plus importante de l'ordre du jour du Conseil. Dans le même temps, on pourrait faire valoir que dans aucune autre région le Conseil de sécurité n'a été plus divisé ni n'a manqué de façon si flagrante d'assumer ses responsabilités. Nous n'avons cessé durant notre mandat de membre élu de tenter de rapprocher les vues et d'encourager des discussions constructives et axées sur les résultats en vue de faire une réelle différence sur le terrain. C'est dans cet esprit qu'en avril nous avons organisé la retraite du Secrétaire général en Suède. Nous en sommes sortis avec une détermination renouvelée à poursuivre nos efforts collectifs. Ce n'est qu'en agissant

de concert que nous pourrions assumer l'importante responsabilité que la Charte a conférée au Conseil de sécurité. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière à cet égard.

Il nous faut redoubler d'efforts pour venir en aide aux millions de civils touchés par les conflits, qui comptent sur nous pour faire respecter le droit international, protéger et fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin. La région est actuellement le théâtre de certaines des pires catastrophes humanitaires de l'époque moderne. Chaque jour, de braves travailleurs humanitaires risquent leur vie pour acheminer une aide aux personnes dans le besoin. Nous leur en sommes reconnaissants, et nous devons leur fournir un appui. Le système même que nous avons mis en place au cours des dernières décennies pour protéger les plus vulnérables en période de conflit armé se trouve menacé. Les principes et les règles du droit international humanitaire sont souvent violés, notamment par les attaques aveugles contre les civils, les infrastructures civiles et les travailleurs humanitaires, les traitements inhumains et dégradants infligés aux personnes détenues et le refus d'autoriser un accès humanitaire aux personnes dans le besoin. Même l'interdiction internationale de l'emploi d'armes chimiques a été violée. On a laissé jusqu'ici le faire dans l'impunité, mais il faut que cela change. Il nous incombe de veiller à ce que les auteurs de tels crimes soient traduits en justice et qu'ils répondent de leurs actes.

Ce ne sont pas les stratégies militaires qui instaurent une paix durable. Seuls les solutions politiques sans exclusive et les règlements pacifiques peuvent mettre définitivement fin aux conflits. La guerre féroce en Syrie en est à sa huitième année. Le conflit israélo-palestinien reste non réglé depuis soixante-dix ans. Le conflit prolongé au Yémen vient de s'intensifier encore. L'ONU est la seule institution internationale ayant la légitimité et la crédibilité requises pour faciliter les processus politiques nécessaires pour mettre fin à ces conflits. Le leadership et les bons offices du Secrétaire général sont essentiels. Nous, les membres du Conseil de sécurité, devons faire preuve d'unité et tout mettre en œuvre pour lui fournir ainsi qu'à ses représentants spéciaux l'appui et le soutien dont ils ont besoin.

La coopération et le dialogue régionaux et internationaux doivent être les principaux moyens de règlement pacifique des différends. Il importe que nous adoptions, pour le Moyen-Orient, un cadre commun de discussion et de coopération sur les questions

d'intérêt mutuel et sur les défis rencontrés, notamment dans le domaine de la sécurité. L'expérience d'autres arrangements régionaux en matière de sécurité, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, y compris la Charte de Paris, pourrait servir de modèle, comme plusieurs orateurs l'ont indiqué ce matin. Ce cadre doit viser à établir des normes communes et un concept de sécurité global et concerté. Avant tout, il doit permettre de renforcer la confiance si nécessaire entre tous les pays de la région, et aussi servir d'interlocuteur et de partenaire efficace des Nations Unies dans leurs efforts visant à prévenir les conflits et à promouvoir la paix, comme en Afrique, où la coopération étroite de l'ONU avec l'organisation régionale du continent, l'Union africaine, s'est avérée essentielle.

La nature interdépendante des défis auxquels nous sommes confrontés rend la coopération internationale et régionale non seulement souhaitable, mais essentielle. Le terrorisme et l'extrémisme violent touchent chacun d'entre nous, et nous devons continuer de nous efforcer de les combattre ensemble. Cela fait partie intégrante de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales conférée au Conseil de sécurité. Pour que la lutte contre le terrorisme ait une chance de réussir, il faut qu'elle soit toujours menée dans le strict respect du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et elle ne doit jamais être utilisée comme prétexte à faire la guerre sans épargner personne ou à traiter de façon inhumaine les détenus.

Tandis que nous continuons d'œuvrer pour mettre fin aux crises actuelles, il nous faut renforcer notre capacité d'empêcher de nouveaux conflits de se développer, ce qui signifie qu'il nous faut identifier et contrer rapidement les risques et les facteurs de conflit afin de pouvoir prendre rapidement des mesures pour pérenniser la paix et empêcher les conflits d'éclater. Entre autres facteurs, il faut compter le chômage des jeunes – plus de la moitié de la population de la région est âgée de moins de 25 ans – le sous-développement chronique et l'absence de perspectives économiques. Toutefois, comme nous en avons convenu en adoptant la résolution 2419 (2018) sur les jeunes, la paix et la sécurité ce mois même (voir S/PV.8277), les jeunes peuvent être un facteur puissant de paix et de prospérité. Et les femmes ont également un rôle important à jouer dans la construction de l'avenir de la région. Il existe des liens avérés entre l'inégalité des sexes, l'instabilité politique et le sous-développement. La participation pleine et

effective des femmes à tous les niveaux est nécessaire pour parvenir à la stabilité et au développement durable.

En fait, nous savons tous très bien quels sont les facteurs de conflit, mais cela veut dire aussi que nous savons comment les prévenir. Il faut pour ce faire édifier des sociétés robustes, unies, tolérantes, ouvertes et libres, où le respect des droits de l'homme et des institutions de gouvernance légitimes et crédibles est de mise. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente un cadre pour remédier aux causes profondes des conflits et il est l'un des outils les plus puissants dont nous disposons pour favoriser le développement économique et social dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, comme aussi dans toutes les autres régions.

J'ai commencé par rappeler au début de mon intervention l'héritage culturel et historique que la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a laissé au monde. Les défis d'aujourd'hui sont peut-être en train de tester la détermination de la communauté internationale et la puissance de notre système de sécurité collective, mais ils ne sont pas insurmontables. Il faudra, pour les relever, un effort résolu de la part des pays de la région, ainsi qu'une volonté de compromis et un attachement sans faille au principe sur lequel repose notre système international. C'est une responsabilité commune, en tout premier lieu celle du Conseil de sécurité, et nous devons l'assumer. Comme l'a dit l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld, « Seul est digne de son pouvoir celui qui le justifie jour après jour ».

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Dans son dernier rapport (S/2018/614) sur l'application de la résolution 2334 (2016), le Secrétaire général a parlé à juste titre de l'interdépendance des conflits dans la région – ce que de nombreux autres orateurs ont rappelé aujourd'hui, ainsi que du caractère emblématique du conflit israélo-palestinien, dont peuvent se nourrir les discours extrémistes. Je suis entièrement d'accord avec M. Guterres lorsqu'il dit qu'il est indispensable de créer les conditions qui permettront aux parties en présence de reprendre les négociations bilatérales sérieuses. Je voudrais à cet égard rappeler encore une fois notre initiative de tenir un sommet israélo-palestinien en Russie, ainsi que notre proposition de dépêcher une mission du Conseil de sécurité dans la région.

L'effort visant à mobiliser les médiateurs internationaux du Quatuor pour le Moyen-Orient devient de plus en plus pertinent. Nous croyons fermement que le point de départ de notre action collective doit être de garantir que toutes les parties se conforment scrupuleusement aux bases juridiques internationales formulées par le Conseil de sécurité aux fins de régler cette question, qu'elles s'abstiennent de toutes actions unilatérales, notamment de construire des colonies de peuplement dans les territoires occupés, et qu'elles mettent fin à la violence. C'est le seul moyen pour nous d'ouvrir la perspective d'une solution à deux États par la négociation sur toutes les questions relatives au statut final. Il faudra aussi remédier à la situation humanitaire à Gaza, placer Gaza sous le contrôle d'un gouvernement palestinien légitime et s'efforcer de réaliser l'unité entre Palestiniens.

Les conflits en Syrie et au Yémen attendent aussi qu'on leur trouve un règlement durable. La Russie et les autres garants du processus d'Astana contribuent réellement à stabiliser la situation en Syrie et à veiller à ce que ce pays ne tombe pas entre les mains des terroristes. Nous avons maintenant l'occasion de nous concentrer sur le processus politique mené à Genève sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et, pour cela, toutes les parties prenantes extérieures doivent déployer des efforts constructifs. Dans le même temps, comme il est stipulé dans les décisions du Conseil de sécurité et les différents formats internationaux, nous devons continuer de lutter sans relâche contre le terrorisme, jusqu'à son élimination totale en Syrie.

J'ai écouté attentivement et respectueusement tous ceux qui ont pris la parole jusqu'à présent, y compris les représentantes du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, qui se sont dits particulièrement préoccupés par ce qui se passe dans la zone de désescalade dans le sud-ouest de la Syrie. Ce qui se passe, en fait, c'est que des pourparlers sont en cours avec les groupes de l'opposition qui se sont dissociés des terroristes, et que la lutte contre les terroristes eux-mêmes se poursuit. Je tiens à souligner que la Fédération de Russie est fermement résolue à remplir ses obligations, notamment celles liées au régime de cessez-le-feu. Personne n'a fait plus que la Russie et les co-garants du processus d'Astana pour instaurer un cessez-le-feu et réduire le niveau de violence, et certainement aucun des pays qui aident les groupes armés illégaux en leur fournissant appui financier et armes.

Je voudrais signaler que les zones de désescalade, notamment celle du sud-ouest de la Syrie, que la Russie a mise en place en coordination avec les États-Unis et la Jordanie, n'ont certainement pas été créées pour diviser un État Membre de l'Organisation des Nations Unies ou pour y perpétuer la présence de terroristes. Toutefois, je suis au regret de devoir conclure qu'à l'heure actuelle, plus de 40% de la région continue d'être contrôlé par le Front el-Nosra et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui, comme nous le savons tous, ont été désignés comme des groupes terroristes par l'Organisation. Il ne peut y avoir de cessation des hostilités entre nous et ces groupes. Dans le même temps, force est malheureusement de constater qu'au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la création de la zone de désescalade dans le sud-ouest de la Syrie, les États-Unis, malgré les engagements pris, n'ont rien fait pour appuyer la lutte que nous menons contre les terroristes qui s'y trouvent.

En ce qui concerne la crise yéménite, je réaffirme qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit. Ce n'est qu'en prenant en compte les positions de toutes les parties prenantes que nous pourrions parvenir à un règlement à long terme. La Russie reste en contact avec tous les belligérants et apporte son aide à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths. Il ne fait aucun doute qu'une attention particulière doit être accordée au règlement de la grave crise humanitaire et alimentaire qui sévit dans ce pays.

D'importants efforts internationaux sont nécessaires pour dynamiser le processus politique en Libye afin d'unifier le pays, créer des institutions d'État unifiées et mettre un terme aux luttes fratricides.

Beaucoup plus reste à faire pour aider l'Iraq à surmonter les conséquences de la guerre contre l'EIIL et parvenir à une réconciliation nationale durable.

Pour terminer, je forme l'espoir que le débat d'aujourd'hui contribuera à trouver des moyens de renforcer la paix et la stabilité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la représentante du Pakistan.

**M<sup>me</sup> Lodhi** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier la présidence russe du Conseil d'avoir convoqué cet important débat. Nous

remercions également le Secrétaire général de son exposé franc et instructif sur la situation au Moyen-Orient.

Comme nous l'a rappelé notre collègue suédois, il y a quelques instants, la région est historiquement le berceau de la civilisation. Mais aujourd'hui, le Moyen-Orient est en proie à une tourmente profonde. Le paysage géostratégique de la région est dominé par un entrelacs complexe de fractures multiples qui s'entrecroisent. Les intérêts rivaux et les divergences entre les grandes puissances régionales ont alimenté l'instabilité et plongé la région dans une spirale de turbulences, de violence et d'instabilité. La réconciliation entre les grandes puissances régionales s'impose pour faire face aux tensions et aux troubles qui vont s'aggravant. Ce cocktail explosif est encore exacerbé par les rivalités des grandes puissances, ce qui accroît le risque d'un conflit à plus grande échelle, avec de lourdes conséquences.

Comme il est noté à juste titre dans la note de cadrage (S/2018/524, annexe), la situation exige une approche globale pour relever efficacement les nombreux défis qui se posent – une approche qui tienne compte des contextes régionaux et historiques de chaque conflit et qui soit compatible avec les normes du droit international. Faute de quoi, nous courons à l'échec, car nous ne savons que trop bien que les mesures unilatérales motivées par des intérêts étroits et de fausses hypothèses ne font qu'infliger davantage de souffrances aux populations de la région.

Ce qui est préoccupant, c'est qu'au lieu de renoncer à ces politiques erronées, certains acteurs externes cherchent encore à façonner la région en fonction de leurs préférences politiques. Ce spectacle regrettable n'est nulle part plus apparent qu'en Palestine. La solution des deux États est en train d'être tragiquement démantelée au vu et au su de la communauté internationale. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/614) rend également compte d'une situation bien connue d'abus systématiques des Palestiniens du fait de l'occupation israélienne illégale.

L'inaction du Conseil de sécurité continue elle aussi d'aggraver la situation en Palestine. Alors que les Palestiniens ont organisé leur grande Marche du retour, les champs de la mort de Gaza ont baigné dans le sang de plus de 130 Palestiniens innocents. Pourtant, le Conseil de sécurité est resté les bras croisés face au sort de ce peuple palestinien qui a tant souffert. Il s'agit là d'un manquement par le Conseil à sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De fait, la question palestinienne n'est

pas un sous-produit du conflit au Moyen-Orient, elle est la principale source d'instabilité dans la région. Le 13 juin, l'Assemblée générale était appelée à réaffirmer le droit des Palestiniens à la sécurité et à la protection – un droit expressément reconnu par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité mais que le Conseil a refusé d'entériner le 1<sup>er</sup> juin.

Notre débat sur la protection des civils ne se déroule pas dans le vide; il s'agit de l'un des principes fondamentaux du travail centré sur la prévention et axé sur les droits que nous menons à l'ONU. Ce n'est donc pas une coïncidence si l'Assemblée générale tient, en ce moment même, une séance plénière officielle sur la responsabilité de protéger (voir A/72/PV.100). Ce que nous dirons au cours de ce débat sera évalué à l'aune des mesures que nous prendrons pour protéger les besoins de toutes les populations civiles, y compris la population palestinienne. Nous ne devons pas permettre que le sort du peuple palestinien soit sacrifié sur l'autel d'intérêts politiques étroits et myopes.

Les conflits qui font rage dans la région ne montrent aucun signe d'apaisement. Dans ce contexte de morosité ambiante, le bon déroulement des élections parlementaires en Iraq le mois dernier a ouvert un nouveau chapitre dans la démocratie iraquienne. Elles constituent également un modèle réussi de participation politique inclusive et représentative.

Alors que le conflit en Syrie entre dans sa huitième année, la nécessité d'un processus intersyrien de dialogue politique est plus urgente et importante que jamais. Même si les progrès sont lents, chaque pas en avant sur cette voie constitue un gain pour la paix dans le pays.

La tragique situation au Yémen nécessite également une issue politique. La recherche d'une solution politique doit être accélérée. Plus de 22 millions de personnes dans le pays ont besoin d'une aide humanitaire immédiate et urgente. Ce fait à lui seul souligne la nécessité d'un règlement politique.

L'édifice de la paix ne peut se construire sans le fondement de la justice. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que certains récoltent les dividendes de la paix quand d'autres sont privés par la force des fruits de la justice. Pour évident que ce soit, cette idée fallacieuse demeure au cœur de l'instabilité qui agite la région, car la paix n'est pas un jeu à somme nulle. Nous sommes tous exposés à l'insécurité si certains d'entre nous ne sont pas en sécurité et sont vulnérables. La voie de la

paix au Moyen-Orient passe par un règlement juste et équitable de la question palestinienne. Il s'agit là d'une réalité objective, non pas d'une position partisane. Notre attachement à la paix dans la région sera mesuré à l'aune de cette reconnaissance et de notre capacité d'agir en conséquence. Il est temps de faire entendre notre voix.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Biagini** (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la présidence russe d'avoir organisé le présent débat. Un examen approfondi et régulier de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord – une région qui est dotée d'un potentiel véritablement remarquable et d'un patrimoine culturel unique en son genre et qui doit être protégée et préservée, mais qui est aussi marquée par une instabilité persistante – constitue une initiative opportune et nécessaire.

En tant que pays méditerranéen, l'Italie est directement touchée par cette instabilité. C'est pourquoi les problèmes de sécurité en Méditerranée ont été un élément central de notre présidence du Conseil de sécurité en novembre dernier.

Nous nous associons également à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Notre objectif doit être de tracer ensemble la marche à suivre pour parvenir à la stabilité, qui est à la fois une nécessité pressante et un impératif stratégique, et ouvrir la voie à un programme positif de paix, de pluralisme, de prospérité et d'inclusion partagés.

En Libye, notre première priorité est d'accompagner et d'appuyer les progrès du processus politique et de réconciliation pris en main par les Libyens, afin de mener à terme la transition par le biais des élections. Dans ce contexte, il est de la plus haute importance que toutes les parties prenantes soient pleinement unies dans leur soutien au Représentant spécial Ghassan Salamé et à son plan d'action.

Nous appuyons fermement les aspirations du peuple libyen à la stabilité, à la démocratie et à la réconciliation nationale. Bien qu'il y ait eu des progrès satisfaisants vers la réalisation de ces objectifs, le chemin à parcourir est encore semé d'embûches et il est clair qu'il n'y a pas de raccourci. La menace du terrorisme demeure une préoccupation majeure, comme nous l'avons vu lors des attentats odieux perpétrés contre la Haute Commission électorale nationale à Tripoli le mois

dernier et, plus récemment, à Benghazi, des attentats que nous condamnons fermement.

Nous suivons avec une préoccupation extrême l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain à Sebha, une ville névralgique dans le cadre de l'action collective que nous menons pour régler le problème de la traite des personnes, et dans la zone du Croissant pétrolier, où les affrontements pourraient mettre en péril de nombreuses installations pétrolières importantes. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation à Derna. Comme l'ONU, nous appelons à un cessez-le-feu immédiat pour permettre la fourniture d'une aide humanitaire à la population.

Les préparatifs des élections doivent être promus en suivant une approche par étapes et sans exclusive, qui commence par la mise en place des mesures politiques, techniques et législatives nécessaires à la réussite du processus. Nous encourageons tous les acteurs politiques libyens à s'accorder sur une vision commune de l'avenir, sur la base de leur compréhension commune du cadre constitutionnel, de la réforme électorale et d'un engagement à respecter la légitimité des résultats électoraux.

Nous continuerons également de collaborer étroitement avec les autorités libyennes en matière de lutte contre le fléau de la traite des personnes et pour perturber ce modèle d'activité. L'Italie est de loin la seule, avec la Libye, à subir le fardeau de ces flux et à sauver d'innombrables vies en mer. C'est pourquoi nous promouvons sans relâche une lutte véritablement collective contre les problèmes de sécurité dans la Méditerranée, à commencer par les migrations irrégulières. Ce n'est pas une urgence temporaire ou un problème qui ne concerne que les pays côtiers; c'est un impératif stratégique, avant tout pour l'Union européenne et ses États membres, qui doivent enfin agir de concert, avec une véritable cohésion et un sentiment de responsabilité partagée.

La progression de la lutte collective contre les trafiquants exige également de déployer des efforts concertés pour donner aux gouvernements des pays d'origine et de transit davantage de moyens de contrôler leurs territoires et leurs frontières. Le système des Nations Unies a un rôle clef à jouer à cet égard. Nous œuvrons depuis le début en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations afin de renforcer leur rôle sur le terrain, de protéger les migrants et les réfugiés et de leur fournir une assistance

directe, d'améliorer les conditions dans les centres et d'augmenter le nombre de retours et de réinstallations volontaires assistés.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, au Liban, l'organisation d'élections parlementaires constitue une avancée importante vers le renforcement des institutions démocratiques libanaises. Le chemin de la stabilité reste long. Outre notre rôle au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, nous promouvons la feuille de route du Groupe international d'appui au Liban pour appuyer les institutions et les forces de sécurité nationales, et, dans cet esprit, nous avons accueilli la deuxième conférence ministérielle de Rome en mars dernier.

En Syrie voisine, nous continuons d'encourager les partenaires syriens et les acteurs internationaux à faire montre d'une réelle volonté de coopérer sérieusement dans le cadre du processus de Genève mené sous l'égide des Nations Unies.

Nous sommes fermement déterminés à maintenir l'objectif d'une paix juste et durable au Moyen-Orient parmi les premières priorités de la communauté internationale, et nous soulignons le besoin pressant que les parties engagent des négociations directes conduisant à une solution à deux États. La situation actuelle à Gaza est profondément alarmante, tant du point de vue humanitaire que de par son influence néfaste sur les perspectives de paix.

Au Yémen, où la situation se détériore rapidement et de manière alarmante, nous poursuivons nos efforts diplomatiques pour faire avancer le dialogue régional afin de promouvoir les chances de désescalade, et nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour relancer le processus politique.

Enfin, nous réitérons notre conviction que le Plan d'action global commun représente un élément important de l'architecture mondiale de non-prolifération et un pilier de la sécurité régionale. Nous demeurons attachés à la mise en œuvre pleine et effective de cet accord, et nous encourageons l'Iran à faire de même.

Les problèmes qui se posent à nous sont redoutables et complexes, mais nous ne devons pas nous décourager. Ouvrir la voie à une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est susceptible de projeter la stabilité et la prospérité sur les trois continents.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de la Palestine.

**M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Palestine) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence russe d'avoir convoqué ce débat à point nommé pour examiner les causes profondes des conflits et des graves problèmes auxquels nous sommes confrontés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, où la question de Palestine reste au cœur de l'instabilité et du conflit arabo-israélien. Il faut d'urgence déployer des efforts multilatéraux dans la région pour promouvoir la réalisation d'une solution juste, globale et durable, fermement ancrée dans le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU.

La tragédie infligée au peuple palestinien reste une source de colère intense, de désespoir, de méfiance et de crainte, en particulier dans le monde arabe et musulman; elle altère l'idée qu'on a d'un ordre mondial équitable, parce qu'elle favorise de faux récits concernant la pratique du deux poids, deux mesures, ce qui en fait une force de nuisance non négligeable. Soixante-dix ans après la Nakba et 51 ans après le début de l'occupation israélienne en 1967, le sentiment d'injustice est de plus en plus prononcé et s'intensifie à chaque fois qu'un veto absout Israël, la Puissance occupante, de ses crimes, comme ce fut encore le cas le 1<sup>er</sup> juin (voir S/PV.8274). La conséquence est que l'autorité du Conseil de sécurité inspire de moins en moins confiance alors que les tentatives d'apaiser la violence et de défendre les droits de l'homme et les principes humanitaires, notamment pour protéger les civiles et promouvoir les initiatives de paix, sont bloquées les unes après les autres.

Le prolongement du conflit, qui est principalement lié à l'absence systémique de responsabilisation d'Israël depuis des décennies, n'a fait qu'asseoir une culture destructive d'impunité dans la région, qui affaiblit les normes internationales et alimente les crises cycliques, créant un environnement propice à la prolifération du conflit, ce qui a des conséquences d'ordre politique, social, économique et sécuritaire de vaste portée.

Le coût humain est immense, la situation dans la région et au-delà étant marquée par une grave insécurité, la souffrance et des catastrophes humanitaires, notamment du fait des déplacements forcés de millions de civils, dont plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens. L'aggravation de la pauvreté et la mutation des conflits permettent à l'extrémisme et au terrorisme de se propager, ouvrent la voie à des conflits religieux et minent le potentiel de la religion en tant que source

de bien pour la société. Ceux qui nient ces faits refusent d'en tenir compte ne font qu'alimenter ces phénomènes et entraver les efforts visant à stabiliser la région et à trouver des solutions durables qui permettront de garantir la paix et la sécurité pour tous.

Le Conseil de sécurité a le devoir et la capacité de remédier à cette situation et de lancer une nouvelle réalité au Moyen-Orient, dont bénéficieront tous les pays de la région, les pays voisins et l'objectif de la paix mondiale. Il faut commencer par régler les crises auxquelles nous sommes confrontés, notamment le siège de la bande de Gaza, et régler justement la question palestinienne dans son ensemble. Les paramètres de cette solution sont bien connus et sont consacrés par les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Sur cette base, un consensus international solide et la responsabilité d'agir restent de mise. À cet égard, nous rappelons la dernière résolution sur cette question, la résolution 2334 (2016), et l'appel clair lancé par le Conseil en faveur d'une mobilisation collective, qui préconise

« l'intensification et l'accélération des efforts diplomatiques entrepris et de l'appui apporté aux niveaux international et régional en vue de parvenir sans tarder à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du mandat de la conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, et de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 » (*résolution 2334 (2016), par. 9*).

L'incapacité persistante du Conseil de sécurité à répondre à ces exigences est la conséquence directe de l'intransigeance et de l'arrogance d'Israël ainsi que de la paralysie causée au Conseil par l'usage qu'un membre permanent fait du veto. Cependant, ces conditions ne doivent pas être acceptées comme étant la norme. Le Conseil de sécurité doit défendre la primauté du droit international et appliquer ses résolutions. Seuls le multilatéralisme et l'application du droit permettront de trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien.

Nous condamnons toutes les mesures unilatérales, qu'elles soient coloniales ou autres, et nous rejetons les manœuvres visant à imposer illégalement des faits sur le terrain et à imposer de des solutions injustes par la force. En outre, notre conflit et les autres conflits en cours dans la région ne peuvent être réglés par la voie militaire.

Nous rejetons la politisation de l'action humanitaire, qui a été honteusement imposée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous appelons à l'autonomisation des femmes et des jeunes dans le cadre de toute initiative de paix, et nous rejetons les tentatives d'assimiler injustement la juste cause de la Palestine au terrorisme. Nous nous sommes publiquement ralliés à la coalition mondiale contre le terrorisme.

Nous n'avons jamais cherché à imposer une solution, comme le font la puissance occupante et ses partisans; nous avons simplement demandé que la loi soit appliquée pour mettre fin au conflit par des moyens pacifiques et pour pouvoir exercer nos droits. C'est tout ce que nous avons toujours demandé : ce à quoi nous avons droit en tant que peuple, conformément à la loi, et rien au-delà de ce qui est prévu par les résolutions de l'ONU.

Depuis 30 ans, depuis que nous avons accepté la solution des deux États, nous avons fait des compromis historiques et difficiles et nous avons participé en toute bonne foi à toutes les initiatives de paix et à des négociations sans fin, en suivant la voie pacifique, politique et de la non-violence. Malgré de nombreux revers, nous restons fermement convaincus que la Charte des Nations Unies, le droit et les résolutions de l'ONU sont les garants d'une solution juste qui permettra de résoudre toutes les questions relatives au statut final.

Tout accord de paix viable doit garantir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et l'indépendance d'un État palestinien souverain et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte en paix avec l'État d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et sur la base des lignes d'avant 1967, ainsi qu'une solution juste pour les réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) et à l'Initiative de paix arabe.

Une fois de plus, nous demandons que soit lancé un processus politique multilatéral en vue de la réalisation de ces objectifs, et nous réaffirmons dans cette salle notre volonté d'y participer, notamment à une conférence internationale de paix. Nous exhortons le Conseil de sécurité, sur la base de son mandat, à appeler les membres du Quatuor – la Fédération de Russie, les États-Unis, l'Union européenne et l'ONU dans son ensemble – à s'acquitter de leurs obligations et à tout mettre en œuvre à cette fin, en coopération avec tous les partenaires régionaux concernés, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, le

Mouvement des pays non alignés et tous les pays épris de paix, avec l'appui des bons offices essentiels du Secrétaire général.

Ce n'est que grâce à cet effort collectif en faveur de la paix que nous pourrions mettre fin à l'occupation israélienne et au conflit israélo-palestinien, concrétiser la promesse de liberté, d'indépendance et de justice faite au peuple palestinien depuis des décennies et contribuer véritablement à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et à l'avènement d'un monde plus juste, plus stable et plus pacifique.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Edrees** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la délégation russe d'avoir convoqué ce débat important. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les déclarations prononcées durant cet important débat, qui intervient à un moment exceptionnel, compte tenu de la période dangereuse et historique que traverse le Moyen-Orient. Ce tournant décisif se caractérise par des menaces sans précédent à la sécurité, la stabilité, l'unité et l'intégrité territoriale des pays de la région. Cette situation est aggravée par les tentatives de certaines parties de remettre en question la notion même d'État-nation, telle que reconnue par le droit international et la Charte des Nations Unies, notamment par des efforts visant à créer des réseaux sur la base d'allégeances sectaires pour des motifs doctrinaux, raciaux ou tribaux afin de créer des zones d'influence qui servent les intérêts étroits de certaines parties à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

Il ne fait aucun doute que l'approche sélective suivie par le Conseil de sécurité dans le traitement des questions clefs relatives au Moyen-Orient ainsi que la politique évidente de deux poids, deux mesures ont fortement contribué au degré actuel de détérioration et d'instabilité dans la région.

Je n'ai pas l'intention d'aborder séparément chacune des multiples crises dans la région, car elles sont bien connues de tous et font l'objet d'un examen très détaillé lors des séances pertinentes du Conseil. En fait, il serait préférable de tirer parti de cette réunion pour évaluer la situation de manière holistique et essayer d'adopter une approche globale.

Il ne fait aucun doute qu'une solution juste et durable à la question palestinienne, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords passés précédemment, demeure la priorité absolue et une condition préalable à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. La poursuite de l'occupation et la persistance de mesures unilatérales en violation de la légitimité internationale font partie des causes profondes du terrorisme et du chaos. De plus, faire abstraction de la question palestinienne permet à certains partis de l'exploiter pour des intérêts politiques au niveau interne et en tant que prétexte pour mettre en œuvre des politiques régionales expansionnistes. En outre, le fait que les grandes puissances internationales ferment les yeux sur le refus d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires expose la région à des risques de conflits, de course aux armements et de prétextes aux fins d'interventions étrangères.

Dans ce contexte, je voudrais mettre en exergue le modèle exceptionnel que l'Égypte a établi en concluant un traité de paix avec Israël il y a environ 40 ans, après cinq guerres successives. Le premier enseignement que nous avons tiré de cette expérience est que la paix n'aurait peut-être pas été possible si l'Égypte n'avait pas récupéré tous ses territoires et si les parties ne s'étaient pas offert mutuellement des garanties spécifiques sur le plan politique et de la sécurité. Cela prouve que les causes profondes du conflit au Moyen-Orient ne sont ni religieuses ni ethniques et que le conflit arabo-israélien est, par essence, un conflit politique. Par conséquent, il est possible de parvenir à un règlement durable grâce à des solutions justes et équilibrées. En fait, traiter ce conflit comme s'il s'agissait d'un conflit religieux inévitable ne fera que le perpétuer.

Le deuxième enseignement est que la conclusion d'un traité de paix n'a pas isolé l'Égypte du reste du monde arabe et ne l'empêchera pas de poursuivre ses efforts pour rétablir les droits du peuple palestinien et en faveur de la libération de tous les territoires arabes occupés. Le fait que l'Égypte et Israël ont fait la paix ne suffit pas pour établir une paix globale et durable, vu que les autres territoires arabes occupés n'ont pas été libérés et qu'il n'a pas été mis fin aux souffrances du peuple palestinien et à l'apartheid dont il fait l'objet, qui est une marque honteuse dans l'histoire de l'humanité. Depuis des décennies, la communauté internationale et ses institutions, en particulier le Conseil de sécurité, se sont montrées incapables de mettre en œuvre les nombreuses résolutions du Conseil, qu'il s'agisse de celles concernant la Palestine et d'autres territoires arabes occupés ou de

celles relatives à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

La région fait face à des attaques persistantes de la notion d'État-nation moderne, notamment depuis l'erreur historique qui a conduit à l'invasion de l'Iraq en 2003. En outre, certains acteurs non arabes intensifient systématiquement leurs efforts pour créer des réseaux sur la base d'allégeances doctrinales et ethniques. Certains États fournissent même des armes à des terroristes et à des groupes illégaux pour qu'ils portent atteinte à l'autorité de certains gouvernements et menacent les pays voisins. C'est la recette idéale pour semer le désordre, exacerber l'instabilité et multiplier les conflits, et cela constitue une menace grave à la sécurité et à la stabilité régionales et internationales.

La poursuite de ces politiques aura pour conséquence la transformation des guerres par procuration actuelles, qui sont exacerbées par la concurrence féroce entre certains acteurs régionaux et internationaux en vue de la création de zones d'influence, en affrontements militaires directs et prolongés. Cela peut hanter l'avenir de générations entières au sein de la région, aggraver les crises économiques et sociales et les vagues de réfugiés et de déplacés et entraîner le risque de voir certains conflits régionaux se transformer soudainement en affrontements à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, l'Égypte demande à toutes les parties de prendre des mesures sérieuses pour changer immédiatement ces politiques et revenir aux principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies en évitant de recourir à la politique de deux poids, deux mesures. L'Égypte est fière de son bilan honorable et de son engagement à s'abstenir d'attaquer en premier, de recourir à la force, sauf en cas de légitime défense, ou d'appuyer, de financer ou d'armer des groupes terroristes, des organisations illégales et des entités sécessionnistes dans le but de porter atteinte à la souveraineté de ses voisins ou pour servir des intérêts à court terme au détriment de la stabilité et de la sécurité à long terme.

En outre, l'Égypte appelle les autres acteurs régionaux et internationaux à respecter ces mêmes principes, afin de préserver l'avenir des peuples de la région et d'éviter les bains de sang. À cet égard, le Président égyptien a, en de nombreuses occasions, à commencer par l'allocution qu'il a prononcée au début de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale en septembre dernier (voir A/72/PV.5), exposé la vision de l'Égypte pour trouver, sur la base de ces

principes, une solution globale et intégrée aux crises dans la région.

Il ne fait aucun doute que l'ONU reste l'instance la mieux à même de mettre en place une coopération efficace au niveau international. À cet égard, l'Égypte se déclare prête, sur le principe, à envisager la création d'un mécanisme similaire à celui proposé par la Russie, dans la note de cadrage (S/2018/524, annexe) préparée pour la présente séance, concernant le lancement d'un dialogue régional et institutionnel semblable au processus d'Helsinki, qui avait en son temps contribué à la mise en place d'une architecture de sécurité stable et durable en Europe. De fait, il n'y a pas d'autre option que celle consistant à ce que les pays de la région s'engagent dans un dialogue et des négociations directs sous les auspices des Nations Unies.

Dans un premier temps, nous proposons que le Secrétaire général, compte tenu de son autorité et son impartialité, invite les États de la région à une conférence, à laquelle participeraient les membres permanents du Conseil de sécurité, pour négocier la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ce qui pourrait ouvrir la voie à l'élaboration d'un plan de travail précis visant la mise en place d'un système durable d'arrangements politiques et de sécurité susceptible de garantir une sécurité égale à tous les États de la région sans discrimination. Cela permettrait en retour d'aborder tous les problèmes qui concernent la région au sein d'un cadre intégré, et de créer ainsi un climat propice à l'instauration de la confiance et au règlement des crises existantes.

Parallèlement à ce volet axé sur la négociation, il est urgent que toutes les parties régionales et internationales s'engagent réellement et sans condition à respecter les principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier les principes suivants : premièrement, le plein respect de la souveraineté des États, en s'abstenant d'intervenir dans leurs affaires intérieures sous quelque prétexte que ce soit et en s'abstenant de recourir à la menace ou à l'emploi de la force; deuxièmement, dénoncer et condamner toutes les formes de terrorisme et s'engager à le combattre en soutenant les efforts des gouvernements des États concernés à leur demande; troisièmement, dénoncer toutes les politiques sectaires, interdire toute forme d'appui aux organisations ou groupes illégaux et toute fourniture d'armes à des acteurs non étatiques sans autorisation officielle des autorités de l'État destinataire, tout en reconnaissant le

droit exclusif des gouvernements légitimes de recourir à la force pour faire respecter la loi et l'ordre sur leurs territoires; et, quatrièmement, respecter les principes de la citoyenneté, de l'égalité, de la primauté du droit et des droits de l'homme.

L'engagement de toutes les parties à l'égard de ces principes et leur participation à des négociations sérieuses sur la mise en place d'un système intégré pour l'élimination des armes de destruction massive, le tout assorti d'arrangements durables et équilibrés sur la maîtrise des armements, permettraient de mettre fin à la course aux armements et de régler toutes les questions de non-prolifération de manière globale. Le déséquilibre qui continue de caractériser les capacités militaires n'est pas propice à la confiance et à la négociation en relation avec d'autres conflits régionaux, indépendants de cette question qui représente une menace existentielle et expose la région aux dangers d'une intensification de la course aux armements et d'une intervention militaire extérieure.

Enfin, nous espérons sincèrement que toutes les parties seront prêtes à participer dans un esprit constructif à un processus de négociation mené sous les auspices des Nations Unies, épargnant ainsi aux générations futures le fléau de la guerre et de la destruction. Je me félicite du programme pour le désarmement que le Secrétaire général a publié il y a quelques semaines, et dans le cadre duquel il a réaffirmé son attachement à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Pour y parvenir, il faut un plan d'action clair afin qu'une telle zone soit mise en place dans un délai précis, conformément au document issu de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui fait partie intégrante de la prorogation indéfinie du Traité.

De nombreuses régions du monde ont réussi à surmonter des guerres et des conflits longs de plusieurs décennies et à instaurer une paix et une coopération durables. Cela n'aurait pas été possible en l'absence de règles claires pour la coexistence, la coopération et le respect de la diversité et des différences. Nous sommes convaincus que les États du Moyen-Orient peuvent établir de telles règles et nous espérons que notre discussion d'aujourd'hui préparera le terrain à des mesures concrètes, pragmatiques et sérieuses allant dans ce sens.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Sinirlioglu** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat opportun sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. L'avenir du Moyen-Orient doit demeurer un aspect important de nos discussions sur le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Les événements dans cette région ont des répercussions partout dans le monde et en ce qui nous concerne, l'avenir de la Turquie est directement lié à cette région non seulement de par les dynamiques économiques et en matière de sécurité, comme c'est le cas pour plusieurs États Membres, mais aussi de par la géographie et une culture ainsi qu'une longue histoire en commun.

S'attaquer aux causes profondes du conflit est un élément essentiel pour la stabilité et la prospérité à long terme au Moyen-Orient. Les pays de la région sont une mosaïque de sociétés multiethniques, multireligieuses et multiconfessionnelles. Il nous incombe à tous de dénoncer les politiques qui alimentent les divisions ethniques, religieuses et confessionnelles et d'adopter le multiculturalisme et le principe d'inclusion. Nous devons renforcer la culture de la coexistence pacifique et ne pas ignorer les aspirations légitimes des populations jeunes et dynamiques de la région, car c'est là notre meilleure chance de régler durablement les conflits existants, au centre desquels figure la question de la Palestine.

Les derniers événements en Palestine nous rappellent une fois de plus qu'il est urgent de relancer le processus de paix. Nous le redisons, le statu quo n'est pas tenable. La solution des deux États reste la seule voie qui mènera à une paix juste, globale et durable. La création d'un État indépendant de Palestine sis dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, n'a que trop tardé. Le respect des paramètres établis est le seul moyen de garantir la sécurité pour les deux camps. Les efforts qui ne vont pas dans ce sens ternissent la crédibilité de tout plan et de toute initiative de paix.

L'absence d'un processus de paix viable continue d'attiser les tensions et de déclencher de nouveaux cycles de violence. La communauté internationale, et le Conseil en particulier, ne peut fermer les yeux face à un mépris aussi flagrant du droit international. Le Conseil doit agir et veiller à l'application de ses propres résolutions.

La situation à Gaza, qui est au bord du gouffre après 10 ans de blocus, continue d'être profondément préoccupante. Cette tragédie est exacerbée par le grave

déficit budgétaire que connaît l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous avons tous le devoir moral de soutenir l'UNRWA. La Turquie a annoncé qu'elle allait verser 10 millions de dollars supplémentaires au budget de l'UNRWA et a augmenté ses dons en nature. J'espère que la conférence d'annonce de contributions qui aura lieu cet après-midi sera l'occasion de discuter des moyens concrets de faire face à la situation financière dramatique de l'Office.

Tout en poursuivant notre assistance pour soulager les souffrances des Palestiniens, nous ne devons ménager aucun effort pour parvenir à une solution juste et durable du conflit. Nous poursuivons également nos efforts pour calmer la situation sur le terrain en Syrie et faire avancer le processus politique. La Turquie a contribué activement aux efforts de lutte contre le terrorisme et de stabilisation à cet égard. Les opérations que nous avons menées, à savoir l'opération Bouclier de l'Euphrate et l'opération Rameau d'olivier, ont permis de libérer plus de 4 000 kilomètres carrés de la présence des terroristes. À ce jour, plus de 160 000 Syriens sont rentrés volontairement chez eux. Dans le même esprit, nous avons intensifié nos efforts humanitaires, en particulier à Afrin. Nous fournissons une aide humanitaire continue et des services de santé de base dans la région afin d'épargner des souffrances aux civils.

En Syrie, une solution politique viable et crédible fondée sur les paramètres définis par l'ONU reste le seul moyen d'édifier à terme un pays démocratique, pluraliste et non sectaire, et de préserver son unité politique et son intégrité territoriale. Nous continuerons de tout mettre en œuvre au service de cet objectif. Malgré les importantes victoires militaires enregistrées sur le terrain contre Daech, il faut encore remédier à la destruction socioéconomique qui ravagé la Syrie et l'Iraq. C'est absolument indispensable pour éliminer le terreau propice à l'apparition d'une nouvelle génération d'extrémistes et à leurs activités.

La communauté internationale doit accroître son aide humanitaire en réponse aux crises humanitaires dans la région, au moins jusqu'à ce que ces pays se remettent sur pied.

Nous devons reconnaître qu'une stratégie basée uniquement sur la poursuite d'intérêts nationaux étroits a échoué et échouera toujours au Moyen-Orient. Toute stratégie qui ne répondrait pas aux aspirations plus larges des gens ordinaires ne fera que nourrir la suspicion qui s'est accumulée au fil de toutes ces années

où les puissances étrangères ont recherché leur intérêt au détriment des populations locales.

L'appui de la communauté internationale à la reconstruction et au développement des pays ravagés par la guerre demeure un outil indispensable pour combattre ce sentiment et éviter une rechute dans le conflit. Le retour durable et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que la reconstruction et la remise en état des infrastructures de base dans les zones libérées des organisations terroristes telles que Daech et le Parti des travailleurs kurdes (PKK), le Parti de l'Union démocratique (PYD) et les Unités de protection du peuple (YPG) sont des priorités importantes dans cette entreprise. L'expérience turque dans ce contexte est particulièrement instructive. Les Syriens ont volontairement commencé à rentrer chez eux dans les zones que nous avons libérées de Daech. Dernièrement, nous voyons aussi des milliers de personnes retourner à Afrin, que nous avons débarrassé du PKK, du PYD et de l'YPG par le biais de l'opération Rameau d'olivier. La Turquie a déployé tous les efforts possibles pour rétablir la normalité dans ces territoires en reconstruisant les infrastructures essentielles et en fournissant des services publics de base, de la nourriture et des médicaments, et en assurant la sécurité, tout en mettant en place une gouvernance locale.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Turquie continuera de déployer tous les efforts nécessaires pour désamorcer la situation sur le terrain et fera progresser les processus politiques afin de trouver des solutions aux conflits prolongés dans la région et de répondre aux aspirations des populations du Moyen-Orient à un avenir meilleur.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

**M<sup>me</sup> Theofili** (Grèce) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir organisé ce débat, car la pléthore de crises et les défis sans cesse croissants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont d'un grand intérêt pour nous tous, directement ou indirectement.

Nous souhaitons nous aligner sur la déclaration de l'Union européenne, qui sera prononcée ultérieurement, et faire quelques remarques supplémentaires.

Ces dernières années, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est devenue une zone de conflit endémique, avec de graves répercussions sur sa sécurité et son développement économique. Le terrorisme,

ainsi que des phénomènes tels que la radicalisation des individus et la résurgence des réseaux criminels, ont eu un impact significatif sur la stabilité de la région et le bien-être de ses habitants. L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient pose un autre problème grave, qui doit être réglé sur la base de la solution des deux États. Les conflits syrien, libyen et yéménite ont des répercussions sur l'ensemble de la région, avec des conséquences humanitaires inimaginables pour la population : réfugiés et flux migratoires sans précédent, traite et trafic d'êtres humains, trafic d'armes et menaces asymétriques qui compromettent la sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et dans l'ensemble de la région méditerranéenne.

À cet égard, nous voudrions faire une référence particulière à la crise syrienne et à son impact tangible sur notre pays, en raison de la situation géographique de la Grèce, à la suite de flux de réfugiés sans précédent. Les défis posés par cette situation ne sont qu'une des raisons impérieuses pour lesquelles la crise doit prendre fin. À notre avis, il n'y a pas d'autre alternative qu'une solution politique issue d'un dialogue inclusif, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). Cela permettra d'aborder la question des réfugiés d'une manière globale et efficace, ouvrant ainsi la voie au retour des réfugiés à une vie ordinaire. Toute action susceptible de compromettre cette éventualité ou d'aggraver la situation humanitaire dans le pays doit être évitée.

Nous sommes fermement convaincus que pour rétablir la stabilité et la paix dans la région, il est essentiel de respecter certains principes. Tout d'abord, il doit y avoir une solution politique pour mettre fin à cette crise. À cet égard, l'ONU a un rôle fondamental à jouer, qui doit être fortement soutenu par la communauté internationale et les parties au conflit. Dans le même temps, le respect du droit international, des traités pertinents et des résolutions de l'ONU demeure la pierre angulaire de nos efforts pour maintenir la paix et la sécurité. Dans ce contexte, il est important de s'abstenir de toute action portant atteinte au principe de l'intégrité territoriale et de la souveraineté. La responsabilité est un autre élément crucial qui doit être sauvegardé afin de mettre fin à l'impunité. Enfin, il est essentiel de promouvoir un programme de coopération positif, plus large et diversifié, axé sur le développement de synergies et d'activités communes, notamment par le biais de thèmes constructifs tels que l'économie, le commerce, l'énergie, l'éducation et la recherche, en tenant compte de l'émergence de stocks gazières de sécurité viables,

ainsi que de la promotion de la coexistence et du pluralisme religieux et du potentiel inexploité de la culture en tant que l'un des principaux moteurs du pouvoir de convaincre.

Compte tenu de tout cela et en vue de promouvoir la sécurité dans sa région et dans l'ensemble de la Méditerranée orientale, mais aussi pour contribuer à renforcer un programme positif de coopération entre les acteurs qui ont un intérêt particulier vis-à-vis du Moyen-Orient, la Grèce a lancé des initiatives ciblées, y compris la Conférence de Rhodes pour la sécurité et la stabilité et la Conférence d'Athènes sur le pluralisme culturel et religieux et la coexistence pacifique au Moyen-Orient. En outre, avec Chypre, nous avons mis en place des équipes trilatérales de coopération, qui ont acquis un caractère institutionnel, avec l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban et la Palestine.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

**M. Korneliou** (Chypre) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la présidence russe d'avoir organisé ce débat opportun, et je vous remercie, Monsieur le Président, de nous donner la possibilité d'y participer.

Chypre s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Comme vous, Monsieur le Président, l'avez à juste titre mentionné dans la note de cadrage (S/2018/524, annexe), le Moyen-Orient est l'une des régions du monde les plus touchées par la persistance des crises anciennes et nouvelles. Malheureusement, trop souvent, nous avons vu la loi de la jungle l'emporter sur les principes du droit international. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité collective pour inverser cette tendance en adhérant aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ces principes servent de référence pour ce que nous accomplissons grâce à nos efforts pour faire respecter le droit international. Ils sont le baromètre de ce que nous considérons généralement juste et viable.

Je voudrais évoquer brièvement le cas de mon pays, Chypre, qui a valeur de test dans cette région. Nous avons déclaré à maintes reprises que, si les règles du droit international n'avaient pas été violées, le problème de Chypre ne se serait pas produit, et si ces règles étaient appliquées aujourd'hui, le problème serait résolu dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Il

n'y a pas d'autre option que de poursuivre nos efforts pour parvenir à un règlement négocié sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général d'envoyer un haut fonctionnaire chargé de procéder à des consultations approfondies en vue de parvenir à une véritable reprise du processus politique. Je voudrais également me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité pour qu'il accroisse son soutien et ses encouragements.

Nous ne devons pas oublier que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies. Il doit donc être clair que les mécanismes de garantie anachroniques et la présence de troupes étrangères à Chypre après un règlement sont incompatibles avec nos efforts visant à réunifier notre pays et à devenir un État normal, comme le Secrétaire général l'a éloquentement dit.

Chypre est entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et a des liens historiques et culturels étroits avec les pays de la région. Chypre, de même que la Grèce, comme l'a mentionné le Représentant permanent de ce pays, ont établi des partenariats trilatéraux avec nos pays voisins : Israël, l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Palestine. Cette coopération est fondée sur notre adhésion au droit international et à un ordre international fondé sur des règles, base fondamentale de la paix et la prospérité pour tous les pays et les peuples de la région. Nous attendons avec intérêt de nous joindre à nos voisins qui appuient ces principes.

Dans le même contexte, nous avons conclu des accords sur la délimitation des zones maritimes avec l'Égypte, Israël et le Liban. Cela nous a permis d'élaborer un programme d'exploration des hydrocarbures dans notre zone économique exclusive. Une fois de plus, les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international montrent la voie à suivre, au contraire de mesures unilatérales qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

Nous avons suivi de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord – une région qui a été ébranlée par des troubles et des conflits sans précédent. Cette marée de bouleversements a maintenant commencé à reculer, mais de sérieuses difficultés demeurent, notamment au Yémen et en Syrie. Les prochains mois seront définis par les transitions post-confliktuelles, les pourparlers de paix, les urnes, et la reconstruction. En tout état de cause, une solution

militaire n'est pas une option et le respect du droit international humanitaire et l'obligation de protéger les civils sont indispensables.

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a été vaincu, mais reste une menace. Nous devons intensifier nos efforts en vue de la stabilité et de la réconciliation et ne pas laisser l'EIIL ou d'autres groupes radicaux exploiter l'instabilité politique une fois de plus. Le règlement de la question israélo-palestinienne aura indéniablement des retombées positives sur d'autres crises régionales et sur la lutte contre la menace posée par l'extrémisme violent et par le terrorisme. Nous maintenons notre position de principe et nous appuyons un règlement juste et global fondé sur la solution des deux États en vertu du droit international et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe.

En ce qui concerne la Syrie, nous appuyons pleinement les efforts déployés par Staffan de Mistura, qui s'efforce de faire avancer le processus politique. Nous restons attachés à l'idée d'une Syrie unifiée, souveraine et indépendante, sans aucune force d'occupation étrangère. En même temps, il est de la plus haute importance de relever les sérieux défis auxquels sont confrontés les réfugiés syriens et les pays voisins qui les accueillent. Nous déplorons également tous les efforts visant à éliminer les minorités ethniques, chrétiennes et autres minorités religieuses au Moyen-Orient. Chypre, qui a une longue histoire de coexistence pacifique de divers groupes religieux, est prête à contribuer à la promotion du dialogue interconfessionnel.

Enfin, nous condamnons la destruction délibérée du patrimoine culturel en Syrie et en Iraq et dans toute la région. Le patrimoine culturel qui provient du berceau de notre civilisation doit être protégé. C'est pourquoi Chypre est à l'avant-garde des efforts déployés à cette fin.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la gratitude de mon pays à la Fédération de Russie pour sa présidence remarquable du Conseil de sécurité ce mois-ci. La délégation de mon pays la félicite d'avoir convoqué cette importante séance, présidée par le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Nous félicitons également votre pays ami, Monsieur le

Président, d'avoir accueilli et organisé avec distinction la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association.

La délégation de mon pays a examiné la note de cadrage (S/2018/524, annexe) pour la présente séance, et nous apprécions hautement la politique de principe adoptée par la Fédération de Russie, pays ami, et par d'autres États Membres importants de l'Organisation, politique fondée sur la recherche de solutions de base aux crises et aux conflits conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Ces crises, qui ravagent la planète depuis des décennies, sont le résultat des politiques des gouvernements de certains pays qui ont un pouvoir militaire, économique et financier considérable, et qui pensent pouvoir utiliser l'action de l'Organisation pour servir leurs propres intérêts et déterminer le destin des peuples du monde. Ces pays, dont certains sont des membres permanents du Conseil de sécurité, monopolisent et volent les richesses des autres, inventent des crises et des guerres et les contrôlent indirectement et directement pour servir leurs propres intérêts et programmes, qui constituent une menace fondamentale pour la paix et la sécurité internationales.

Ainsi, ces puissances défient actuellement la volonté collective de la communauté internationale, tout en rejetant le système multilatéral, et ne reculent devant rien pour servir leurs propres intérêts, y compris en dénaturant la Charte des Nations Unies et en manipulant les dispositions du droit international pour justifier leurs politiques. Ces puissances commettent des actes d'agression militaire directs et occupent les territoires d'autres pays par la force, qualifiant leurs actes d'agression et d'occupation d'actes de guerre contre le terrorisme. Ces puissances appuient l'occupation israélienne continue de territoires arabes, prétendant qu'elle est fondée sur un droit historique alors même qu'il s'agit d'une falsification de l'histoire. Elles appuient le terrorisme en prétendant qu'il s'agit d'une révolution sanglante mais modérée et d'un printemps aux couleurs de l'arc-en-ciel.

Dans le même temps, ces puissances nient le droit des peuples de résister à l'occupation et à l'agression, et affirment que le droit de ces peuples à se défendre est une forme de terrorisme. Elles s'associent aux dictatures wahhabites les plus puissantes, qui, avec le sionisme israélien, sont la cause profonde du terrorisme international dans le monde. De telles alliances sont caractérisées par des partenariats stratégiques. En outre,

ces puissances imposent des sanctions économiques, commerciales et financières à de nombreux peuples du monde, ce qui est une violation flagrante des dispositions de la Charte, tout en utilisant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme prétexte pour affirmer qu'il ne faut pas faire de laissés-pour-compte. À cet égard, nous ne devons pas oublier que l'une de ces puissances s'est retirée de l'UNESCO, du Conseil des droits de l'homme et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Qui sait si, demain, cette puissance ne va pas également se retirer de l'Organisation?

Mon pays, la Syrie, estime que toute approche sérieuse et équilibrée des causes profondes des crises au Moyen-Orient – le berceau de la civilisation, comme tous mes collègues l'ont dit avant moi – doit être avant tout basée sur la reconnaissance du fait que la cause principale des conflits reste l'occupation israélienne de territoires arabes, notamment du Golan syrien, et non sur ce que prétend la propagande diffusée par certains, qui veulent faire croire que les crises sont causées par les conflits ethniques et religieux. La communauté internationale n'a pas pu mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés ni garantir la création d'un État palestinien avec Jérusalem comme capitale. Toute tentative visant à inventer des crises régionales et nationales pour sauver Israël et priver les pays arabes, notamment la Palestine, de leurs droits, et toute proposition d'accord reposant sur l'acceptation d'un vol violent les résolutions internationales pertinentes et ne conduiront qu'à de nouvelles crises, à la poursuite des conflits et à l'escalade des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et régionales.

Au cours des huit dernières années, la Syrie a souffert de l'une des crises les plus âpres que le monde ait connue depuis des décennies. Il s'agit d'une guerre terroriste violente que certains gouvernements ont appuyée, financée et alimentée. Ils ont affecté des millions de dollars à la militarisation de la crise syrienne. Ces gouvernements ont créé et financé des groupes terroristes armés qui ont adopté des slogans religieux extrémistes totalement étrangers à la société syrienne. Ces mêmes gouvernements ont axé leurs efforts sur le recrutement de jeunes gens dans le monde entier, leur faisant subir un lavage de cerveau pour en faire des combattants terroristes étrangers, et les envoyant en Syrie et en Iraq. Les gouvernements et les services de renseignement dans les pays arabes et dans la région ont facilité les déplacements de milliers de ces extrémistes à travers leur territoire, en particulier en Turquie, tandis

que d'autres États ont fermé les yeux sur le fait que des terroristes se rendaient en Syrie.

En conséquence, ces milliers de combattants terroristes sont désormais un problème international pour tous les pays sans exception et représentent une menace pour leurs pays d'origine, qui craignent leur retour. Malgré cela, les États-Unis continuent de former des terroristes et des combattants armés dans 19 zones qu'ils occupent au cœur de la Syrie, notamment la zone de Tanf et le camp de Roukban sur la frontière partagée par la Syrie, la Jordanie et l'Iraq. Les États-Unis leur fournissent des rations, des armes, des munitions, du carburant et un appui depuis 22 bases américaines à l'extérieur de la Syrie. Ils fournissent à l'organisation terroriste Daech les installations nécessaires pour conduire ses attaques contre l'Armée arabe syrienne.

Pire encore, ces gouvernements ont politisé la question de la fourniture d'une aide humanitaire en Syrie. Plus que tout, ces gouvernements continuent à ce jour de s'efforcer de politiser la question de l'aide humanitaire dans mon pays, la Syrie, de contrôler les mécanismes des Nations Unies et de les utiliser pour manipuler l'information, fabriquer des preuves et falsifier les rapports sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, qui sont élaborés exclusivement sur la base des fausses informations fournies par les Casques blancs, qui sont là pour couvrir les agissements des terroristes du Front el-Nosra, création du renseignement britannique, et auquel les États-Unis ont versé une contribution financière de 6,7 millions de dollars, le tout en vue de déformer la position du Gouvernement syrien et de lui faire du chantage ainsi qu'à ses alliés dans la guerre qu'ils mènent contre le terrorisme au nom du monde entier.

Je voudrais réaffirmer ici, une fois de plus, que le Gouvernement syrien n'a pas utilisé de substances chimiques toxiques et qu'il ne les utilise pas car il n'en possède plus depuis leur destruction à bord de navires américains en Méditerranée, ce dont le Conseil et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sont informés. Je réaffirme aussi que ce sont les groupes terroristes armés qui utilisent ces substances, qu'ils fabriquent grâce à un équipement sophistiqué offert par certains États occidentaux. Nous allons, dans un avenir proche, communiquer aux instances spécialisées des Nations Unies toutes les informations concernant la provenance de cet équipement, outre 147 autres lettres distribuées aux membres du Conseil de sécurité concernant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie par les terroristes.

Il est regrettable que cette importante séance convoquée par la délégation amie de la Fédération de Russie n'ait pas été mise à profit par certains délégués pour aborder les problèmes de la région de façon honnête et objective et pour formuler des idées novatrices en vue d'aider les pays de la région à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent. Il est regrettable aussi qu'elle n'ait pas poussé ces délégués à saisir cette occasion pour, de façon saine, associer critères éthiques et politiques et principes du droit. Nous avons en effet entendu les délégations britannique, française et américaine faire des déclarations en usant d'un langage diplomatique inapproprié, déclarations que nous ne cessons d'entendre depuis des décennies au sein de l'Organisation et dont l'objectif consiste à détourner l'attention sur les pratiques et les politiques criminelles d'occupation et d'agression de ces États, qui ont détruit des dizaines d'États Membres et pillé leurs ressources. Il est inutile de dire que ce sont ces pays qui sont essentiellement la cause principale des problèmes de la région, que ce soit par l'application d'anciennes politiques colonialistes et l'appui aux politiques extrémistes et agressives d'Israël, ou par leurs tentatives continues de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays de la région, ou encore par leur soutien, déclaré ou non, aux groupes terroristes armés et leur refus de les inscrire en tant que tels sur les listes du Conseil de sécurité comme visant à renverser les régimes au pouvoir dans certains pays de la région sur la base de motifs fallacieux, que les hommes politiques de ces pays ont dénoncés dans leurs mémoires.

Les Syriens qui ont foi en leur patrie et tiennent à préserver son indépendance ont combattu le terrorisme et ses méfaits et l'ont vaincu sur une grande partie de leur territoire; ils n'épargnent aucun effort pour atteindre l'objectif de mettre fin au terrorisme et de libérer de l'occupation l'ensemble du territoire syrien.

Je voudrais, pour terminer, répondre à ce qu'a dit mon collègue le représentant de la Turquie, à savoir que son pays a combattu le terrorisme dans la partie nord de mon pays et libéré, comme le Conseil l'a entendu dire, un territoire d'environ 4000 kilomètres carrés.

Je voudrais lui rappeler que, premièrement, les règles les plus élémentaires du droit international font obligation à son gouvernement d'agir en coordination et de coopérer, si tant est que ses intentions soient saines, avec le Gouvernement syrien dans la lutte contre le terrorisme. Il est inacceptable, au regard du droit international, qu'un État pénètre sur le territoire d'une autre État, qui plus est voisin et auquel il est lié

par des liens historiques; que les forces armées de cet État pénètrent sur le territoire d'un autre État sans que cet État le lui demande, ce qui est le cas s'agissant de la Turquie. Deuxièmement, les forces armées turques sont entrées dans mon pays sans l'accord du Gouvernement syrien et sans que dernier l'ait demandé. Troisièmement, c'est le Gouvernement turc qui est la cause principale de l'expansion du terrorisme dans de nombreuses zones de mon pays, en particulier dans le nord. C'est lui qui, avec l'accord des services de renseignement turcs, a favorisé le passage et la circulation des terroristes en provenance de quatre coins de la planète, et qui les a financés et formés. Quatrièmement, la Turquie est partie prenante dans la crise qui menace la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région du fait de ses politiques, comme c'est aussi le cas d'Israël. Cinquièmement, mon pays est en droit de libérer tous ses territoires occupés, que ce soit par Israël ou par la Turquie, ainsi que de lutter contre le terrorisme et contre ceux qui le soutiennent partout en Syrie.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Par manque de temps, je vais lire une version abrégée de ma déclaration. Je voudrais remercier la présidence russe d'avoir organisé le présent débat et d'avoir invité ma délégation à y participer. Je voudrais aussi souhaiter une chaleureuse bienvenue au Conseil à M. Sergey Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, et saluer l'important rôle qu'il joue dans le processus d'Astana, l'un des plus efficaces s'agissant de ramener la paix et la sécurité en République arabe syrienne, avec la participation de la Fédération de Russie, de la Turquie, et de mon propre pays.

Un examen complet de la situation dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord requiert, avant tout, un examen de ses causes profondes. Cet examen doit aussi prendre en considération les décisions prises par le Conseil de sécurité en vue du maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Un examen approfondi de toutes les causes du conflit et de la guerre dans la région ces dernières décennies montre que dans la majorité des cas, un dénominateur commun apparaît – l'intervention étrangère, l'ingérence étrangère, l'occupation étrangère ou une combinaison des trois. Même dans les rares cas où un conflit a des causes internes, il est manipulé, intensifié et prolongé par l'ingérence illicite des

puissances dans la région ou dans différents pays en dehors de la région.

L'occupation israélienne de la Palestine est au centre de tous les conflits au Moyen-Orient. Cette injustice persiste depuis plus de 70 ans et a été intensifiée par l'expansionnisme agressif d'Israël et par ses politiques d'apartheid à l'égard des Palestiniens et de la région en général. Le régime israélien et ses politiques de conquête progressive, agressives et expansionnistes, ainsi que son comportement envers ses voisins, continuent d'être la principale menace à la paix et à la sécurité régionales. Alors que les territoires palestiniens et les hauteurs du Golan syrien restent sous occupation illégale d'Israël, le régime a mené plus de 100 frappes en Syrie et au Liban. Le récent massacre de civils sans armes à Gaza est l'expression la plus récente de la pratique habituelle suivie par le régime israélien depuis 70 ans.

L'annonce illégale concernant Al-Qods Al-Charif et le transfert de l'ambassade des États-Unis dans cette ville est un autre exemple d'une politique qui ne fait qu'exacerber les problèmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que partout ailleurs dans le monde islamique. L'impunité dont jouit le régime depuis si longtemps n'aurait pas été possible sans le soutien des États-Unis.

Parmi les autres facteurs majeurs figurent toutes ces interventions et occupations étrangères et tous ces efforts visant à manipuler les populations du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui ont entraîné ce climat d'instabilité, terreau fertile pour les terroristes et les extrémistes. Les groupes, qui ont dans un premier temps bénéficié du soutien de certains États et parties à l'intérieur et à l'extérieur de la région pour livrer bataille en leur nom ont fini par se transformer en des monstres, menaçant leurs partisans et leurs créateurs. C'est ainsi que le terrorisme et l'extrémisme sont beaucoup plus forts et plus répandus dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord aujourd'hui suite aux nombreuses invasions des États-Unis et de leurs alliés.

Les autres crises dans la région, telles qu'en Libye, en Iraq, en Syrie et au Yémen, sont autant d'exemples de crises qui sont exacerbées par l'invasion, l'ingérence étrangère illicite, le terrorisme, l'extrémisme et la violence. Ces problèmes demeurent et se sont aggravés en raison de l'incapacité de la communauté internationale à assumer ses responsabilités en s'attaquant aux causes profondes et aux agissements erronés d'acteurs extérieurs.

La situation au Yémen représente une très grave menace pour la sécurité régionale et internationale et constitue un autre terreau fertile pour les groupes terroristes. La guerre d'agression de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite au Yémen et les nombreux crimes de guerre qu'elle a commis menacent directement la paix et la sécurité. Des actes tels que les attaques délibérées contre des zones résidentielles et des cibles civiles, l'imposition d'un blocus humanitaire, le recours à la famine en tant que tactique de guerre et le déni d'accès aux organismes de secours internationaux sont autant de crimes de guerre qui sont punissables en vertu du droit international humanitaire. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent tenir le régime saoudien responsable de ces actes criminels et intervenir pour mettre fin à ces opérations militaires insensées, notamment l'attaque en cours contre Hodeïda, par laquelle passe l'aide humanitaire vitale destinée à des millions de personnes dans le besoin au Yémen. Ils doivent également s'employer à instaurer un cessez-le-feu, assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et médicale, et s'attacher à rétablir la paix et la stabilité dans le pays en promouvant un dialogue inter-yéménite sur la réconciliation nationale sans conditions préalables.

Depuis le début de la tragédie qui fait rage en République arabe syrienne, l'Iran a toujours appelé à une solution pacifique du conflit fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi que sur le droit du peuple syrien à décider de son propre avenir politique. À maintes reprises, l'Iran a répété qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la situation en Syrie. À ce titre, nous avons toujours appuyé un processus véritablement dirigé et pris en main par les Syriens en vue de réaliser la paix et la réconciliation nationale. Si les États-Unis et leurs alliés régionaux continuent de poursuivre leurs objectifs étroits et à court terme dans la région, l'Iran et la Russie ont consenti d'énormes sacrifices pour lutter contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres groupes terroristes qui y sévissent.

Comme le montre notre participation aux réunions d'Astana et du Groupe international de soutien pour la Syrie, nous appuyons toute initiative susceptible de contribuer à mettre un terme à ce conflit. Le format d'Astana, dont la Russie, la Turquie et l'Iran sont les garants, est devenu un outil efficace en tant que plateforme commune visant à lutter contre le terrorisme et à contribuer à la paix et à la stabilité en Syrie. Les déclarations hostiles de certains États que nous entendons ces jours, y compris aujourd'hui, sont disséminées

activement par ceux qui ont désespérément besoin de se créer un ennemi imaginaire afin de vendre leurs armes et de s'engager dans une course aux armements dans la région. Cela n'a rien à voir avec la paix et la sécurité au Moyen-Orient,

La République islamique d'Iran considère que l'établissement d'un forum de dialogue régional dans le golfe Persique est le meilleur moyen de régler les crises régionales et de créer une région plus forte. L'objectif d'une région forte, par contraste avec la quête d'hégémonie et l'exclusion d'autres acteurs, est ancré dans la reconnaissance de la nécessité de respecter les intérêts de toutes les parties prenantes. Tout effort de domination par un pays est non seulement inapproprié, mais aussi fondamentalement impossible. De fait, ce sont ceux qui persistent sur cette voie qui créent de l'instabilité.

En tant qu'héritiers des civilisations parmi les plus riches, les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord devraient se tenir la tête haute. Nous pouvons régler nos problèmes entre nous et garantir un avenir meilleur pour tous nos enfants, sans ingérence extérieure ni clientélisme, qui ont de lourdes conséquences pour notre dignité collective, mais aussi notre développement futur.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

**M<sup>me</sup> Furman** (Israël) (*parle en anglais*) : Ce débat se tient à un moment crucial pour le Moyen-Orient, car les conflits de la Syrie au Yémen en passant par Gaza et le Liban continuent de s'aggraver. La tendance actuelle est à une instabilité et une cruauté croissantes. Lorsque nous examinons les problèmes du Moyen-Orient, nous ne pouvons feindre d'ignorer leur dénominateur commun – l'Iran, qui joue un rôle central dans la déstabilisation de la région. Ses menaces reposent sur trois piliers funestes : des ambitions nucléaires à des fins militaires, la promotion de l'instabilité régionale par le biais de groupes terroristes qui agissent pour son compte, et son programme de missiles balistiques. Ces dangers trouvent leur origine dans notre région, mais ils ne s'arrêtent pas là. Ils sont de portée mondiale et nous menacent tous.

Les activités nucléaires et liées au nucléaire menées par l'Iran – le premier pilier – restent la menace la plus grave qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le lien qui existe entre la quête par l'Iran de capacités nucléaires et ses intentions connues de tous. Comme le Premier

Ministre israélien l'a révélé le 30 avril, l'Iran cherche à acquérir une arme nucléaire depuis des décennies et a poursuivi son programme clandestin pour se doter d'une capacité nucléaire. Même après la signature du Plan d'action global commun en 2015, les ambitions de l'Iran n'ont pas changé. L'Iran a préservé ses capacités d'enrichissement pour un futur usage militaire et n'a jamais cessé de mettre au point des vecteurs.

Le Plan d'action n'a pu bloquer indéfiniment toutes les voies qui permettraient à l'Iran de se doter de l'arme nucléaire. Dans la pratique, en assouplissant les sanctions, le Plan d'action a permis à un régime malfaisant de tirer parti de la bonne volonté de la communauté internationale et de l'exploiter pour mener des actes d'agression dans la région et à domicile. Le comportement de l'Iran ne s'est pas amélioré. En fait, il a continué d'empirer. Il nous incombe d'agir de concert pour l'empêcher d'acquérir l'arme nucléaire, notamment par le biais de pressions économiques et de sanctions.

L'Iran est un régime violent et extrémiste qui est animé d'intentions violentes et extrémistes. Aucun civil, aucune communauté, aucun pays du Moyen-Orient n'est à l'abri des ambitions hégémoniques de l'Iran qui ne cherche qu'à dévorer ses voisins, sa région et au-delà. L'ambition régionale de l'Iran est le deuxième pilier. Elle comprend deux dimensions principales. La première est son idéologie radicale, comme en témoignent les innombrables déclarations du Guide suprême Ali Khamenei et d'autres hauts responsables du régime concernant le plan ultime de l'Iran, qui est d'exporter la révolution à travers le monde. La seconde est sa stratégie de terrorisme directe et par procuration et sa propagation de la subversion depuis l'intérieur du pays. En dirigeant à distance des organisations terroristes, ainsi que des dizaines de milliers de miliciens sous le commandement du Corps des gardiens de la révolution iranienne, l'Iran tente de se soustraire aux projecteurs de la responsabilité et s'efforce d'accroître son influence économique et politique et de consolider son emprise sur les pays auxquels il s'attaque.

Si l'on regarde une carte du Moyen-Orient, le plan de l'Iran est clair. Il a stratégiquement déployé ses sbires dans toute la région afin de constituer un pont terrestre qui relie Téhéran à la Méditerranée en passant par l'Iraq, la Syrie et le Liban. L'Iran a renforcé son contrôle sur le détroit stratégique de Bab el-Mandab, qui est d'une valeur inestimable pour les échanges commerciaux entre l'Asie et l'Europe, et sur le détroit d'Ormuz par lequel transite 20 % du pétrole mondial. Personne qui

aspire à la croissance économique, à la prospérité et à la liberté de navigation ne serait prêt à échanger la main invisible d'Adam Smith contre les doigts de l'Ayatollah Khamenei. Nous avons été témoin de ce danger lorsque les houthistes, les nervis de l'Iran au Yémen, ont attaqué des navires dans la mer Rouge.

L'Iran forme, finance et dirige des acteurs non étatiques terroristes et leur fournit des armes de catégorie étatique. Il transfère ses connaissances à ces groupes terroristes, leur permettant de créer des capacités indépendantes. Prenons l'exemple de la Syrie. L'Iran a solidement assis une présence militaire à long terme dans tout le pays, maintenant au moins 1 500 combattants de la Force Al-Qods qui commandent les milices chiites. Le Corps des gardiens de la révolution islamique a également sous ses ordres des dizaines de milliers de combattants étrangers cantonnés en Syrie et des dizaines de milliers de miliciens syriens. L'Iran est en train de s'approprier le contrôle des ressources naturelles et des infrastructures syriennes et de construire des bases militaires dans tout le pays afin d'asseoir solidement sa présence à long terme en Syrie.

Au Yémen, l'Iran a accéléré ses efforts visant à transférer illégalement des armes sophistiquées et des connaissances techniques aux houthistes. Selon le dernier rapport du groupe d'experts de l'ONU, l'Iran ne respecte pas la résolution 2216 (2015). En outre, le dernier rapport de l'ONU (S/2018/602) sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) est parvenu à la même conclusion, qui est que les houthistes utilisent des missiles iraniens. La situation n'est pas différente en Iraq. L'Iran finance, arme et entraîne les milices qui lui sont associées et qui sont stationnées sur place.

Il n'existe pas de meilleur exemple d'un conflit au Moyen-Orient dont les tenants et les aboutissants sont liés à l'Iran que le Hezbollah au Liban. Outre le fait qu'il a accumulé des dizaines de milliers de roquettes et de missiles, en grande partie dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et parmi la population civile, et que le Hezbollah a une emprise de plus en plus forte sur le système politique libanais, le dernier tour de l'Iran consiste à transformer le Liban en une usine de fabrication de missiles à guidage de précision. Israël ne permettra pas au Hezbollah de se doter de ces capacités. L'Iran a également fait sentir sa présence dans le sud d'Israël. Yahya Sinwar, le chef du Hamas à Gaza, a confirmé le 18 mai que l'Iran avait fourni de l'argent, du matériel militaire et un savoir

spécialisé aux Brigades Ezzeddine el-Qassam et à d'autres groupes terroristes à Gaza.

L'Iran dépense environ 7 milliards de dollars par an pour financer ses acolytes et des organisations terroristes, et ce aux dépens de ses citoyens. Je vais expliquer cela au Conseil. En Iran, un médecin avec cinq ou six ans d'expérience qui travaille dans un hôpital public gagne 600 dollars par mois, mais un terroriste qui agit pour le compte de l'Iran gagne 800 dollars par mois et un terroriste du Hezbollah peut gagner jusqu'à 1 800 dollars par mois. Les dépenses d'une nation donnent une bonne idée de ses priorités. Les priorités financières de l'Iran sont la mort et la destruction plutôt que le bien-être de sa population. Seuls les esprits dérangés des ayatollahs peuvent investir dans des réacteurs à eau lourde plutôt que d'approvisionner le peuple iranien en eau fraîche et potable.

Le troisième pilier de la menace régionale et mondiale que pose l'Iran est son vaste programme de missiles, notamment des missiles de courte, moyenne et longue portée capables de transporter des têtes nucléaires. Les capacités balistiques de l'Iran et leur prolifération dans toute la région sont confirmées par de nombreux rapports de l'ONU. Depuis le début de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), l'Iran a effectué des dizaines d'essais de missiles balistiques. Il est paradoxal que l'Iran prétende avoir besoin de se défendre alors que le reste du monde est menacé par les missiles balistiques iraniens. Par exemple, comme l'a annoncé le Commandant adjoint du Corps des gardiens de la révolution islamique, Hossein Salami,

« Aujourd'hui plus de 100 000 roquettes sont prêtes à être lancées en direction d'Israël et des dizaines de milliers de missiles de longue portée sont déployés dans divers endroits du monde musulman pour rayer définitivement Israël de la carte géopolitique. »

La communauté internationale doit empêcher l'Iran d'acquiescer, de mettre au point, de mettre à l'essai et d'accumuler des capacités balistiques ainsi que de les positionner partout dans le monde.

Le monde a en face de lui un régime auquel on ne peut faire confiance. L'Iran reste le premier parrain du terrorisme dans le monde. Le régime iranien est oppressif – il procède à des centaines d'exécutions chaque année, emprisonne des journalistes, opprime les minorités ethniques, détruit les sanctuaires des minorités religieuses et discrimine sur la base de

l'origine ethnique, de la sexualité et du sexe. Par moments, il semble que les ayatollahs se sont mis en tête de créer le mélange ultime des pires cauchemars de Tolstoï et Dostoïevski. Le Gouvernement iranien est une association d'hommes qui exercent la violence contre nous tous, et ils devraient être jugés par les personnes qu'ils emprisonnent et pendent, entre autres.

En ce qui concerne Israël, l'objectif final de l'Iran est indéniable. Le Guide de la Révolution iranienne a lui-même fixé un délai de 25 ans pour la destruction d'Israël. Non seulement l'Iran appelle à l'annihilation d'Israël, mais il prend des mesures déterminantes à cette fin. L'Iran finance, soutient et arme le Hezbollah et le Hamas. Il commet des attaques terroristes contre des cibles israéliennes dans le monde entier. Rien qu'au cours des derniers mois, l'Iran a envoyé un véhicule aérien téléguidé chargé d'explosifs et lancé une pluie de missiles depuis la Syrie en direction du territoire d'Israël. Les actions de l'Iran exposent nos citoyens à un danger direct. Nous ne devons pas tolérer plus longtemps son hostilité et son agression constantes. Il n'est pas trop tard pour empêcher l'Iran de poursuivre ses politiques malveillantes dans toute la région. Israël saura toujours comment se protéger, mais la communauté internationale a l'obligation de se dresser face à ce régime radical et dangereux. Ce faisant, elle ouvrira la voie à un avenir meilleur pour notre région et pour le monde.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Ligue des États arabes.

**M. Abdelaziz** (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la reconnaissance de la Ligue des États arabes pour avoir été invitée à participer à ce débat de haut niveau. Je félicite également la délégation de la Fédération de Russie pour avoir préparé la note de cadrage d'aujourd'hui (S/2018/524, annexe). Nous souhaitons la bienvenue au Vice-Ministre des affaires étrangères de la Russie, qui préside cette importante séance.

Comme l'ont souligné la plupart des orateurs aujourd'hui, le Moyen-Orient est le berceau de la civilisation. Néanmoins, depuis la création de l'ONU, il a été le théâtre de plusieurs guerres dévastatrices auxquelles des puissances étrangères ont participé. Les guerres de 1948, 1956, 1967 et 1973 ont poussé les pays arabes à œuvrer sérieusement à l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. Cette entreprise a commencé par l'initiative du regretté Président Anouar Sadate, qui s'est rendu en Israël, puis avec la

signature en 1978 de deux accords-cadres pour la paix à Camp David entre Israël et l'Égypte et entre Israël et la Palestine, de deux traités de paix entre l'Égypte et Israël et entre la Jordanie et Israël, suivis par les négociations d'Oslo, la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et l'Initiative de paix arabe en 2002. Toutes ces initiatives ont entériné la solution des deux États en tant que fondement d'un règlement juste et global du conflit. Une feuille de route a été adoptée concernant les cinq questions relatives au statut final, qui demeurent les éléments d'un processus de paix véritable. Parallèlement, le Quatuor a été créé afin de superviser directement le processus de mise en œuvre. L'ONU s'est engagée pour veiller à ce que tous ses organes, en particulier le Conseil de sécurité, participent au règlement pacifique du différend. Tel est le contexte de la situation actuelle.

Un examen objectif par l'ONU des causes du déclenchement et de la persistance des guerres au Moyen-Orient et des raisons pour lesquelles l'Organisation ne parvient pas à rétablir la paix et la sécurité dans notre région pourrait mettre en lumière certains éléments fondamentaux qu'il convient de résumer de la manière suivante.

Premièrement, il n'existe pas de processus politique clair pour mener à bien le processus de paix au Moyen-Orient qui prendrait en compte le plan présenté par le Président palestinien, Mahmoud Abbas, au Conseil de sécurité le 20 février (voir S/PV.8183), et les nombreuses résolutions adoptées par la Ligue des États arabes à l'occasion de sommets et de réunions ministérielles, en particulier suite à la décision de l'Administration des États-Unis de reconnaître Jérusalem en tant que capitale d'Israël, au mépris de la légitimité internationale, de tous les accords et conventions précédents et en contradiction avec toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les médias ont également signalé que les États-Unis renonceraient à poursuivre des négociations sur les cinq questions relatives au statut final en tant que fondement de la paix. Ces négociations seront remplacées par une tentative de lancer des projets économiques d'envergure en Cisjordanie et à Gaza grâce au financement et à l'appui des pays arabes et d'autres pays.

Il va sans dire que le fait d'exclure la question de Jérusalem des négociations sur le statut final en essayant de la régler par une décision unilatérale et de contourner la question des réfugiés en arrêtant le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour

les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et des activités de l'Autorité palestinienne ne va pas contribuer à améliorer la situation. Il y a aussi des tentatives visant à faire obstacle à la mise en place d'un mécanisme pour protéger le peuple palestinien innocent face aux agressions militaires israéliennes qui ont fait plus de 130 morts et plus de 13 000 blessés parmi les civils. Tout cela démontre la nécessité d'élaborer une stratégie claire et exhaustive pour remettre le processus de paix sur les rails.

Deuxièmement, l'absence d'un horizon politique s'accompagne d'une ambiguïté en ce qui concerne les armements dans la région, notamment les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. On constate également l'absence de tout effort de la part des trois pays dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ou du Secrétaire général pour mettre en œuvre le quatrième plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP en 2010 grâce à la tenue d'une conférence internationale pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conférence qui n'a toujours pas été organisée. La conséquence déplorable de tout cela est qu'Israël continue de développer ses capacités nucléaires, dont nous ne savons rien et qui ne sont pas soumises aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En outre, nous sommes témoins de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, et les Nations Unies se montrent même incapables d'enquêter sur ces actes pour en identifier les auteurs. Tout ceci indique que la région du Moyen-Orient risque d'être à l'origine d'une nouvelle phase de la course aux armements pour ce qui est des armes classiques et peut-être nucléaires en essayant de parvenir à un équilibre stratégique en matière d'armements, compte tenu notamment des préoccupations croissantes au niveau international liées aux capacités nucléaires iraniennes.

Troisièmement, certaines puissances internationales et régionales interprètent mal l'opinion publique arabe et les aspirations des peuples arabes au changement et au développement, surtout dans les pays qui ont connu des révolutions populaires ou des mouvements sociétaux depuis 2011 ou dans des pays qui ont connu des changements suite à leurs tentatives de se développer et de se moderniser. Cela est illustré clairement par l'augmentation du nombre d'ingérences flagrantes dans les affaires d'autres pays et par l'appui apporté à certains mouvements religieux et ethniques pour promouvoir des intérêts restreints qui n'ont rien à voir avec

les aspirations des peuples arabes au changement. Il y a beaucoup d'exemples clairs à cet égard. Il y a ceux qui soutiennent les Kurdes et les incitent à faire scission. Il y a ceux qui soutiennent le Hezbollah, le Hamas et le Jihad islamique afin d'imposer leur pouvoir et d'exacerber les tensions entre Israël et la Palestine au lieu de régler la crise. D'autres soutiennent les Frères musulmans afin de revitaliser les gloires d'empires reléguées aux oubliettes de l'histoire. Certains soutiennent les chiïtes pour déstabiliser les pays sunnites tandis que d'autres appuient des groupes terroristes extrémistes tels que Daech, le Front el-Nosra et d'autres dans les pays arabes, afin de donner l'impression que les gouvernements en place sont faibles et rejetés par le peuple.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité et la communauté internationale interprètent mal – en fait, exploitent – les divergences entre les Arabes, contrairement à leur position dans d'autres régions du monde ou s'agissant d'autres groupements politiques. Dans ces autres cas, nous constatons que le Conseil et la communauté appuient une approche de règlement des différends qui place les intérêts communs au-dessus des intérêts individuels sans intervention étrangère, surtout que l'intervention étrangère et la définition de positions politiques sont parfois dictées par des considérations de puissance et de richesse. Cette situation est aggravée par la présence de multiples médiateurs étrangers et la divergence de leurs points de vue, aux dépens des intérêts des peuples arabes et même des points de vue de la Ligue arabe. Cela montre clairement que nous devons donner une nouvelle impulsion aux efforts visant à régler les divergences entre les pays arabes et à renforcer l'action arabe commune, surtout que les pays arabes ont tous les moyens humains et matériels à cette fin.

Cinquièmement, la région du Moyen-Orient, et en particulier les zones de conflit, est devenue un champ de bataille pour les grandes puissances. Nous avons vu les grandes puissances utiliser à tour de rôle le droit de veto au Conseil de sécurité, surtout en ce qui concerne la question palestinienne, la situation en Syrie et d'autres questions arabes urgentes. Cela prouve clairement que les grandes puissances utilisent le destin des peuples arabes et des pays arabes pour renforcer leurs zones d'influence et de puissance et pour forger des alliances régionales, en faisant abstraction de graves souffrances humaines et de graves dégâts matériels que cela impose aux peuples du monde arabe. Nous constatons que les conflits arabes sont devenus des guerres par procuration entre les grandes puissances. Ceci limite notre capacité en tant qu'Arabes à éliminer ces conflits

une fois pour toutes afin de nous libérer pour œuvrer à notre propre développement. Ceci ne cadre pas avec les responsabilités de ces grandes puissances au niveau international, notamment en tant que membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous n'avons pas assez de temps pour procéder à une analyse approfondie des causes des conflits au Moyen-Orient. C'est une question compliquée où tous les éléments sont interconnectés, et il faudrait plusieurs réunions pour les couvrir tous. Je voudrais toutefois conclure en faisant un dernier commentaire, Monsieur le Président, sur votre proposition de lancer un dialogue régional similaire au processus d'Helsinki mené en Europe dans les années 70, avec la participation de protagonistes extérieurs, qui ferait fond sur l'Initiative de paix arabe et le Plan d'action global commun, en vue de renforcer la confiance entre les États arabes, Israël et l'Iran. Ce n'est pas la première fois que cette proposition est faite, mais la principale question que nous devons nous poser ici est de savoir de quelle confiance nous parlons, alors qu'Israël poursuit son occupation de territoires arabes en Syrie, en Palestine et au Liban et entrave la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale, et qu'il est appuyé en cela par des puissances étrangères. Comment pouvons-nous parler de confiance alors qu'Israël et l'Iran continuent de développer leurs capacités nucléaires non déclarées et que l'Iran, par exemple, s'ingère de manière flagrante dans les affaires intérieures des pays arabes en apportant son appui à des organisations opposées aux gouvernements arabes sur des bases idéologiques ou religieuses?

La Ligue des États arabes estime qu'un dialogue régional sur la base d'un processus similaire à celui d'Helsinki peut être une évolution positive, mais seulement s'il se fonde sur des procédures pratiques qui visent à instaurer une paix juste et durable, si la souveraineté des États arabes s'agissant de leurs territoires et de leur destin est respectée, et s'il y a un engagement clair de la part toutes les parties concernées à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des États arabes, à respecter la légitimité internationale, le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en particulier en ce qui concerne la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Dans ce cas, la Ligue arabe serait favorable

à ce que le Secrétaire général joue un rôle plus décisif et plus efficace sur le plan politique, grâce à ses bons offices, pour rétablir la paix et la stabilité dans la région et faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous sommes certains que le monde arabe est capable de surmonter cette crise et d'avancer sur la voie de la paix, du développement et du progrès.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

**M<sup>me</sup> Bahous** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais saluer la présence parmi nous du Vice-Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergey Vershinin, et remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé cette importante séance et de nous avoir conviés à y participer. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Guterres, pour sa déclaration de ce matin.

Tout d'abord, il convient de noter que, bien qu'il existe un consensus international sur l'importance du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans la consolidation et la pérennisation de la paix et de la sécurité internationales, il demeure urgent de renforcer la coopération régionale et internationale afin de résoudre les crises dans cette région et de mettre fin aux souffrances des populations concernées.

La Jordanie estime que la région a besoin d'un engagement politique véritable en faveur de la paix. Il appartient à la communauté internationale de maintenir la stabilité et la sécurité dans la région, et nous avons tous la responsabilité d'aider les peuples de la région à surmonter les problèmes auxquels ils sont confrontés, dans le respect des résolutions de l'ONU, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous ne pourrions pas parvenir à la paix et à la sécurité tant que les causes profondes des conflits subsisteront.

La paix et la stabilité au Moyen-Orient passent par une solution juste et globale à la crise israélo-palestinienne, sur la base des résolutions internationales pertinentes et de l'Initiative de paix arabe. Il faut mener des négociations sérieuses, assorties d'un calendrier clairement défini, afin d'aborder toutes les questions relatives au statut final et de parvenir à la solution des deux États. C'est la seule solution qui permettra de créer un État palestinien indépendant et viable, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant dans la paix et la sécurité côte à côte avec Israël.

Le Royaume hachémite de Jordanie tient à mettre en garde contre les tentatives israéliennes de changer l'identité et le caractère de Jérusalem et de modifier le statut historique et juridique de la sainte mosquée Al-Aqsa, car cela affecterait des millions de musulmans à travers le monde. Le Royaume hachémite continuera de défendre Jérusalem et ses lieux saints, musulmans et chrétiens, conformément au rôle de gardien historique qui incombe au Roi Abdullah II de Jordanie. Nous tenons ici à rappeler avec insistance que Jérusalem fait partie des questions relatives au statut final qui doivent faire l'objet de négociations. Quant à Jérusalem-Est, elle fait partie intégrante des territoires occupés depuis 1967.

La communauté internationale doit dûment répondre aux besoins des pays qui sont touchés par un conflit et une aide doit être offerte aux pays de la région qui accueillent des réfugiés. La Jordanie a été confrontée à diverses vagues de réfugiés, la dernière en date étant celle des réfugiés syriens, ce qui met à rude épreuve différents secteurs de notre société, puisque nous accueillons plus de 1,3 million de réfugiés syriens. Nous demandons à la communauté internationale de prendre ses responsabilités et d'aider la Jordanie à y faire face, car nous ne pouvons pas y arriver seuls. Il faut également tout mettre en œuvre pour renforcer le rôle humanitaire et moral de la communauté internationale s'agissant de venir en aide aux réfugiés palestiniens et de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sur le long terme. Ce serait un message politique important qui signifierait clairement que la communauté internationale n'oublie pas les réfugiés palestiniens et ne privera pas 1,5 million d'étudiants palestiniens de leur droit à l'éducation dans les cinq zones d'opération de l'UNRWA. Ce travail doit se poursuivre jusqu'à ce que la question palestinienne ait été résolue de manière juste.

Mon pays réaffirme que les efforts internationaux pour résoudre politiquement la crise syrienne doivent se poursuivre, en garantissant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, dans le cadre d'une solution acceptée par les Syriens conformément à la résolution 2254 (2015). La Jordanie s'emploie à réduire le niveau de violence et à rétablir la stabilité en Syrie, comme en témoignent les accords de désescalade dans le sud de la Syrie, qui sont une étape très importante vers la fin de la violence et la création des conditions nécessaires à une solution politique durable en Syrie ainsi qu'au retour des réfugiés. Nous sommes très préoccupés par ce qui se passe dans le sud de la Syrie et nous insistons à nouveau

sur l'importance de respecter les accords de désescalade. Nous demandons à la communauté internationale de mettre fin à l'escalade militaire dans le sud de la Syrie.

Nous réaffirmons également que le Royaume hachémite continuera de venir en aide à nos frères et nos sœurs syriens et de répondre aux besoins des réfugiés syriens. La Jordanie assumera ses responsabilités s'agissant d'aider les réfugiés, et la communauté internationale doit faire de même. Pour l'heure, la Jordanie assume seule la charge de ces réfugiés. Or il faut aussi que la communauté internationale prenne sa part du fardeau, et que l'ONU gère tout nouveau déplacement dans le sud de la Syrie. La Jordanie participera dans toute la mesure possible à tous les efforts pour aider nos frères et sœurs syriens à l'intérieur comme à l'extérieur de la Syrie.

La Jordanie tient à réaffirmer que la seule issue à la situation yéménite passe par une solution politique convenue par l'ensemble de la population yéménite afin de garantir l'unité et l'intégrité territoriale du pays. La Jordanie souligne également l'importance de la mise en œuvre de la résolution 2216 (2015), qui constitue une feuille de route complète et équilibrée pour régler la crise. Nous insistons sur la nécessité de poursuivre les efforts sur le volet politique en s'appuyant sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et les conclusions issues de la Conférence de dialogue national.

Nous insistons également sur la nécessité de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. La Jordanie continuera de coopérer avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme et l'élimination de cette menace. Nous devons également nous atteler à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable, qui sont fondés sur les intérêts nationaux des pays de la région, afin d'inclure tous les secteurs de la société et de garantir l'autonomisation des femmes et des jeunes, qui doivent pouvoir participer à tous les niveaux. Nous devons également renforcer le lien entre la sécurité, la paix, les droits de l'homme et le développement.

En guise de conclusion, je voudrais souligner le rôle central de l'ONU pour aider les pays de la région à instaurer la sécurité, la paix et la stabilité.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

**M<sup>me</sup> Al-Thani** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil. Nous vous remercions d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat et de nous permettre d'y participer. Nous sommes d'accord avec vous sur l'importance de tenir ce débat de manière objective, sans *a priori* politique, et de sortir des sentiers battus afin de prévenir et régler les crises et de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Voilà des décennies que notre région est engluée dans des crises et des conflits, qui ont non seulement de graves répercussions sur sa sécurité et sa stabilité, mais aussi des conséquences humanitaires inimaginables pour les populations. Cela représente en outre une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales, et c'est pourquoi le Conseil de sécurité s'emploie à régler ces problèmes. Une vision globale est nécessaire si on veut s'attaquer à ces conflits et crises, ainsi qu'à leurs causes, et trouver les éléments qui pourraient conduire à leur règlement.

Nous avons déjà dit à de multiples reprises que pour régler ces crises, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, il faut s'attaquer à leurs causes profondes, répondre aux besoins économiques et de développement des peuples de la région, promouvoir l'état de droit et la bonne gouvernance et respecter les droits de l'homme, ainsi que raviver l'espoir en un avenir meilleur pour les habitants de la région, en particulier les jeunes, afin qu'ils ne cèdent pas à l'extrémisme et à la violence.

Pour ce qui est du rôle du Conseil de sécurité, il est extrêmement important de promouvoir des mécanismes internationaux et régionaux de sécurité collective afin de régler les conflits de manière pacifique, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales suppose le respect du droit international et de la Charte, le respect des droits de l'homme ainsi que le refus de toute politique susceptible d'exacerber l'instabilité et de porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, la crise artificielle imposée au Qatar ainsi que le blocus injuste et les mesures unilatérales, illégales et abusives prises à son encontre sont le parfait exemple de politiques irresponsables qui sont contraires au droit international et aux dispositions de la Charte, vont à l'encontre du principe de bon voisinage, sapent les relations entre des pays et des peuples frères, et mettent en péril des organisations régionales importantes, tel le Conseil de coopération du Golfe.

Cette crise, qui est aux antipodes des valeurs défendues par nos peuples et remet en cause la cohésion qui a traditionnellement régné entre eux, représente une menace pour la sécurité et la stabilité de cette région vitale si importante pour le monde et a de lourdes répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Cette crise artificielle a mis en lumière les nouveaux défis posés à la paix et à la sécurité, tels que le piratage contre l'État du Qatar et les mensonges qui s'en suivent et sur lesquels cette crise artificielle a été élaborée. Cela a mis au jour la gravité de la menace que le cyberspace présente pour la sécurité et la souveraineté des États. Nous devons appeler l'attention sur les menaces auxquelles les États et les sociétés sont soumis dans ce domaine, et sur la façon de protéger la cybersécurité. Nous saluons le fait que le Secrétaire général mette l'accent sur cette question.

Dans le cadre de sa politique étrangère, l'État du Qatar cherche à maintenir la paix et la sécurité internationales et à régler les conflits et les différends par des moyens pacifiques et le dialogue, tout en menant des activités collectives constructives et en maintenant des relations de bon voisinage. C'est pourquoi nous continuons d'appeler au dialogue pour résoudre la crise du Golfe, et nous apprécions les efforts déployés à cette fin par les pays amis et frères sous l'égide de S. A. l'Émir du Koweït.

Le règlement des crises dans la région doit être fondé sur le respect du droit international, la Charte des Nations Unies, les résolutions de la légitimité internationale, les relations amicales entre les États, le bon voisinage et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, ainsi que sur l'examen de leurs causes profondes.

Il faut déployer des efforts collectifs pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme, tout en prenant des mesures visant à éliminer les groupes terroristes, les déloger et veiller à ce qu'ils ne réapparaissent pas sous différentes formes. Cela exige non seulement des mesures militaires et de sécurité, mais également une approche holistique qui traite de l'idéologie et de la propagande de ces groupes et de leurs moyens de recruter des jeunes. C'est l'approche que l'État du Qatar poursuit dans ses initiatives internationales en faveur de l'éducation et de l'emploi des jeunes.

L'État du Qatar a lancé des initiatives pour appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans divers domaines, y compris l'appui au mandat de maintien de la paix et la sécurité internationales

du Conseil de sécurité. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour mettre fin aux conflits et aux crises et les régler pacifiquement et conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Nous nous attaquons aux menaces imminentes dans notre région et veillons à assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité de notre peuple tout en respectant l'état de droit. Lors du récent Sommet de Munich sur la sécurité, S. A. le Cheikh Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a appelé à la création d'un régime régional pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité. Il a déclaré :

« Il est temps d'élargir le système de sécurité régionale au Moyen-Orient. Il est temps que tous les pays de la région se mettent d'accord sur des principes de sécurité de base et sur des règles de gouvernance, et sur au moins un minimum de sécurité pour permettre la paix et la prospérité. »

Enfin, l'État du Qatar fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à tous les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous poursuivrons également notre politique de soutien et de coopération avec l'ONU et avec nos partenaires de la communauté internationale en vue d'atteindre nos objectifs communs, comme nous l'avons toujours fait.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Almanzlawiy** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue au Vice-Ministre russe des affaires étrangères. Je félicite le Fédération de Russie pour sa présidence avisée du Conseil de sécurité ce mois-ci et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance pour débattre de la situation au Moyen-Orient.

Le peuple palestinien souffre depuis longtemps d'une occupation injuste, de politiques oppressives et racistes et d'une colonisation illégitime. Nous tenons à rendre hommage au peuple palestinien pour sa résistance et sa lutte pour défendre son territoire, ses enfants et ses lieux saints.

Le Royaume d'Arabie saoudite a toujours soutenu la cause palestinienne et le peuple palestinien frère par tous les moyens possibles. L'exemple le plus récent a été notre contribution de 50 millions de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, que nous avons présentée au cours du vingt-neuvième Sommet de la

Ligue des États arabes – dit Sommet de Jérusalem – qui s'est tenu à Dhahran, en Arabie saoudite.

Le Royaume d'Arabie saoudite engage les États à ne pas reconnaître les modifications faites par Israël, Puissance occupante, au-delà des frontières du 4 juin 1967. Nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à faire en sorte qu'Israël se conforme aux résolutions du Conseil et au droit international visant à mettre fin à l'occupation israélienne; nous appelons aussi au retrait complet des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et le territoire libanais, et à la libération de tous les prisonniers palestiniens.

Mon pays réaffirme que la réalisation de la paix sur la base de la solution des deux États, conformément au mandat de la Conférence de Madrid et à l'Initiative de paix arabe, constitue un choix stratégique pour une solution globale et juste de la question palestinienne, et permettra de mettre fin au conflit arabo-israélien et à toutes les tragédies et les souffrances qu'il engendre.

Le Royaume d'Arabie saoudite se félicite également de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution ES-10/20, sur la protection des civils palestiniens, et nous déplorons que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter une résolution similaire.

En coopération avec nos alliés de la Coalition, mon pays mène une opération militaire pour rétablir la légitimité au Yémen, sauver le peuple yéménite des obscurantistes qui le mènent au malheur, et reprendre le contrôle de certaines régions qui sont actuellement contrôlées par des milices terroristes soutenues par l'Iran. Nous menons des actions très calculées pour réduire le nombre de victimes des deux côtés, en particulier parmi les civils. Cette opération militaire a été engagée à la demande du Gouvernement yéménite légitime et conformément à la résolution 2216 (2015), qui appelle, entre autres choses, au retrait des rebelles houthistes de toutes les villes yéménites. Cela est conforme à l'approche adoptée par la Coalition pour aider le Gouvernement yéménite. Les forces de la Coalition agissent avec la plus grande retenue afin d'assurer la meilleure protection des civils, alors que, malheureusement, les houthistes utilisent les femmes et les enfants comme boucliers humains, démontrant ainsi leur cruauté et leur manque de respect des normes du droit international.

L'Iran continue d'appuyer les rebelles houthistes au Yémen et de leur fournir des armes et des missiles

qui de temps à autre ciblent des villes de mon pays. En fait, il y a eu 155 attaques cruelles de missiles contre le Royaume d'Arabie saoudite. La plus récente, lancée le dimanche 24 juin, a visé la capitale de mon pays, et des débris de missiles sont tombés sur des quartiers résidentiels. Des rapports indépendants de l'Organisation des Nations Unies confirment que ces missiles ont été fabriqués en Iran et que l'Iran les a fournis aux rebelles houthistes. Le plus récent de ces rapports, le cinquième rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la résolution 2231 (2015), publié le 12 juin, indique que

« Le Secrétariat a examiné attentivement toutes les informations et tous les documents disponibles relatifs aux allégations selon lesquelles la République islamique d'Iran aurait transféré aux houthistes au Yémen des missiles balistiques, des composants de missile ou des technologies connexes qui pourraient avoir servi pour des tirs de missiles balistiques visant le territoire de l'Arabie saoudite. Au vu des informations et des données analysées, le Secrétariat estime que les débris de cinq missiles qui ont été tirés sur Yanbo et Riyad à partir de juillet 2017 présentent des caractéristiques identiques à celles d'un type de missile dont on sait qu'il est fabriqué en République islamique d'Iran. Le Secrétariat estime également que certains composants trouvés dans les débris ont été fabriqués en République islamique d'Iran.»  
(S/2018/602, par. 10)

Le rapport mentionne également neuf nouveaux lancements de missiles balistiques contre mon pays, qui étaient des missiles balistiques iraniens Qiam-1. Ce sont des violations flagrantes des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2016). Le Conseil de sécurité doit adopter une position ferme contre l'Iran pour montrer que la communauté internationale n'est pas impuissante face à ces pratiques terroristes agressives qui déstabilisent la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Royaume d'Arabie saoudite condamne la pose aléatoire de milliers de mines par les houthistes – au Yémen en générale et à Hodeïda en particulier – ce qui constitue une grave menace pour les civils. C'est pourquoi nous avons lancé aujourd'hui le projet saoudien de déminage, un programme de 40 millions de dollars dans le cadre de partenariats sur le terrain avec le programme national de déminage du Yémen.

Par ailleurs, le Royaume d'Arabie saoudite condamne fermement les attaques houthistes commises

contre des organismes humanitaires des Nations Unies et d'autres membres du personnel humanitaire depuis 2015. Les houthistes ont saisi 19 navires d'aide humanitaire transportant 200 000 tonnes de combustible, tout en pillant et détruisant 65 autres navires et de nombreux camions transportant de l'aide humanitaire. Les houthistes ont également posé des mines et imposé le paiement de commissions pour gagner de l'argent aux fins de leurs activités militaires.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne que c'est dans les zones contrôlées par les houthistes, en particulier dans les environs d'Hodeïda, où, malgré la proximité du port, la population est privée de ses droits humanitaires les plus élémentaires, que la situation humanitaire s'est le plus gravement détériorée. Les milices houthistes ont entravé l'accès à l'aide humanitaire pour atteindre leurs propres objectifs politiques, au détriment des membres les plus vulnérables de la société. Elles entravent l'action humanitaire et ciblent des zones peuplées, y compris des travailleurs humanitaires, tout en utilisant des enfants comme boucliers humains, ce qui est un crime interdit dans le monde entier. Elles utilisent également des armes antiaériennes dans les zones civiles et ciblent des villes dans le Royaume d'Arabie saoudite avec des missiles balistiques.

En ce qui concerne la Syrie, nous nous sommes engagés, à la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, tenue en avril dernier, à verser 100 millions de dollars pour atténuer les souffrances du peuple syrien. Nous avons également versé environ un milliard de dollars pour aider les réfugiés en Syrie et dans les pays voisins. De plus, depuis le début du conflit, nous avons accueilli environ 2,5 millions de citoyens syriens.

Le rapport publié le 13 juin par la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a confirmé l'emploi d'un produit chimique toxique, en tant qu'arme, le 24 mars 2017. Mon pays condamne fermement cet acte, crime odieux qui exige une réponse ferme et claire de la part de la communauté internationale, dirigée par le Conseil de sécurité, de manière que ses auteurs aient à rendre des comptes.

Pour terminer, le Royaume d'Arabie saoudite insiste une fois encore sur l'importance de mettre fin à la situation tragique que connaît le peuple syrien. Nous poursuivons nos efforts pour régler pacifiquement la question sur la base du premier Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et conformément à la résolution

2254 (2015). Le règlement de la crise doit être fondé sur un consensus syrien afin de réaliser les aspirations du peuple syrien, avec l'appui du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

**M<sup>me</sup> Mudallali** (Liban) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de la présidence productive de votre pays ce mois et de la convocation de ce débat fort opportun. Dans votre note de cadrage (S/2018/524, annexe), Monsieur le Président, vous nous avez invités, à juste titre, à réfléchir au contexte historique des conflits. Je suis tout à fait d'accord avec vous, ainsi qu'avec ce qu'a déclaré Antonio dans *La Tempête* de Shakespeare, à savoir que le passé est un prologue. Je vais m'expliquer.

Il y a 100 ans, à peu près à la même date, en 1918, les Arabes ont placé tous leurs espoirs dans les forces alliées, qui occupaient une ville arabe après l'autre, de Jérusalem à Damas, d'Alep à Beyrouth, tout en démembrant et en découpant l'Empire ottoman. Les espoirs des Arabes étaient des espoirs d'indépendance, de liberté et d'unité. Comme nous le savons désormais, les promesses n'ont pas été tenues, les espoirs ont été anéantis, les Arabes se sont sentis trahis et leur territoire a été divisé et distribué comme les parts d'un gâteau abandonné. Aujourd'hui, 100 ans plus tard, nous regardons l'histoire dans le miroir et découvrons que les blessures des 100 dernières années n'ont jamais guéri. Elles n'ont fait que s'ajouter aux nouvelles blessures d'un peuple qui semble être destiné à vivre cette histoire et à s'arranger avec les germes des conflits qui ont été plantés il y a un siècle.

Il suffit de jeter un regard sur le programme de travail, chaque mois de l'année, du Conseil de sécurité. Le Moyen-Orient, sa population et les espoirs et douleurs de celle-ci sont chaque mois inscrits dans les cahiers de notes des membres. Il suffit d'écouter les informations en provenance du Moyen-Orient, qui portent notamment sur l'occupation de la Palestine et sur le fait que des millions de Syriens, de Yéménites, d'Iraqiens et de Libyens sont devenus des réfugiés ou des personnes déplacées dans leur propre pays ou dispersées à travers le monde. La question de Palestine et le conflit israélo-arabe demeurent pour les Arabes le problème le plus important et le plus prolongé qui a défié toute solution. Après des années de négociations, des dizaines de résolutions de l'ONU, des accords et des initiatives et d'innombrables concessions du côté palestinien, il n'y a aucune perspective de paix

aujourd'hui. La confiance entre les parties est à son niveau le plus bas, et la pierre angulaire même d'une solution politique – la fin de l'occupation, la légitimité internationale et un État de Palestine indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale – est en train de s'éroder ou d'être complètement abandonnée. Les Palestiniens semblent avoir perdu espoir, mais ils continuent d'insister sur leurs droits politiques et historiques légitimes en Palestine, tout en soulignant que ces droits sont la condition préalable à toute paix dans la région.

Le Liban est attaché à l'Initiative de paix arabe et à Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine, car il sait que c'est seulement au moyen d'un règlement global et juste que la région pourra connaître une paix réelle. En ce qui concerne les autres problèmes de la région, le Liban est déterminé à préserver sa stabilité, et il existe un consensus dans le pays sur l'importance de tenir le Liban à distance des conflits des États arabes. Le Gouvernement libanais défend cette dissociation comme un principe cardinal de sa politique. La situation dans le sud du Liban continue de se caractériser par une stabilité et un calme relatifs grâce à la présence et à la vigilance des forces armées libanaises, mais le calme et la souveraineté du Liban sont violés quotidiennement par Israël sur terre, sur mer et dans les airs. Je répète ce que nous avons dit ici avant et dans les nombreuses lettres que nous avons envoyées au Secrétaire général et au Conseil : ces violations israéliennes ne sont pas favorables à la paix. Au contraire, elles invitent au conflit.

À maintes reprises, le Liban a réaffirmé son attachement à la résolution 1701 (2006) et à la nécessité d'un cessez-le-feu permanent, ainsi que son attachement à la prévention et à la médiation afin d'éviter toute erreur d'appréciation ou toute escalade qui pourrait mener à un conflit. C'est pourquoi le Liban en a appelé au Secrétaire général et aux bons offices des Nations Unies, et réaffirme qu'il est fermement persuadé que le mécanisme de coordination tripartite est l'instance appropriée pour discuter de toute question et pour la régler, ainsi que pour désamorcer toute tension le long de la Ligne bleue dans le Sud. Le Liban est également à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme, et il est l'un des rares pays de la région à avoir vaincu Daech grâce à la ferme volonté de ses forces armées et à l'aide de ses amis. Mais le Liban sait aussi que la victoire sur le terrorisme ne peut être remportée uniquement sur le champ de bataille. Elle suppose aussi de donner aux

jeunes une éducation, des perspectives d'emploi et de l'espoir.

Il est grand temps que les grandes puissances voient notre région d'un autre œil que durant les 100 dernières années. Le Moyen-Orient ne doit pas être considéré essentiellement comme un domaine de concurrence entre sphères d'influence. Il est temps de voir le peuple de la région comme un peuple qui nourrit des espoirs et des aspirations à un avenir différent et meilleur. Pour ce faire, le Conseil peut tirer les leçons du passé et s'attaquer aux problèmes d'aujourd'hui différemment. Si la volonté politique du Conseil va de pair avec une direction collective et se dote d'une nouvelle vision, il y a alors de l'espoir pour le Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité représente la volonté de la communauté internationale, et l'éventail complet des outils dont dispose l'Organisation des Nations Unies doit être utilisé. Il peut mettre en œuvre ses résolutions pour mettre fin à l'occupation et à l'oppression et pour remplir le rôle qui lui a été confié à sa création. L'Organisation des Nations Unies peut faire usage de son autorité internationale pour inaugurer une nouvelle saison au Moyen-Orient - une saison de paix, de réconciliation, de guérison, de progrès et de développement. La région a un potentiel considérable, si on lui donne une chance, non pas comme champ de bataille, mais comme une source d'idées et de créativité et comme un endroit où la paix peut naître pour faire le tour du monde.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

**M. Elmajerbi** (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé cet important débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, la question palestinienne reste la question fondamentale pour les peuples du monde arabe et islamique, et l'occupation israélienne de territoires arabes est à l'origine de toutes les crises dans la région arabe. Le règlement de la question palestinienne passe, à notre sens, par la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe. Il passe aussi par l'arrêt de la construction de colonies de peuplement, qui, plus elle se poursuit plus elle réduit les chances d'une solution à deux États et rend davantage caduques les résolutions du Conseil de sécurité; par le règlement dans le cadre de négociations entre les deux parties de la question d'Al-Qods qui relève du statut

final, comme stipulé dans les résolutions du Conseil de sécurité; et par la cessation des politiques d'imposition du fait accompli, via l'ouverture d'ambassades à Al-Qods, en violation de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui rendent toutes nécessaires, à notre avis, la réactivation du Quatuor.

S'agissant de la question soulevée dans la note cadrage (S/2018/524, annexe) concernant les facteurs susceptibles de créer des conflits dans la région, nous sommes d'avis qu'il s'agit à la fois de facteurs internes et externes.

Parmi les facteurs internes, il y a l'absence d'une réelle vision de développement de la région qui réponde aux attentes de ses peuples et qui les aide à sortir du cercle de la pauvreté. Pour ce faire, il faut procéder à une réforme des systèmes éducatifs et culturels en place dans la région pour les adapter aux réalités du monde actuel et à la situation qui règne dans la région, et promouvoir le rôle des jeunes et des femmes et favoriser leur participation à toutes les phases des processus économique et politique – de la planification à la mise en œuvre.

Parmi les facteurs externes, il y a l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'États indépendants et souverains, l'exploitation du vide politique pour imposer des visions et des politiques visant à redessiner la carte de la région en fonction d'intérêts politiques difficiles à comprendre, les conflits d'intérêts entre les puissances, et l'imposition aux peuples de la région d'une compréhension unique des mécanismes de pouvoir et de gouvernance, et même de valeurs humanitaires tels les droits de l'homme et la démocratie, ainsi que la transposition dans la région et dans les pays en développement en général de problèmes internes à certains États influents, comme le problème des migrations irrégulières et les crises financières et électorales.

S'agissant de la question de savoir comment l'inviolabilité des principes primordiaux de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'unité des États peut être mieux préservée, nous voudrions dire très brièvement que personne ne peut contrôler ou arrêter la marche de l'histoire, quelque puissant que soit cette personne. Il faut que cette question cesse de hanter les décideurs politiques de certains pays, surtout au regard des récents appels à redéfinir le concept d'État national sur la base de motifs étranges, déjà mis en œuvre dans le passé par l'humanité, sans résultats.

Concernant les efforts de lutte contre le terrorisme et les mesures à prendre pour lutter contre le financement du terrorisme, nous estimons que cette question est liée à la première. Nous avons déjà dit à cet égard qu'il convient de concevoir et de mettre en place un nouveau système éducatif et culturel. Tout le monde sait que le phénomène du terrorisme commence avec une idéologie qui revêt peu à peu un caractère sacré et que propagent certaines personnalités politiques et religieuses, ainsi que certains médias financés de façon intelligente. Cette idéologie ne commence à représenter réellement une menace que lorsqu'elle exploitée, ainsi que les groupes qui y adhèrent, par certains États qui fournissent pour ce faire un financement, une formation, une couverture politique et médiatique.

S'agissant de savoir pourquoi la tendance à la division est devenue si profonde dans des sociétés où les populations aux racines ethniques et religieuses les plus diverses avaient vécu côte à côte en paix pendant des siècles dans l'État national, nous pensons qu'il existe deux raisons à cela. La première, et la plus importante, est que les pays de la région, dont mon pays, n'ont pas fait montre d'une forte volonté politique pour intégrer toutes les composantes sociales au sein de l'État national. Il y avait certes une coexistence, mais il y avait aussi d'une manière ou d'une autre promotion d'intérêts identitaires, ethniques ou tribaux étroits aux dépens de l'identité nationale. La deuxième raison est exogène et a consisté en l'exploitation de la marginalisation et de la non-intégration, non pas par amour pour telle ou telle communauté ou en défense de telle ou telle ethnie, mais seulement pour attiser les conflits tribaux, ethniques et religieux, l'objectif étant de détruire l'État national sans se préoccuper de ce qui remplacera cet État.

S'agissant de ce qu'il faut faire pour empêcher que les conflits dans la région ne changent de nature et, de conflits politiques, ne deviennent des conflits religieux, nous disons sans peur de nous tromper qu'il est très grave que l'on joue sur la fibre religieuse et que la religion soit exploitée par les partis politiques et la politique par les groupes religieux, et l'histoire est là pour nous rappeler le danger d'une telle orientation. Quand l'homme politique fait la guerre, il sait qu'elle est horrible et il œuvre pour en atténuer les effets et les conséquences, alors que les guerres religieuses n'épargnent personne, car les belligérants sont convaincus du caractère sacré de leur guerre, qu'ils détiennent toute la vérité, qu'ils combattent au nom de Dieu, et qu'en tuant les autres ils se rapprochent de lui. Personne ne peut arrêter cette

folie meurtrière, sauf ceux qui financent et parrainent les groupes en question.

La note de cadrage a aussi évoqué la nécessité d'un réexamen global de la politique de sanctions du Conseil. À cet égard, on sait que les sanctions imposées à la Libye – gel des avoirs de l'État libyen – ne l'ont pas été pour sanctionner mais pour les mettre à l'abri et éviter leur dilapidation. C'est pourquoi nous avons demandé plus d'une fois au Conseil de lever ces sanctions afin de permettre aux institutions publiques de gérer ces avoirs qui s'amenuisent du fait des droits d'émissions, de la baisse de leur valeur au fil du temps, entre autres. Mais nous ne pensons pas que le Conseil s'occupe sérieusement de cette question, ce qui nous pousse à appuyer les appels demandant un réexamen global de la politique des sanctions, surtout que nous constatons de temps à autre que certains États tentent de mettre la main sur les avoirs libyens gelés dans leurs banques pour divers motifs. Nous réaffirmons ici notre rejet total de toute tentative ou prétexte justifiant qu'un quelconque État touche aux avoirs libyens gelés.

Pour terminer, et bien que la note de cadrage traite directement des crises dont pâtit la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, nous aurions souhaité que deux autres aspects bénéficient de la même attention du fait de leur important impact sur la région : le rôle de l'information dans l'exacerbation des conflits, et le rôle d'appui au terrorisme que jouent les organisations de la société civile, dont certaines sont dotées de budgets colossaux dont on ignore la provenance.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**Mgr Auza** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence russe du Conseil d'avoir convoqué le présent débat sur la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui sont en proie à une série sans précédent de conflits et de crises, qui causent la mort de milliers de personnes, infligent des souffrances indicibles à des millions de civils, et provoquent une cascade de problèmes et de crises au-delà de la région.

Le Saint-Siège tient à saisir cette occasion pour, avant tout, prier le Conseil de sécurité d'user de tout le poids, l'autorité et les pouvoirs qui sont les siens en vertu de la Charte des Nations Unies pour trouver et

convenir de solutions politiques durables aux conflits dans la région.

Le conflit israélo-palestinien est un parfait exemple de situation pour laquelle une action décisive du Conseil de sécurité et de la communauté internationale est nécessaire pour l'empêcher de s'aggraver encore davantage. Le Saint-Siège continue d'appuyer une solution à deux États qui permette qu'un État de Palestine viable et Israël vivent côte à côte dans des frontières sûres et reconnues. La solution des deux États au conflit israélo-palestinien est le seul plan de paix viable qui permette aux deux nations de vivre côte à côte en paix. Pourtant, les faits sur le terrain indiquent qu'il y a plus de détermination à déchirer les plans de paix qu'à les promouvoir. Les dirigeants des deux côtés ont la lourde responsabilité de guider leurs peuples vers la paix et non vers un conflit plus profond.

Le Conseil doit agir pour défendre la solution des deux États, appuyant de la sorte de façon décisive la naissance d'un État palestinien indépendant et garantissant le droit de l'État d'Israël à la paix et à la sécurité. Le Saint-Siège demande à Israël et à la Palestine de faire preuve de la sagesse, de la responsabilité et de la volonté politique nécessaires pour parvenir à un accord de paix historique qui réponde aux aspirations légitimes des deux peuples.

En ce qui concerne la Ville sainte de Jérusalem, qui occupe indéniablement une place toute particulière non seulement dans le cœur de ses habitants, mais également dans celui des fidèles des trois religions monothéistes du monde, ma délégation tient à rappeler l'obligation qu'ont tous les pays de respecter le statu quo historique de la Ville sainte, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Le Saint-Siège souhaite également réaffirmer sa conviction selon laquelle la préservation de l'identité et de l'importance de la ville peut être assurée par le biais d'un statut internationalement garanti visant un avenir de paix et de réconciliation pour l'ensemble de la région.

Nous sommes témoins d'une aggravation des crises humanitaires dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et d'une incapacité à réaliser tout progrès politique. En outre, l'exode de réfugiés en provenance de la Syrie, de la Libye et d'autres zones instables dans la région a créé des problèmes politiques, suscité des sentiments populistes et provoqué des flambées de xénophobie dans de nombreux pays du monde. L'état de droit est un élément fondamental de toute solution politique à ces conflits et est indispensable

à l'instauration et au maintien d'une coexistence harmonieuse entre les personnes, les communautés et les pays de la région. Cela implique impérativement le respect de la liberté de religion et l'égalité devant la loi, sur la base du principe de citoyenneté, indépendamment de la race, de l'origine ethnique ou de la religion. Les pays concernés doivent jouer leur rôle pour promouvoir une culture de l'état de droit dans la région.

Le Saint-Siège considère qu'il existe un lien évident et inhérent entre le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, d'une part, et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'autre part. Le respect et la protection des droits de l'homme, en particulier ceux des minorités, contribuent aux efforts qui sont menés pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs d'instabilité, participant ainsi à la prévention et au règlement des conflits, à la pérennisation de la paix et à la promotion du développement.

En réagissant promptement aux violations du droit international humanitaire et aux violations des droits de l'homme ainsi qu'aux atteintes à ces droits, nous pouvons prévenir les conflits avant qu'ils ne deviennent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Lorsque des conflits éclatent, il est vital que les auteurs de telles violations soient tenus de répondre de leurs actes. Il en va de la justice et de la réconciliation.

Par le passé, le Conseil a fait preuve d'unité face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il doit afficher une fois encore la même détermination et la même unité face aux menaces très graves auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Le monde attend qu'il joue son rôle de chef de file et lui souhaite de réussir à mettre fin aux conflits au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au-delà.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

**M. Kadiri** (Maroc) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour l'invitation que vous avez bien voulu adresser à mon pays pour prendre part à ce débat si important. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé instructif de ce matin. La thématique de ce débat accapare l'attention de la communauté internationale et la préoccupe de plus en plus, compte tenu de l'impasse qui caractérise le processus de paix au Moyen-Orient, d'une part, et de l'éclatement de nouveaux conflits, dont

la résolution se révèle extrêmement difficile pour la communauté internationale, d'autre part. Venir à bout de ces défis multidimensionnels nécessite impérativement de la part de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité, une action coordonnée et résolue aux niveaux régional et mondial.

La recherche d'une solution à la question palestinienne, qui demeure centrale au Moyen-Orient, doit être la priorité de la communauté internationale, qui doit assumer sa pleine responsabilité dans ce cadre. Cependant, force est de constater malheureusement que l'arrêt des négociations depuis 2014, auquel s'ajoute la continuation de la politique de colonies de peuplement, de confiscation de terres, de verrouillage de passages, de blocus et de judaïsation de la Ville sainte, au mépris du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que la recrudescence de la violence, comme en témoigne la récente escalade, coûtant la vie à des civils innocents, ne favorisent pas la solution des deux États, avec les Israéliens et les Palestiniens vivant côte à côte dans la paix et la sécurité dans les frontières de 1967.

En sa qualité de Président du Comité d'Al Qods issu de l'Organisation de la coopération islamique, S. M. le Roi Mohammed VI ne ménage aucun effort pour défendre la question palestinienne en général et Al-Qods Al-Charif en particulier. Sa Majesté le Roi ne cesse de souligner que tout règlement de la question palestinienne passe inéluctablement par la préservation du statut juridique, historique et géographique de la Ville sainte, qui fait partie des territoires occupés en 1967, et ce, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016). Le Royaume du Maroc réitère son soutien à la solution des deux États, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien, dans les frontières du 4 juin 1967, conformément à la légalité internationale, à l'Initiative de paix arabe, à la feuille de route du Quatuor et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Royaume du Maroc accorde une grande importance à la situation en Libye, pays frère, avec lequel mon pays partage des liens d'histoire, d'avenir et de destin commun en tant que membre de l'Union du Maghreb arabe (UMA), fondée à Marrakech en 1989. Le Traité de Marrakech, portant création de l'UMA, appelle à une solidarité effective entre ses membres et prévoit leur contribution à la paix et la sécurité internationales. Fidèle à sa politique de bons offices et de règlement

pacifique des différends, le Royaume du Maroc a accueilli à Skhirat les pourparlers de paix, tenus sous l'égide de l'ONU entre les factions et parties libyennes, ce qui a donné lieu à la signature de l'Accord de Skhirat le 17 décembre 2015, qui est considéré comme la base d'un règlement pacifique de la question libyenne et qui a reçu un important soutien international, y compris du Conseil de sécurité. Le Royaume du Maroc a réitéré en de multiples occasions son soutien indéfectible aux efforts de l'ONU et de M. Ghassan Salamé, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, afin de trouver une solution politique négociée et consensuelle entre les parties libyennes. Cette position a été réaffirmée lors de la visite de M. Salamé au Maroc.

Le Maroc continue de jouer un rôle actif sur les scènes internationale et régionale pour contribuer aux efforts de résolution de la situation en Libye, notamment lors de la participation du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Maroc à la conférence de Paris du 29 mai. De même, le Royaume du Maroc, tout en réitérant l'importance du respect de l'intégrité territoriale de la Libye et de la non-ingérence dans ses affaires intérieures pour permettre une solution par et entre les Libyens eux-mêmes, reste prêt à offrir l'aide nécessaire pour assurer la réconciliation entre les parties libyennes, soutenir le processus démocratique et fournir la formation aux cadres libyens et l'expertise nécessaire pour l'établissement et le fonctionnement des institutions libyennes.

Le fléau du terrorisme en général et des combattants terroristes étrangers en particulier a connu entre 2014 et 2016 une poussée sans précédent dans les espaces moyen-oriental, sahélo-saharien et maghrébin, où s'activent plusieurs groupes terroristes, notamment Daech, Al-Qaida et Boko Haram. À cet égard, il convient de saluer la prompt réaction du Conseil de sécurité pour endiguer ce phénomène, et ce, à travers l'adoption de plusieurs résolutions, notamment la résolution 2178 (2014), adoptée à l'issue du sommet de septembre 2014 (voir S/PV.7272), la résolution 2253 (2015), qui vise à assécher les sources financières du terrorisme, et la résolution 2396 (2017).

Le Royaume du Maroc demeure résolument engagé dans tous les efforts régionaux et internationaux pour lutter contre ce fléau. À cet égard, il a notamment accueilli plusieurs réunions sur la sécurité aux frontières, en particulier la conférence inaugurale de l'Initiative sur la sécurité des frontières à El Jadida, en collaboration

avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. De même, le Maroc copréside actuellement avec les Pays-Bas le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui a adopté plusieurs mémorandums relatifs aux bonnes pratiques, dont le Mémorandum de La Haye-Marrakech sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène des combattants terroristes étrangers. En outre, le Maroc a élaboré une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme axée sur l'optimisation de la gouvernance sécuritaire et la mise à niveau du cadre juridique de lutte contre le terrorisme, sur la lutte contre la précarité sociale et la promotion du développement humain durable, et sur la réforme du champ religieux, surtout la formation des jeunes imams prédicateurs aux principes de l'islam. Il s'agit d'une initiative de S. M. le Roi Mohammed VI qui permet de former des imams, prédicateurs et prédicatrices, y compris de pays africains frères et de pays européens, en leur prodiguant un enseignement de la religion basé sur les valeurs du dialogue, de la tolérance, de la modération et du respect de l'autre.

Pour terminer, Monsieur le Président, je vous réitère nos remerciements pour l'organisation de ce débat en vous assurant de l'engagement du Maroc à continuer de contribuer à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans notre région et au-delà.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

**M. Alrowaiei** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation russe de son accession à la présidence et remercier le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie de sa présidence de la présente séance. Nous nous saluons la convocation du présent débat consacré à la question très importante du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je me félicite que votre note de cadrage (S/2018/524, annexe), Monsieur le Président, soit axée sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, étant donné que cette région fait face à de graves menaces qui pèsent sur sa sécurité et sa stabilité.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à la réunion au sommet de la Ligue des États arabes, S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa de Bahreïn a souligné que la communauté internationale devait jouer un rôle plus important pour faire respecter et mettre en œuvre les résolutions sur cette question et créer un environnement propice au règlement des crises et des conflits dans le monde arabe. La communauté internationale doit également jouer un rôle plus important dans l'imposition

et la mise en œuvre de ses résolutions et dans la création d'un environnement positif qui offrira davantage de possibilités d'apporter des solutions politiques aux crises arabes et régionales, de mettre fin à l'ingérence étrangère et de fournir la protection nécessaire aux peuples touchés pour faciliter l'élaboration de solutions pratiques qui permettront à ces États de préserver leur souveraineté, leur indépendance et leur sécurité.

La stabilité et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde entier exigent que toutes les parties manifestent une volonté politique commune et prennent des mesures sérieuses et concertées, sur la base du respect des normes qui régissent les relations entre États, pour lutter en commun contre le plus grave problème auquel nous sommes confrontés – le terrorisme – et nous dresser contre tous ceux qui le soutiennent et le financent, qu'il s'agisse d'individus, d'États ou d'autre entités. Le terrorisme ne se limite pas aux groupes terroristes que nous pouvons combattre et éliminer. C'est un outil dont se servent parfois certains États pour générer des crises dans les pays ciblés afin de satisfaire leurs intérêts et d'atteindre leurs objectifs personnels, ce qui en fait des complices essentiels du terrorisme et des éléments déstabilisateurs qui portent atteinte à la paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons donc permettre que ces États jouent un rôle dans le règlement des conflits et dans la lutte contre les crises humanitaires dont ils sont à l'origine. Il incombe à la communauté internationale de faire face à ces pays, d'exiger qu'ils fassent preuve du sens des responsabilités et de les poursuivre afin d'instaurer la sécurité et la stabilité dans le monde.

S'agissant du peuple palestinien et de ses dirigeants, le Royaume de Bahreïn réaffirme sa position inébranlable. C'est une de nos principales priorités. Nous soulignons la nécessité d'instaurer une paix juste et globale en vue de créer un État palestinien indépendant et souverain à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de la solution des deux États et de l'Initiative de paix arabe, ainsi que des résolutions internationales pertinentes. Nous soulignons que les questions relatives au statut final ne peuvent être réglées que sur la base de négociations entre les Palestiniens et les Israéliens et ne seront jamais réglées par des décisions unilatérales qui sont contraires aux résolutions internationales et entravent le règlement de la crise et l'instauration de la paix.

Une des causes principales des crises au Moyen-Orient et en Afrique du Nord réside dans les interventions

de certains pays, avec à leur tête l'Iran, dans les affaires intérieures d'autres États qu'ils déstabilisent en fournissant un appui à des groupes terroristes tels que le Hezbollah. Le fait de coopérer avec des terroristes constitue une violation flagrante du droit international. Cela est démontré par la crise que traverse le pays frère du Yémen, où des voyous et des milices soutenues et dirigées par l'Iran ont perpétré un coup d'État contre le Gouvernement légitime et violé sa souveraineté et son intégrité territoriale, en violation flagrante du droit international, tout en étouffant toute tentative de trouver une solution pacifique basée sur les initiatives internationales, en particulier l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, le dialogue international et la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous soulignons la nécessité de respecter pleinement l'unité, la souveraineté et la stabilité du Yémen et de rejeter toute forme d'ingérence dans ses affaires intérieures. Nous soulignons la nécessité de trouver une solution politique et d'appuyer l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous sommes pleinement déterminés à participer à la coalition arabe pour soutenir le Gouvernement yéménite légitime. Le port d'Hodeïda doit également être libéré pour mettre un terme au trafic d'armes dont bénéficient les milices, notamment des missiles qui menacent le Royaume d'Arabie saoudite et d'autres pays de la région.

Les pays qui ont du mal à rétablir leur stabilité et leur souveraineté et à contrer les tentatives de les transformer en zones de crise investissent la totalité de leur matériel et de leurs ressources humaines dans la quête du développement et de la reconstruction, ce qui ne fait qu'accentuer l'immense responsabilité qui incombe à la communauté internationale de mettre fin aux actions des États parias qui, par leurs agissements, prolongent les souffrances de la jeunesse mondiale et l'empêchent de réaliser ses aspirations.

Pour conclure, le Royaume de Bahreïn souligne que le maintien de la paix et de la sécurité internationales relève de la responsabilité collective et individuelle de tous. Nous œuvrons et continuerons d'œuvrer à renforcer notre engagement de soutenir les principes qui sous-tendent cette responsabilité, notamment le respect de la souveraineté des États et le renforcement des partenariats internationaux dans un esprit de tolérance et de diffusion d'une culture de paix. Nous n'épargnerons aucun effort pour consolider les acquis déjà engrangés, appuyer notre région et l'engager dans la voie de la sécurité et de la stabilité.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

**M. Bahr Aluloom** (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois, et je la remercie d'avoir convoqué cette séance extrêmement importante pour partager nos points de vue en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Nous saluons la présence du Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui préside cette séance. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé, qui présente une analyse des réalités dans la région. Nous tenons enfin à remercier chaleureusement la Pologne de son action alors qu'elle présidait le Conseil en mai.

Le meilleur moyen de garantir une paix durable, la tolérance et la prévention des conflits est de garantir le développement durable, l'égalité des chances et la distribution équitable de la richesse nationale, sans exclure personne sur la base de l'origine ethnique, de la religion ou du sexe. Nous estimons que pour promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes, assises sur des fondements solides, conformément à l'objectif 16 de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres doivent respecter les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et ceux régissant le droit international, qui interdisent l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, car elle alimente les divisions ethniques, religieuses et communautaires, ouvrant ainsi la voie à la déstabilisation nationale et à l'éclatement de conflits qui détruisent, ruinent et anéantissent les communautés locales et les avancées qu'elles avaient réalisées en matière de développement. Ces conflits détruisent également les progrès effectués par certains pays ces dernières années dans le domaine du développement, en dépit de guerres. En outre, nous estimons que la distribution équitable des ressources aquifères internationales entre les États côtiers partageant un volume d'eau quelconque permet de prévenir les crises parce que l'injustice liée aux quotas d'eau compromet le développement durable dans les pays en question; cela relève du droit de la mer et du droit des droits de l'homme.

Le Moyen-Orient a toujours été une des régions les plus exposées aux bouleversements politiques, sécuritaires, économiques et stratégiques. Nous sommes préoccupés par l'effet néfaste de la présence d'armes de

destruction massive en Moyen-Orient car ces armes posent une menace stratégique à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Dans toutes les enceintes internationales, l'Iraq a donc toujours appelé à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous avons également appelé à l'application de l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans tous les pays de la région. Ainsi, nous nous sommes engagés à renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. Nous essayons d'être une force de stabilité dans la région et au niveau international, en évitant d'être à l'origine de tensions et de l'instabilité dans le monde. Le Gouvernement iraquien est résolu à s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre des traités et conventions internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération sur la base des dispositions de la Constitution de la République d'Iraq.

L'occupation israélienne constitue la source de l'instabilité et des tensions au Moyen-Orient. La sécurité et la stabilité au Moyen-Orient passent par une solution juste permettant de réaliser le droit légitime du peuple palestinien à la liberté. Elles passent également par la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières en juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. En outre, nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour atténuer les risques d'exacerbation des sensibilités religieuses, qui peuvent transformer un conflit politique sur le terrain en une guerre religieuse sans fin. C'est ce que veulent les extrémistes, car cela exacerberait la violence, le terrorisme et l'extrémisme dans la région et dans le monde entier. Nous exhortons tous les acteurs à prendre des mesures responsables et déployer des efforts pour trouver une solution juste à la question palestinienne et mettre fin à l'occupation israélienne, tout en garantissant le retrait total de la Puissance occupante israélienne de tous les territoires arabes occupés.

L'Iraq est attaché à la stabilité et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Cela exige une solution intersyrienne équilibrée et pacifique, acceptée par le Gouvernement syrien et toutes les parties concernées. La question de la paix et de la stabilité en Syrie est très importante et est inextricablement liée à la paix et à la stabilité de l'Iraq, étant donné que Daech opère dans la région située entre la Syrie et l'Iraq. Cela signifie que la lutte contre les terroristes de Daech est un objectif commun à tous les pays qui luttent contre le terrorisme. Cette lutte revêt une importance stratégique pour le monde entier, en particulier les pays de la région.

En outre, l'Iraq est favorable à une solution pacifique au Yémen. Nous appelons à un dialogue national pour préserver les droits du peuple yéménite et pour mettre fin au carnage afin de rétablir la paix et la stabilité au Yémen.

Nous réaffirmons qu'il est essentiel de parvenir à une solution politique globale à la crise libyenne et de respecter l'Accord politique libyen, qui est le seul cadre politique permettant de régler la crise politique en Libye, et ce, pour que la Libye puisse parvenir à la stabilité et à la prospérité.

La propagation des idéologies takfiristes au Moyen-Orient a conduit à l'apparition de groupes terroristes tels que Daech, Al-Qaida et d'autres groupes qui leur sont associés. Ces groupes ont semé les graines du sectarisme et des divisions et ont commis des atrocités criminelles contre toutes les composantes de la société iraquienne. Ils ont également pillé des monuments et détruit le patrimoine culturel iraquien. Nous comptons sur l'Équipe d'enquêteurs internationaux, conformément à la résolution 2379 (2017), pour amener les criminels de Daech à répondre de leurs actes et rendre justice aux victimes.

Mon gouvernement s'emploie à renforcer la coopération avec les entités et organisations internationales afin de venir en aide au peuple iraquien, qui a tenu tête au groupe terroriste le plus puissant du monde avec l'appui de la Coalition mondiale contre Daech. Nous tenons à remercier les pays amis qui nous ont aidés à reprendre le contrôle de notre territoire. Je voudrais réaffirmer que le Gouvernement de mon pays prend toutes les mesures nécessaires pour garantir le retour définitif des personnes déplacées, pour revitaliser l'économie, pour rétablir la vie sociale d'antan, pour parvenir au développement et pour rétablir la stabilité dans tout le pays, tout en attirant les investissements. Nous allons respecter la Constitution iraquienne dans le cadre du règlement de tous les problèmes et agir dans l'intérêt du peuple iraquien. Nous sommes déterminés à protéger le système fédéral, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Le Conseil doit déployer des efforts pour régler les conflits par des moyens pacifiques, notamment par l'arbitrage et la médiation. Il doit également jouer un rôle important pour promouvoir le droit international en vue de garantir la paix et la sécurité internationales, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

**M<sup>me</sup> Nusseibeh** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie la Russie de sa direction réussie des travaux du Conseil ce mois-ci et, tout aussi important, de la Coupe du monde. Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de votre engagement, dans le cadre de votre présidence, à examiner les causes profondes des conflits qui sévissent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La Russie est un partenaire historique dans notre région et est résolue à s'attaquer au problème fondamental qui sous-tend nombre de nos difficultés - le terrorisme et les fléaux qui lui sont associés, la doctrine et l'idéologie extrémistes.

D'emblée, je dois dire que les positions des Émirats arabes unis sur les questions régionales sont bien connues. Pour faire droit à la demande que nous a faite la Russie de faire des déclarations axées sur des mesures concrètes, je voudrais proposer des idées en vue de l'adoption d'une approche intégrée pour faire face à chacun des conflits régionaux qui sont à l'origine de l'instabilité dans notre région. Ce qui est clair, c'est que la diplomatie a échoué au Moyen-Orient, mais la diplomatie sera toujours incontournable pour régler les crises qui frappent la région. Par conséquent, nous devons déployer des efforts supplémentaires pour la renforcer.

Des appels ont été lancés aujourd'hui en faveur de nouvelles initiatives, à l'instar du processus d'Helsinki de 1975, afin d'instaurer la confiance et de désamorcer les tensions dans la région. Les Émirats arabes unis sont favorables à tout dialogue sur les questions de fond, susceptible de contribuer au renforcement de la confiance entre les États de la région. Cependant, tout d'abord, comme ce fut le cas à la fin de la guerre froide, nous devons renouveler tous notre engagement en faveur des principes et concepts fondamentaux qui ont présidé à la création de l'ordre mondial actuel. Tant que nous ne nous serons pas mis d'accord sur cet aspect, nous nous condamnerons à un cycle sans fin de violences dans notre région et au-delà.

Pour qu'un tel dialogue présente un intérêt, tous les acteurs doivent adhérer aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Tel qu'indiqué dans la note de cadrage (S/2018/524, annexe), l'Iran, en particulier, viole systématiquement ces normes et doit mettre fin à sa présence irresponsable dans les pays arabes sous

forme de milices et de groupes terroristes. Comme l'a dit le représentant des États-Unis aujourd'hui :

« Dans une zone de guerre après l'autre et dans un attentat terroriste après l'autre, nous trouvons l'Iran et le Hezbollah derrière la violence au Moyen-Orient. »

Pour lutter contre l'idéologie extrémiste qui se propage comme un cancer dans notre région, nous appelons les États Membres à apporter leur appui aux pays arabes du centre modéré qui, dans le même esprit, orientent le Moyen-Orient vers la stabilité, le développement et le rejet de tout système étatique fondé sur l'idéologie extrémiste.

En outre, même si nous comprenons l'importance qu'il y a à établir des partenariats avec des acteurs extérieurs, une sécurité régionale durable ne peut être décidée de loin. L'instauration d'une véritable stabilité au Moyen-Orient exige que les acteurs arabes prennent les décisions qui s'imposent et fassent preuve de leadership. Nous ne devons pas répéter les erreurs commises par les grandes puissances après la Première Guerre mondiale, qui pensaient qu'elles en savaient plus que les peuples de la région, qui souffrent encore de certaines des conséquences de cette approche depuis plus d'un siècle. Il faut en finir avec cette façon de penser alors que la région assume de plus en plus ses responsabilités et prend en main son avenir. L'ère de l'hégémonie et de la politique des grandes puissances doit être remplacée par un respect renouvelé pour le système de l'État-nation qui a prévalu au XX<sup>e</sup> siècle et qui, selon nous, peut encore répondre aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour que cette vision se concrétise, le Conseil de sécurité doit jouer son rôle de gardien impartial de la paix et de la sécurité et faire en sorte de ne pas tomber peu à peu dans l'inconsistance.

Comme d'autres orateurs l'ont dit, à l'avenir nos politiques doivent se fonder sur une compréhension historique du contexte. Commençons par le Yémen, que certains ont décrit comme une nation plongée dans le chaos à la suite de l'intervention de la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen. D'aucuns ont oublié qu'il y a à peine quatre ans, le Gouvernement légitime du Yémen dirigeait un État fonctionnel et s'appuyait sur un processus de transition politique clair. Le Conseil aurait dû agir de manière énergique lorsque les houthistes se sont emparés de Sanaa en septembre 2014, provoquant l'effondrement de l'appareil d'État yéménite et le basculement dans la guerre civile qui en a résulté. Si la coalition n'était pas intervenue, à la demande du Gouvernement légitime et

conformément à la résolution 2216 (2015), nous serions aux prises aujourd'hui avec un État livré à l'anarchie et dominé par une milice illégale qui prétendrait dicter l'avenir de 27 millions de Yéménites alors qu'elle ne représente que 3 % de la population.

En Syrie, alors que la guerre brutale entre dans sa huitième année, nous estimons qu'il est essentiel que la région arabe joue un rôle de premier plan dans le règlement du conflit. Avec tout le respect que je dois aux puissances qui décident aujourd'hui du sort du peuple syrien, la Syrie est une nation arabe et la clef de son avenir réside dans une solution régionale arabe appuyée par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies.

Hormis les tendances négatives, il existe aussi des tendances positives dans notre région. Par exemple, en ce qui concerne l'Iraq, comme d'autres, nous nous félicitons nous aussi de la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant, et nous applaudissons le peuple iraquien pour le succès des récentes élections législatives. Les Émirats arabes unis attendent avec intérêt de voir l'Iraq jouer de nouveau un rôle sur la scène politique arabe.

Cependant, on ne peut espérer régler les nouveaux conflits sans résoudre les plus anciens. L'appel à la création d'un État palestinien va rester un cri de ralliement pour les partisans des idéologies extrémistes. Tant que les droits des Palestiniens ne seront pas respectés, la question restera une des grandes causes de l'instabilité régionale et empêchera Israël d'avoir une place sûre au sein de notre région.

Enfin, la diplomatie dans notre région ne sera pas florissante tant qu'on ne comblera pas le déficit de confiance qui existe. Pour cela, nous avons besoin de partenaires honnêtes et ouverts et d'une vision collective de notre sécurité commune. Il y a un peu plus d'un an, nous avons pris des mesures diplomatiques contre l'État du Qatar parce que nous ne pouvions plus tolérer ses politiques et son soutien en faveur des groupes terroristes qui minent la stabilité de notre région et du monde tout entier. Le nouveau centre de gravité arabe dont j'ai parlé ira en se renforçant, car notre modèle parle au cœur et à l'esprit des millions d'Arabes qui veulent un avenir fondé sur l'optimisme plutôt que sur le nihilisme. Notre groupe sera toujours ouvert à ceux qui rejettent l'idéologie extrémiste sous toutes ses formes et veulent œuvrer, de façon pacifique, à une vision positive et modérée pour notre région.

Les Émirats arabes unis et leurs alliés s'emploient activement à stabiliser la région et à faire progresser le développement. Les marqueurs des sociétés prospères sont la protection des droits des minorités et la célébration de la diversité, de l'ethnicité et des croyances. La mise en place et le maintien d'institutions solides sont essentiels à cet égard. L'instabilité des sept dernières années est en grande partie due au manque de confiance dans les institutions à l'échelle de toute la région, qui a vu se déverser tout le mécontentement qui couvait lorsque le contrat social entre le peuple et le gouvernement a été rompu.

À l'inverse, aux Émirats arabes unis, l'attention portée et l'attachement manifesté à la force de nos institutions, fondées sur l'inclusion, la transparence et la bonne gouvernance, ont suscité une grande confiance au sein de la société. Nous devons donc redoubler d'efforts pour renforcer les institutions dans toute la région et pallier le déficit de confiance qui ébranle leurs fondements mêmes. Nous sommes prêts à encourager la définition de nouvelles stratégies pour faire face à la multitude de crises dans notre région. Nous voulons mettre en place des partenariats avec nos amis historiques et nos amis plus récents afin que ces efforts puissent aller de l'avant. Nous demandons seulement à nos partenaires qu'ils respectent le fait nous avons, au même titre qu'eux, voix au chapitre dans la définition de notre avenir collectif. Un modèle optimiste et tourné vers l'avenir pour la région est indispensable à notre succès collectif. Nous ne devons pas nous concentrer uniquement sur l'avenir que nous ne voulons pas, mais plutôt commencer à envisager là où nous voulons aller et ce qu'il faut pour y arriver.

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Agshin Mehdiyev, Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Gerton Van Den Akker, représentant de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Mehdiyev** (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier sincèrement le Gouvernement de la Fédération de Russie d'avoir convoqué cette importante séance. Je suis convaincu que le débat d'aujourd'hui contribuera à parfaire notre

réponse aux défis qui pèsent sur la paix et la sécurité aux niveaux mondial, régional et national.

Les crises qui assaillent la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sont sans nul doute plus complexes et plus redoutables qu'aucune autre situation contemporaine similaire. Comme nous l'avons vu au fil des ans, les défis sont nombreux, mais parmi eux, il en est qui surclassent tous les efforts positifs. C'est notamment le cas lorsque les puissances qui font partie du système politique mondial tendent à être partiales et partisans; lorsque les crimes contre l'humanité ainsi que les violations et le mépris flagrants des lois internes ne font l'objet d'aucune sanction; lorsqu'une partie agit en toute impunité et avec la plus grande arrogance sur la seule base de sa puissance militaire et enfin, mais non des moindres, lorsque des voisins ne respectent pas les règles et font appel à des agents extérieurs pour jouer les trouble-fêtes.

Les parties peuvent continuer à jouer au jeu des reproches et s'accuser mutuellement de leurs échecs. Mais le fait est qu'on ne peut pas s'attendre à ce que la partie la plus faible reste docile et passive quand elle subit en permanence des atrocités, l'agression, l'occupation, la profanation de ses sites religieux, l'invasion de son territoire, la violation des résolutions de l'ONU et ainsi de suite.

Et c'est bien là la situation des Palestiniens; ce sont bien là les crimes du Gouvernement israélien et tel est bien là l'état ou le sort du processus de médiation. Lorsqu'on évoque la manière de faire avancer ce processus et de le maintenir en vie, plusieurs éléments doivent impérativement être réunis. Israël doit immédiatement cesser d'occuper les terres palestiniennes et d'y construire de nouvelles colonies de peuplement. Il faut que cessent les violations flagrantes des lois humaines et internationales. Le blocus des territoires palestiniens doit être levé. La communauté internationale doit rester impartiale et non partisane. La question de Palestine est la raison même de la création de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Depuis lors, les crises et les tentatives de régler le différend ont connu bien des hauts et des bas.

Mais qu'il me soit permis de dire que les crises dans la région ne sont pas moins compliquées. On dit que ceux qui ignorent l'histoire sont condamnés à la répéter. C'est précisément ainsi que tout le monde a agi à l'égard des autres pays de la région. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui en Palestine trouve ses racines dans l'intervention coloniale. Et de la même manière, les

interventions étrangères et les guerres par procuration ont fait des ravages sans précédent dans la région. Il convient de s'arrêter un instant et de faire le point sur les situations qui s'aggravent. Le règlement des conflits dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord exige sincérité, impartialité et engagement. La médiation, ce n'est pas dicter sa volonté; ce n'est pas ignorer les faits et l'histoire; ce n'est pas le déni des droits.

Outre la menace que des conflits anciens non résolus, situés principalement dans le monde musulman, continuent de faire peser sur la paix et la sécurité de nos sociétés, de nouvelles tensions et de nouveaux conflits aux dimensions culturelles et religieuses sont apparus récemment et remettent en cause nos efforts collectifs pour bâtir un monde meilleur fondé sur la modération, la compréhension et l'harmonie. Les préjugés et les malentendus entre les cultures et les civilisations alimentent de plus en plus les discours extrémistes de part et d'autre. Les courants dangereux de l'islamophobie, de la xénophobie et du racisme, ainsi que le sectarisme, risquent clairement de mettre en danger la paix, la sécurité et le bien-être des générations présentes et à venir, à moins qu'on ne donne la priorité au dialogue et à la médiation.

Parce qu'elle est également en proie à des tensions à l'intérieur comme à l'extérieur de sa zone, l'OIC accorde elle aussi la priorité à la montée de l'extrémisme violent, du terrorisme et de la radicalisation, à l'escalade des tensions entre certains États et aux conflits en cours dans les différentes régions qu'elle couvre. Elle s'appuie pour cela sur sa nouvelle architecture de paix et de sécurité en vue du règlement des conflits et utilise les outils prévus au Chapitre XV de sa charte que sont la médiation, les bons offices de son secrétaire général et une diplomatie à la fois discrète et préventive ainsi que le mécanisme du Comité exécutif.

Un des plus grandes menaces qui se dressent face à nos efforts pour lutter contre l'intolérance et la haine fondées sur les croyances religieuses et l'identité culturelle est le fléau grandissant de la diffamation et du dénigrement de l'islam et des musulmans dans certaines parties du monde, en particulier en Occident.

Je réitère l'offre de l'OIC d'un partenariat efficace entre toutes les parties prenantes pour promouvoir la paix et un monde d'espoir, de dignité et de justice. En tant que deuxième plus grande organisation intergouvernementale après l'ONU, avec 57 États membres répartis sur quatre continents, l'OIC, voix collective du monde musulman, a la responsabilité,

conformément à sa charte, de sauvegarder et de protéger les intérêts de ses États membres dans l'esprit de la promotion de la paix et de l'harmonie entre les différents peuples de la communauté mondiale.

Dans ce contexte, l'OIC entretient des relations de coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes régionaux et sous-régionaux. Au fil des années, depuis sa création en 1969, elle a également développé un partenariat stratégique avec ces organismes, en particulier avec l'ONU, afin de protéger les intérêts vitaux du monde musulman, d'œuvrer au règlement pacifique des différends et d'atténuer les tensions qui pourraient compromettre la paix et la sécurité internationales. Elle reste donc résolument engagée dans la prévention de la haine et de la rhétorique incendiaire qui, si rien n'est fait, pourrait perturber notre ordre mondial et provoquer une conflagration religieuse aux conséquences catastrophiques.

Nous tenons à souligner l'importance des points suivants : développer les capacités politiques nécessaires au sein de la communauté internationale pour résoudre les conflits de longue date, y compris le conflit israélo-arabe, qui continue d'avoir un impact négatif sur la paix et la sécurité mondiales; adopter un nouveau paradigme basé sur une culture de paix et de sécurité fondée sur le dialogue qui se concentre davantage sur l'alerte précoce et les réponses préventives pour éviter les conflits, tout en réduisant l'importance de la gestion longue et inutile des conflits; renforcer la gouvernance, notamment en s'assurant que les États Membres traitent les causes profondes des conflits et en renforçant leurs capacités de médiation et leurs moyens; établir un réseau de médiateurs d'experts, de centres de réflexion, de groupes de la société civile ONU-OIC, y compris le Groupe des Amis de la médiation de l'OIC; mobiliser et allouer un financement durable aux activités de médiation de l'OIC; promouvoir une approche de médiation plus sensible à la culture et à la religion pour une paix mondiale durable; renforcer l'Alliance des Nations Unies pour la civilisation et reconnaître officiellement l'islamophobie comme une menace à la paix et à la sécurité mondiales, en adoptant des mesures de lutte appropriées par le biais de la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme et du Processus d'Istanbul et en utilisant davantage les bons offices du Secrétaire général dans la médiation et le règlement des conflits.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Van Den Akker** (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'Union européenne (UE) veille à ce que le processus de paix au Moyen-Orient demeure une priorité politique à un moment où la région est confrontée à de nombreux autres défis. L'Union européenne demeure pleinement attachée à ses positions connues sur les paramètres de la solution des deux États et à l'importance d'éviter les mesures qui compromettent la viabilité de cette solution, comme le prévoit le rapport du Quatuor de juillet 2016, notamment la poursuite des activités de colonisation israéliennes, qui est illégale au regard du droit international et demeure un obstacle à la paix, comme le réaffirme la résolution 2334 (2016), et les actes d'incitation et de violence.

Nous sommes profondément alarmés par l'escalade de la violence dont nous avons été témoins récemment à Gaza, qui a fait un grand nombre de morts et de blessés parmi les Palestiniens. Nous soulignons qu'il est absolument urgent de remédier à la gravité de la situation humanitaire à Gaza et exprimons notre ferme appui aux efforts du Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Mladenov, à cet égard. Israël doit respecter le droit de manifester pacifiquement et veiller à ce que des mesures proportionnelles soient prises pour protéger ses intérêts légitimes en matière de sécurité. Nous exhortons toutes les parties à prendre des mesures immédiates pour désamorcer la situation et à agir avec la plus grande retenue pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines. Les forces de sécurité israéliennes doivent s'abstenir de recourir à un usage excessif de la force contre des civils non armés. L'usage mortel de la force devrait être exercé avec la plus grande retenue et seulement en dernier recours pour protéger la vie. Ceux qui dirigent les manifestations à Gaza, y compris le Hamas et d'autres groupes, ont la responsabilité d'éviter les provocations et de veiller à ce qu'elles restent strictement non-violentes. Nous condamnons les tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël.

Nous soulignons la position claire et consolidée de l'UE sur la question du statut final de Jérusalem et nous continuerons à respecter le consensus international sur Jérusalem consacré, entre autres, dans la résolution 478 (1980), y compris sur les représentations diplomatiques jusqu'à ce que le statut final de Jérusalem soit résolu.

L'Union européenne demeure profondément préoccupée par les récentes réductions importantes

du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Dans une région déjà instable, l'UNRWA doit rester en mesure de remplir son importante fonction.

Le conflit syrien est entré dans sa huitième année de violence continue et généralisée, de violation brutale du droit international, ainsi que de l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime et par Daech. Le régime syrien porte l'écrasante responsabilité de cette situation. Le refus et l'obstruction délibérés de l'accès humanitaire à ceux qui en ont besoin doivent cesser. Un accès humanitaire sans entrave, sûr et durable doit être mis en œuvre, comme demandé tout récemment dans la résolution 2401 (2018). L'UE déplore les violations répétées des zones dites de désescalade et exhorte les garants d'Astana, la Russie, l'Iran et la Turquie, à assurer une cessation complète et durable des hostilités sur l'ensemble du territoire syrien. Le régime syrien et ses alliés ont lancé une offensive dans la région de Deraa, au sud-ouest de la Syrie, dans une zone de désescalade que les garants d'Astana se sont engagés à sauvegarder. Toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie des civils ainsi qu'un accès humanitaire sans entrave, sûr et durable doivent être assurées.

L'UE réitère sa ferme condamnation de l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime syrien et par Daech, comme l'a confirmé Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. L'UE réaffirme qu'il est absolument nécessaire que la Syrie rende compte de tous les crimes de guerre commis et, en particulier, de l'utilisation d'armes chimiques. L'utilisation de ces armes est un crime de guerre et un crime contre l'humanité. À cet égard, l'UE demande instamment au Conseil de sécurité de rétablir rapidement un mécanisme d'attribution indépendant afin que les auteurs d'attaques à l'arme chimique aient à répondre de leurs actes. À cet égard, l'UE regrette que la Russie ait opposé son veto au renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint en novembre 2017.

L'UE réaffirme que la Syrie a besoin d'une solution politique et d'une transition politique conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), négociées par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU. Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, et appelons à la mise en place rapide de la commission constitutionnelle, y compris

la participation pleine et effective des femmes sans plus tarder.

L'UE réaffirme son extrême préoccupation face à la détérioration continue de la situation au Yémen. Elle est gravement préoccupée par l'intensification récente des opérations militaires dans la ville de Hodeïda et ses environs, y compris l'impact des opérations militaires de la coalition sur la population civile. L'UE réitère sa ferme condamnation des attaques contre les civils, exhorte toutes les parties au conflit à assurer la protection des civils et à respecter pleinement le droit humanitaire international, y compris en offrant un accès humanitaire sans entrave et un passage sûr à ceux qui souhaitent échapper aux combats. L'UE demande également à toutes les parties de veiller à ce que le port de Hodeïda fonctionne pleinement et efficacement pour assurer la survie de l'aide humanitaire et l'accès commercial aux fournitures essentielles.

L'UE se déclare préoccupée par le fait que les événements les plus récents risquent de compromettre les efforts déployés par l'ONU pour reprendre les négociations en vue d'un règlement politique du conflit et se félicite de la détermination de l'Organisation, exprimée par M. Martin Griffiths, d'aller de l'avant dans le processus politique. L'UE condamne le lancement de missiles balistiques par les houthistes contre le Royaume d'Arabie saoudite, y compris sur des cibles civiles, et contre les navires transitant par le détroit de Bab el-Mandab. L'UE se déclare gravement préoccupée par la prolifération des missiles balistiques et de la technologie dans la région, car de telles actions alimentent les tensions régionales.

Le Plan d'action global commun est un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire, inscrit dans la résolution 2231 (2015) et est essentiel à la sécurité de la région et au-delà. Il s'est avéré fonctionnel et atteint son objectif. Tant que l'Iran mettra en œuvre ses engagements en matière nucléaire, l'UE restera fermement attachée à la poursuite de la

mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action global commun. L'UE regrette profondément la décision du Président des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun. Tout en exprimant ses préoccupations au sujet des missiles balistiques et des tensions croissantes dans la région, l'UE réaffirme la nécessité de les aborder en dehors du Plan d'action global commun dans les formats et forums pertinents.

Enfin, en ce qui concerne la Libye, l'Union européenne reste pleinement attachée à un processus politique interlibyen sans exclusive, et nous exprimons notre plein appui aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour trouver un règlement politique et garantir que les élections aient lieu d'ici la fin de l'année 2018, sous réserve que les conditions voulues soient mises en place, comme l'a souligné le Représentant spécial Salamé dans sa déclaration au Conseil le 21 mai (voir S/PV.8263), et conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 6 juin (S/PRST/2018/11), dans laquelle le Conseil s'est félicité de la dynamique créée par la conférence internationale sur la Libye organisée à Paris, le 29 mai.

L'Union européenne reste le principal fournisseur d'aide humanitaire à la Libye et l'un des pays qui coopèrent le plus avec elle. Avec les autorités libyennes, l'ONU et l'Union africaine, elle est également résolue à mettre en place un système plus efficace pour gérer les migrations, en particulier pour améliorer les conditions de vie des migrants en Libye et pour garantir qu'ils puissent être rapatriés s'ils le souhaitent, dans le respect des normes humanitaires internationales.

Enfin, l'Union européenne a déployé une mission militaire et une mission civile pour fournir davantage d'aide à la Libye. L'Union européenne maintiendra son engagement en Libye et continuera de faire tout son possible pour contribuer à sa stabilisation et à sa réconciliation nationale.

*La séance est levée à 16 h 50.*